

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 8 novembre 2024

Ordre du jour

N° rapport	N° Poseidon	Direction	Titre du dossier	Page
1^{ère} Commission : Finances et ressources humaines				
1	24624	Direction des affaires juridiques et des assemblées	Orientations budgétaires pour 2025 <i>(à examiner par l'ensemble des commissions)</i>	2
2	24619	Direction des finances et des achats	Budget principal Décision modificative n° 2 de 2024	63
3	24623	Direction des affaires juridiques et des assemblées	Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans le département <i>(à examiner par l'ensemble des commissions)</i>	76
4	24584	Direction des ressources humaines	Politique en matière de ressources humaines Ajustements budgétaires	91
5	24736	Direction générale des services	Nouvelle segmentation stratégique	93
4^{ème} Commission : Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme				
6	24578	Direction du développement social et de l'insertion	Politique départementale de l'habitat et du logement Ajustements budgétaires	97
7	24640	Direction des territoires	Accompagnement du développement territorial	99
8	24743		Développement touristique	102
5^{ème} Commission : Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau				
9	24741	Direction générale adjointe ressources	Rapport sur la situation en matière de développement durable <i>(à examiner par l'ensemble des commissions)</i>	104

1^{ère} commission

Finances et ressources humaines

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 8 novembre 2024

RAPPORT N° 1
(Pos. 24624)Direction générale adjointe ressources
Direction des affaires juridiques et des assemblées*Politique publique : Ressources et transferts*
*Politique sectorielle : Ressources financières***Orientations budgétaires pour 2025**

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les orientations budgétaires 2025 dont nous devons débattre avant d'examiner le budget primitif le 16 décembre prochain. Il vous rend compte des contraintes de notre environnement financier, institutionnel et sociétal profondément bouleversé par une décennie de crises. Il décrypte les moyens dont nous disposerons vraisemblablement pour agir. Il traduit surtout les choix, politiques et financiers, de notre département pour répondre aux enjeux du redressement des comptes publics de l'Etat, du bien être des Morbihannais et du développement équilibré des territoires.

Notre mandat départemental s'était ouvert au sortir d'une crise internationale sans précédent. Quatre ans après les bouleversements provoqués par la pandémie, à laquelle ont succédé conflits, inflation et durcissement monétaire, la situation économique du pays donnait des signes de stabilisation. Jusqu'à la révélation d'une situation budgétaire extrêmement dégradée, qui commençait à se documenter au début de l'été et qui aura été pleinement révélé avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement de cohabitation mi-septembre.

Le nouveau Premier ministre a ainsi pris ses fonctions en déclarant : « *ce que je trouve est extrêmement grave et je pèse mes mots. Nous sommes collectivement sur une ligne de crête* ». Le fait est que le déficit des finances publiques pourrait dépasser les 6 points de PIB en 2024. La France devrait, pour atteindre le seuil européen des 3 % prévus par le Pacte de Stabilité, réaliser 110 milliards d'euros d'économies d'ici 2027, alors même que la dépense publique ne cesse de croître, s'alourdissant encore de + 57 milliards d'euros l'an dernier. Si rien n'est fait, le déficit atteindrait 7 % du PIB l'an prochain. La charge de la dette, qui est déjà passée de 35 milliards d'euros en 2020 à 50 milliards d'euros en 2023, pourrait dépasser les 80 milliards d'euros en 2029, devenant de loin la première dépense publique de notre nation.

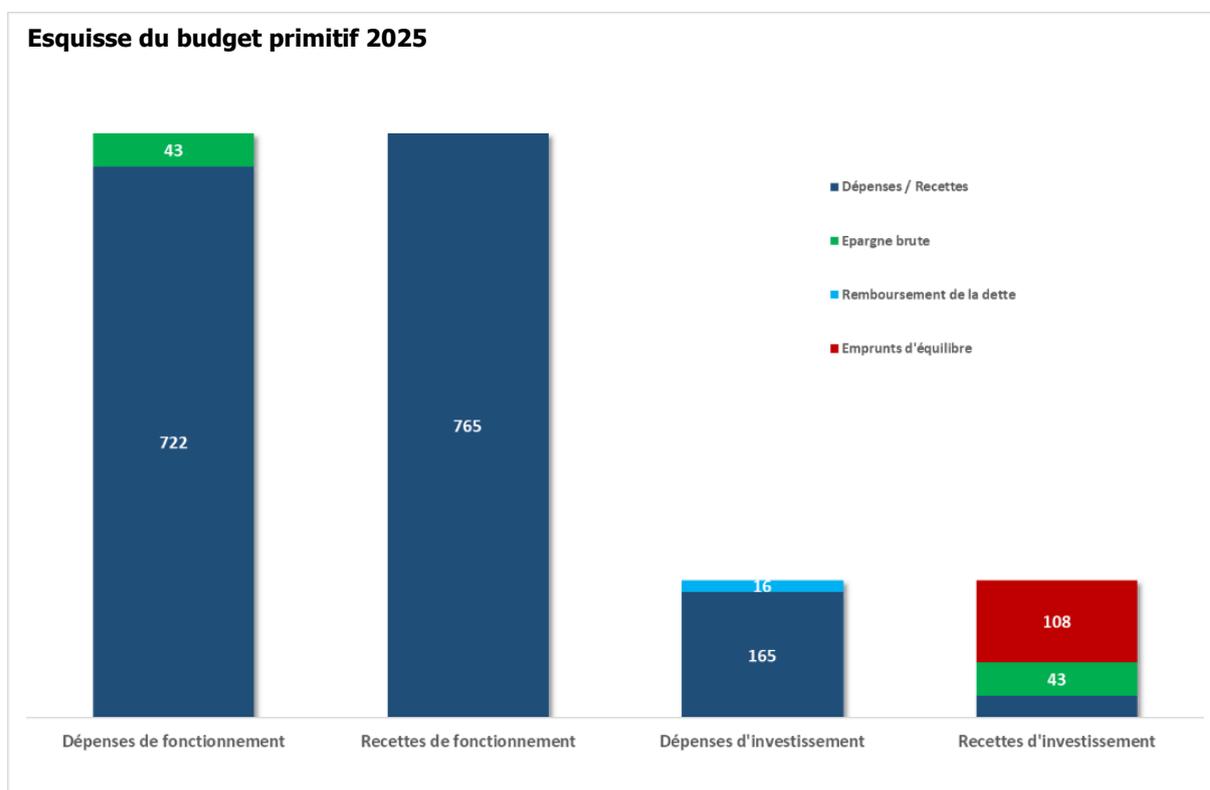
Il nous faut collectivement aujourd'hui faire preuve de lucidité envers la situation des comptes publics dans notre pays et de courage pour prendre les décisions qu'elle rend nécessaires.

Le gouvernement a donc présenté, quelques semaines seulement avant la tenue de notre débat d'orientations budgétaires, un plan soudain et drastique d'économies, reposant sur le principe de baisser les dépenses publiques de 40 milliards d'euros et d'augmenter les recettes, notamment fiscales, de 20 milliards d'euros. En propre, les collectivités territoriales sont appelées à contribuer à l'effort de redressement des comptes publics de l'Etat à hauteur de 5 milliards d'euros : c'est 50 % de plus que l'effort qui leur avait été demandé en 2016.

Spécifiquement, suivant l'exposé initial du projet de loi de finances 2025, **le département du Morbihan pourrait contribuer à l'effort sur ses recettes à hauteur d'environ 24 millions d'euros**, auxquels s'ajouteront près de 8 millions d'euros en dépenses nouvelles imposées par l'Etat, notamment pour redresser le déficit de la caisse de retraite de la fonction publique territoriale. C'est un choc sans précédent, qui équivaut aux trois quarts de notre capacité d'autofinancement et au double de nos budgets de fonctionnement cumulés dans les domaines de la culture, du sport, du tourisme et de l'environnement.

Dans le même temps, la dynamique des dépenses sociales restera élevée l'an prochain, avec une croissance attendue de l'APA supérieure à 10 millions d'euros et de la PCH supérieure à 5 millions d'euros. Globalement, **les dépenses sociales augmenteront en 2025 d'au moins 20 millions d'euros en net**, pour des causes exogènes et rigides.

Dans ces circonstances, 87 départements français ont fait savoir qu'ils ne seraient pas en mesure d'équilibrer un projet de budget en 2025. Déjà, 40 d'entre eux avaient été en grande difficulté en 2024, dont, on s'en souvient, nos voisins des Côtes-d'Armor, d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique. Pour sa part, le département du Morbihan, reconnu comme **l'un des départements les mieux gérés de France**, saura faire face, avec une esquisse de budget 2025 qui serait même en croissance de + 3 % et des investissements maintenus au plus haut niveau, par habitant, parmi tout le grand ouest. Grâce aux mesures courageuses, assumées, raisonnées, que nous avons, à notre niveau, su porter et que nous continuerons de porter, nous conserverons les fondamentaux de notre mandature.



Cette résilience est possible tout d'abord parce que **le département du Morbihan est actuellement dans une excellente santé financière**. Il a été distingué au niveau national par l'Agence France Locale comme bénéficiant de la meilleure note de « *scoring bancaire* » parmi tous les départements de France. Après cinq années sans recourir à l'emprunt, son niveau d'endettement est historiquement bas : il est une fois et demie inférieur à la moyenne des autres départements bretons et même plus de trois fois inférieur à la moyenne nationale. La maîtrise de ses dépenses de fonctionnement est grande, puisqu'elles sont 14 % inférieures à la moyenne des départements bretons (soit - 110 millions d'euros par an !) et 19 % inférieures à la moyenne nationale. Autre marqueur, nous venons d'atteindre le nombre le plus bas de bénéficiaires du RSA depuis 12 ans, avec une diminution 70% plus rapide que la moyenne française. C'est là je crois le plus bel indicateur pour objectiver l'efficacité de nos stratégies d'insertion et de retour à l'emploi.

Nous avons plus généralement su, à notre échelle, profiter de temps favorables pour restaurer nos marges budgétaires, et notre solide santé financière arrive à point. Malheureusement, s'il faut apporter à ce constat un contrepoint, observons que la dernière décennie nous a appris, douloureusement, que lorsqu'un secteur public est bien géré et qu'il dispose, fruit de la conjoncture tout autant que des efforts auxquels il a dû s'astreindre, de quelques marges de manœuvre, la tentation de nos Gouvernants est grande de le mettre à contribution du redressement des comptes publics de l'État ou de le mettre à contribution de la péréquation horizontale entre départements.

Notre résilience tiendra aussi en 2025 de **notre capacité à piloter nos dépenses**, en menant à notre échelle un important plan d'économies. Nos orientations budgétaires posent le principe d'aligner le taux de nos droits de mutation à titre onéreux sur celui qui se pratique dans tous les autres départements français, de reporter certains projets, d'ajuster nos niveaux de soutien, de renoncer le temps d'une « année blanche » à certains dispositifs ou à certaines aides. Ce ne sera pas facile. Les quatre cinquièmes des budgets départementaux sont structurellement rigides et nous avons essentiellement épuisé ces dernières années les leviers les plus aisés à actionner et qui sont par ailleurs le plus souvent non reconductibles. Bien entendu, certaines de nos décisions d'économies ont été très difficiles. Je pense à la fermeture de collèges sous la précédente mandature, à la diminution de nos effectifs (notre masse salariale est aujourd'hui 20 % inférieure à la moyenne nationale), à l'abandon de certaines interventions extralégales. Il n'en reste pas moins que la résilience des finances départementales doit demeurer aujourd'hui encore au cœur de nos préoccupations.

Il est normal de souhaiter l'optimisation de la sphère publique, de la moderniser, de la rendre plus efficiente, plus soutenable financièrement, d'en réduire le poids et notamment celui qui a trait aux doublons, lorsque des fonctionnaires, dans des organisations locales différentes, font peu ou prou la même chose. Je conviens donc parfaitement que les collectivités territoriales doivent contribuer au redressement des comptes publics de l'État, et nous prendrons notre part. Il peut y avoir, bien entendu, débat sur le rythme et le niveau de cette baisse ; et surtout, sur la capacité de contribution de chaque collectivité territoriale, les départements semblant contribuer, injustement, plus lourdement que les régions et surtout que le bloc communal.

Dans le même temps que nos recettes diminuent, on nous impose des dépenses nouvelles, sur lesquelles nous n'avons aucune prise. Nous avons, au sein de cette assemblée, des sensibilités différentes. Pour autant, nous pouvons probablement nous retrouver sur cette idée : on ne peut pas autoritairement d'un côté diminuer les recettes, et de l'autre augmenter les dépenses, sans conduire à courte échéance les collectivités – même les mieux gérées d'entre elles - dans un mur. C'est la raison pour laquelle, le plan d'économie que je vous propose n'inclut par exemple pas de compenser le coût de l'extension du « *Ségur pour tous* » décidé unilatéralement par l'État.

A mi-mandat, la tâche est immense. Mais nous avons devant nous encore trois années pour la mener. Aussi, **nous inscrirons notre action dans le temps** ; pour nous permettre de conduire des évaluations complètes, d'élaborer les plans d'action les plus pertinents, puis de les mettre en œuvre. Nous piloterons les trois budgets à venir de sorte à établir la maquette budgétaire du département sur le double objectif de sauvegarder une épargne brute de 60 millions d'euros (exception faite de l'année 2025) et d'ajuster nos dépenses réelles d'investissement, hors remboursement du capital de la dette, vers un montant de l'ordre de 120 à 135 millions d'euros par an à l'horizon 2028. C'est la condition pour contenir l'évolution de la dette départementale au niveau à laquelle nous l'avons trouvée au début de notre mandature, en juillet 2021, conformément à nos engagements.

Notre budget 2025 devra donc être **un budget de résilience**. Pour y parvenir, plus que jamais, il est essentiel d'avoir une documentation claire, complète et objective, sur nos marges et sur nos leviers de manœuvre. C'est ce qu'apporte, je crois, notre rapport des orientations budgétaires, totalement remanié dans sa forme.

A condition d'être vigilants collectivement, nous avons des raisons de croire en le rôle majeur que va tenir le département demain pour continuer d'améliorer, de transformer et de développer la vie des femmes, des hommes et des territoires du Morbihan. Au contraire d'autres départements qui n'ont plus guère d'alternative, il n'est pas prévu ici de renoncer à la modernisation des établissements sociaux et médico-sociaux, à la restructuration des collèges publics, au soutien

qu'apporte le département dans tous les grands projets utiles pour développer harmonieusement le Morbihan (complétude intégrale d'ici 2027 de l'aménagement numérique très haut débit, grand musée de la Préhistoire à Carnac, développement des ports de plaisance de La Trinité-sur-Mer et d'Arzon, fluidité de l'axe routier Lorient – Roscoff, ambitions du plan départemental pour les aménagements cyclables et pour les itinéraires de promenade,...).

Il me semble que nous pourrions contribuer à amortir la terrible crise budgétaire qui traverse notre pays, et redonner confiance à nos concitoyens, en l'efficacité d'une action publique de proximité, tournée vers les solidarités sociales et territoriales, garante d'un sérieux budgétaire permanent.

Cela étant, pour la suite de notre mandat, il devient impossible de comprimer encore la dépense publique. Je vous décris dans les pages de notre rapport une voie ardue - la seule, j'en suis sûr - qui mène au sommet, et je vous y dis les grands horizons qu'on y trouve : en réalisant des exercices 2025 à 2017 particulièrement vertueux, nous absorberons le choc du redressement des comptes publics de l'État et nous redonnerons des marges de manœuvre pour le prochain mandat. L'enjeu de la seconde moitié de notre mandat sera bien de **trouver les conditions d'un rétablissement des comptes publics qui soit supportable pour les générations futures.**

Sur le fondement de l'article L. 3312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), je vous rappelle que le rapport sur les orientations budgétaires donne lieu à un débat dont il est pris acte par une délibération spécifique. Par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat.

C'est pourquoi, en conclusion de notre débat, je vous demanderai de bien vouloir en délibérer par un vote afin d'en prendre acte.

En conclusion, il vous est proposé :

Après en avoir délibéré

de donner acte au président du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2025.

Je vous prie de bien vouloir statuer.

Le Président du Conseil départemental

David LAPPARTIENT

Rapport d'orientations budgétaires 2025

En
quelques
lignes

BP 2025

903 M€
+4,9%

La dégradation continue des comptes publics de l'Etat a conduit le nouveau gouvernement formé le 21 septembre dernier, à établir un plan drastique de redressement, qui se traduit par une mise à contribution exceptionnelle des collectivités locales de 5 milliards d'euros. En propre, notre collectivité pourrait être appelée à participer à l'effort à hauteur de près de 30 millions d'euros.

Dans le même temps, nous faisons nous-mêmes face à l'atonie de nos recettes, qu'il s'agisse des droits de mutation à titre onéreux, puisqu'ils auront baissé de plus de 50 millions d'euros en deux ans, ou du reversement d'une fraction de la TVA, dont la croissance en 2024 aura été quatre fois plus faible qu'initialement attendue. Or c'est avec ces moyens atones que le département doit faire continuellement face à la hausse des dépenses sociales, en lien avec le vieillissement de la population, la meilleure prise en charge du handicap et la protection de l'enfance, toujours soumise à de fortes sollicitations. Il en résulte une épargne brute qui ne peut que se contracter.

Dans ce contexte, au plan national, 40 départements sont en grande difficulté dès cette année. Ils pourraient être plus de 80 l'an prochain. Le département du Morbihan sera pour sa part fidèle à la haute qualité de gestion qui lui est reconnu. Nous saurons faire front, même si ce sera au gré d'un plan majeur d'économies, cependant que nous alignerons le taux de nos DMTO au niveau pratiqué dans tous les autres départements.

En dépit d'une situation donc délicate, en 2025, le département tiendra ses engagements pris. Il continuera de renforcer l'action sociale. Il confortera son rôle de premier investisseur public.

1

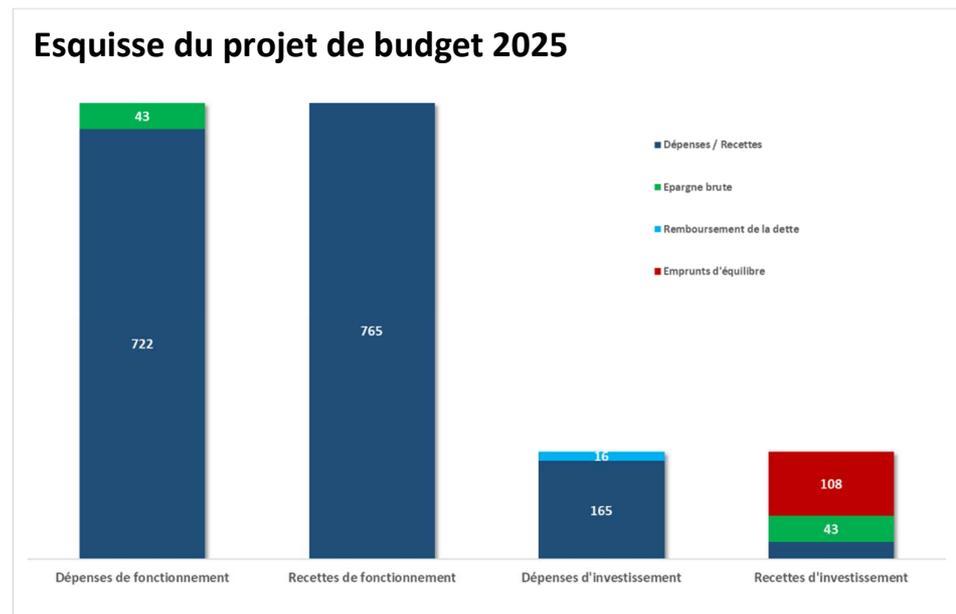
Sommaire

LE CONTEXTE DES
FINANCES PUBLIQUES
P. 2

LES MARGES EN
FONCTIONNEMENT
P. 8

LE PLAN PLURIANNUEL
D'INVESTISSEMENT
P. 26

LA GESTION FINANCIERE
P.34



AVANT-PROPOS

La préparation des orientations budgétaires 2025 s'est faite avec une complexité conjoncturelle :

- **L'administration départementale change actuellement de système d'information financière.** Elle quitte l'obsolescent progiciel Coriolis pour intégrer le progiciel Grand Angle, dont l'interface et le paramétrage mobilisent encore beaucoup les agents. Certaines fonctions et extractions restent en cours d'appropriation ;
- **Nous adoptons une nouvelle segmentation stratégique,** conformément au rapport adjacent qui vous la présente. Il s'agit de la manière de classer par thème les différentes actions publiques. Il s'en suit des éclatements d'enveloppe et des comparaisons parfois difficiles à rétablir entre l'esquisse du budget primitif 2025 et les précédents. C'est une bascule : demain la manière de présenter notre budget sera plus fluide, plus naturelle. Mais c'est donc aussi une rupture, rendant difficile le suivi de l'évolution de certaines dépenses (particulièrement dans le domaine du logement et de la protection de l'enfance) ;
- Il aura fallu attendre le 10 octobre 2024 pour que le Gouvernement présente son **projet de loi de finances pour 2025, avec plus de deux semaines de décalage** par rapport au calendrier traditionnel. Cela a généré dans un premier temps beaucoup d'incertitudes pour la rédaction de ce rapport, en situation d'information incomplète, puis de profonds bouleversements, notamment vis-à-vis de nos recettes. Le projet de loi de finances aura en effet, nous le verrons, modifié subitement les équilibres qui commençaient à s'esquisser pour notre budget 2025. Certaines conséquences ne sont pas encore pleinement analysées à l'heure de la rédaction de ces lignes, tandis que le débat parlementaire pourrait de nouveau apporter d'importantes modifications d'ici à notre réunion du 8 novembre 2024 – dans un sens favorable souhaitons-le.
- Plus largement, de nombreux chantiers portés par le précédent gouvernement (réforme de l'assurance chômage, bascule de l'allocation de solidarité spécifique dans le RSA, transfert de la section dépendance des EHPAD aux ARS...) sont suspendus, or ils auraient potentiellement des impacts majeurs sur nos dépenses.

1. LE CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE ET DES FINANCES PUBLIQUES

Après avoir enregistré une récession d'ampleur exceptionnelle en 2020 en raison de la survenance d'une pandémie de Covid-19, l'économie mondiale avait su rebondir rapidement, grâce à la mise en œuvre de mesures inédites par les Etats et les autorités financières, puis l'accès aux vaccins. Dans ce qui restera néanmoins une trajectoire de crise, l'économie mondiale menaçait de replonger aussitôt, face au retour historique d'une forte inflation, notamment alimentée par la désorganisation des marchés mondiaux et les conséquences de la guerre en Ukraine sur les approvisionnements énergétiques venus de Russie.

Il reste que, quatre ans après les bouleversements provoqués par la pandémie, à laquelle ont succédé conflits, inflation et durcissement monétaire, la croissance économique mondiale donne des signes de stabilisation.

Monde. La croissance mondiale devrait se stabiliser en 2024 pour la première fois depuis trois ans, quoiqu'à un niveau relativement faible par rapport aux tendances historiques récentes. Elle devrait ainsi se maintenir à 2,6 % en 2024 avant de remonter légèrement à 2,7 % en moyenne en 2025-2026, soit un niveau bien en deçà de la moyenne de 3,1 % enregistrée au cours de la décennie précédant la pandémie de COVID-19. L'inflation mondiale devrait refluer à 3,5 % en 2024, puis 2,9 % en 2025.

Europe. Les données disponibles indiquent un affaiblissement des perspectives de croissance dans la zone euro, mais le scénario central reste celui d'une reprise tirée par la consommation. La croissance s'est redressée au premier semestre 2024 sous l'effet d'une impulsion donnée par les exportations nettes. Les derniers indicateurs suggèrent que la croissance se poursuivra à court terme. Cela étant, les données disponibles et les enquêtes récentes font état d'une confiance toujours atone des consommateurs et d'un niveau élevé des intentions d'épargne des ménages. Les

données récentes relatives à l'investissement des entreprises vont également dans le sens d'un ralentissement de la dynamique de croissance. Dans l'ensemble, la croissance annuelle moyenne du PIB en volume devrait s'établir à 0,8 % en 2024, avant d'atteindre 1,3 % en 2025 et 1,5 % en 2026.

France. La Banque de France indique dans ses projections macroéconomiques de septembre 2024 que la croissance atteindrait en France en 2024 +1,1 % en moyenne annuelle et serait surtout tirée par le commerce extérieur.

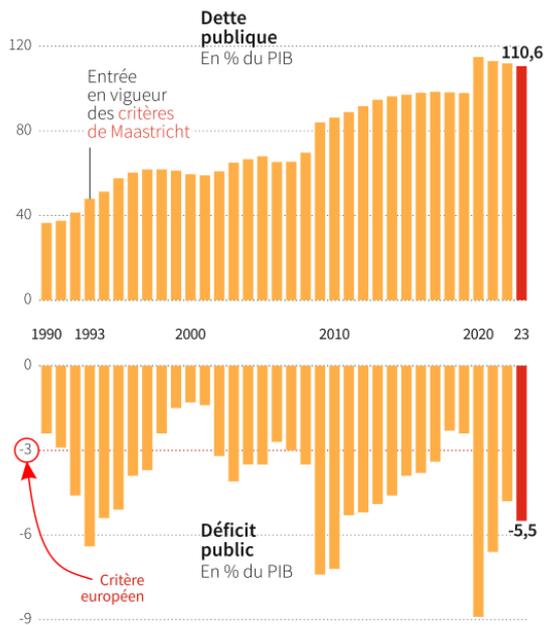
Alors que la France enregistre d'importants succès au long de ces dix dernières années, comme un niveau de chômage faible – ce qui a un impact positif sur nos dépenses d'insertion, elle peine à relancer la consommation des ménages (avec une incidence sur le produit de la TVA), le marché de l'immobilier (avec un impact général sur l'économie et la croissance) et surtout à se redresser d'un endettement colossal.

Taux de chômage



Selon les prévisions du Gouvernement, la **croissance atteindrait 1,1 % en 2025**, stable par rapport à 2024, dans un contexte de baisse de l'inflation qui soutient la demande privée.

L'inflation a poursuivi son reflux en 2024, et s'établirait à +2,1 % en moyenne annuelle (après +4,9 % en 2023). Les prix de l'énergie ralentiraient, notamment du fait de la baisse des prix des produits pétroliers. Ceux des produits alimentaires et manufacturés se stabiliseraient. L'inflation serait principalement soutenue par le prix des services, en lien avec la dynamique des salaires. En août 2024, elle est repassée en dessous de 2 % pour la première fois depuis août 2021, à +1,8 %. **L'inflation est projetée à +1,8% en 2025.**

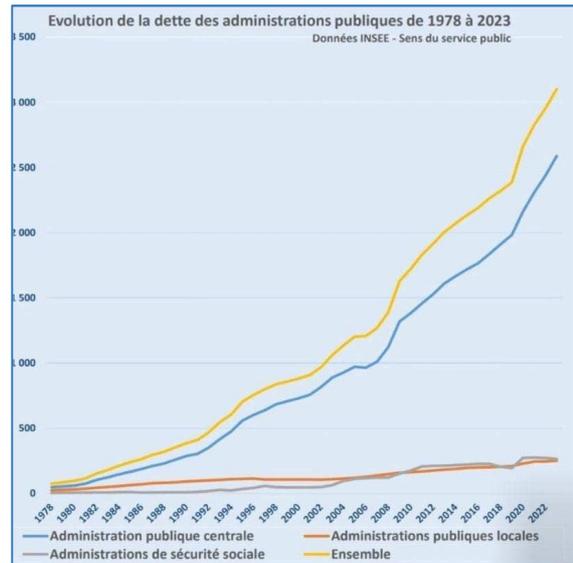


La situation des finances publiques reste préoccupante en France. **En 2024, le déficit public prévu s'établirait à 6,1 % du PIB, après 5,5 % en 2023, soit une dégradation de -0,6 pt de PIB.**

La dépense publique représente en France près de 57 % du PIB, contre moins de 50 % en

moyenne dans l'ensemble des pays européens en 2024.

Cette situation est prioritairement **de la responsabilité de l'Etat**, bien avant celle des collectivités locales, qui respectent légalement la « règle d'or », leur interdisant de voter un budget en déséquilibre. A cet égard, le graphique ci-après est éloquent.



LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

Déficit des finances publiques :

- 2023 : 5,5 points de PIB (+0,7)
- 2024 : 6,0 à 6,2 points de PIB (+0,5 à +0,7)

Un retour du déficit sous les 3%, comme le Pacte de Stabilité le prévoit, supposerait de réaliser **110 milliards d'euros d'économies d'ici 2027**.

La dépense publique a continué d'augmenter en valeur de **+56,7 milliards d'euros en 2023 (+3,7%)**.

La dette publique française a atteint 111% du PIB en 2023 et **la charge de la dette est devenue un des principaux facteurs de dépenses de la sphère publique**, en passant de 35 milliards d'euros en 2020 à 50 milliards d'euros en 2023 (Défense : 44 Mds€ ; Ecologie : 36 Mds€). Elle pourrait atteindre 80 milliards d'euros en 2029.

La France fait l'objet d'une **procédure pour déficit excessif**. Sa note a été dégradée par S&P en mai 2024 et orientée négativement par Fitch en octobre 2024.



« Ce que je trouve est extrêmement grave, et je pèse mes mots. Nous sommes collectivement sur une ligne de crête »

Michel BARNIER, 1^{er} octobre 2024

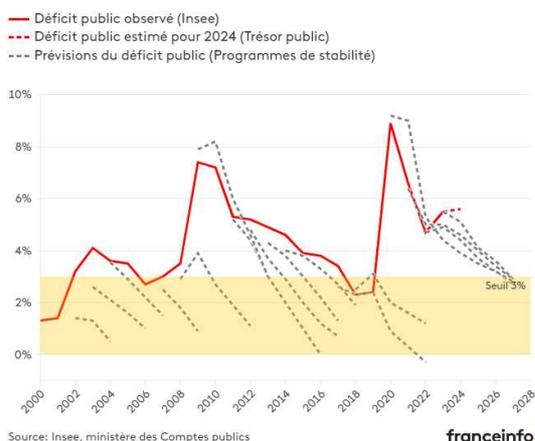
LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

En l'absence de mesures, le déficit public aurait atteint environ 7 % du PIB en 2025. Cette tendance défavorable résulte notamment de recettes de prélèvements obligatoires significativement moins dynamiques que l'activité, de la hausse de la charge de la dette en lien avec la remontée des taux d'intérêt, des dépenses de prestations vieillesse en nette hausse en raison de leur revalorisation sur l'inflation passée, des dépenses de santé et de prestations vieillesse en hausse structurelle en raison du vieillissement démographique, et de dépenses dynamiques des différentes administrations.

Le Gouvernement a donc décidé de prendre **des mesures d'ampleur dès 2025 pour ramener le déficit à 5,0 % du PIB en 2025**, puis à 3% à l'horizon 2029.

Comme le montre le graphique ci-dessous, un déficit équivalent à 5 % du PIB en 2025, comme prévu par le Premier ministre, serait largement supérieur aux prévisions de ces dernières années. Les programmes de stabilité transmis par la France à Bruxelles entre 2022 et 2024 (en pointillés gris ci-dessous) promettaient, pour 2025, un déficit entre 3,7 et 4,1% du PIB, et un passage en dessous des 3% dès 2027.

Le déficit public de la France comparé aux prévisions du gouvernement
En % du PIB



En juillet, la Cour des comptes avait jugé "peu réalistes" les objectifs affichés d'ici à 2027, estimant que "depuis deux ans, chaque nouvelle trajectoire pluriannuelle apparaît ainsi plus fragile que la précédente. Il est crucial

de revenir sous 3% de déficit et de replacer la dette publique sur une trajectoire décroissante ; mais cet effort doit être engagé sur la base de prévisions plus réalistes et plus crédibles que ce n'est le cas aujourd'hui."

Quoi qu'il en soit, le plan du gouvernement envisage de **réduire les dépenses de 40 milliards d'euros et augmenter les recettes d'un peu moins de 20 milliards.**

Au programme des mesures d'économies, relevons notamment la **suppression des emplois francs et une "réduction de l'ampleur du soutien" aux contrats aidés**. Sur **l'apprentissage**, le montant des primes sera "ajusté" : il pourrait s'agir d'une aide unique ramenée de 6 000 à 4 500 euros, ou bien d'une "modulation par niveau de qualification" ou "par taille d'entreprise". **France Compétences** devra "modérer" ses dépenses. Et **France Travail** devrait compter un millier d'agents en moins.

Egalement, le gouvernement souhaite sortir des boucliers, tels que le **bouclier tarifaire sur l'électricité**. Un abandon qui serait compensé par les baisses de prix de l'électricité. De même, diverses aides à vocation énergétique ou écologique vont être "recalibrées", notamment MaPrimeRénov', avec 1 milliard de baisse de crédits, baisse liée à la sous-exécution des crédits inscrits dans la loi de finances pour 2024.

Les collectivités territoriales seraient mises à contribution à hauteur de 5 milliards d'euros, un niveau inédit, sensiblement supérieur à celui demandé en 2016 lors de la raréfaction de la dotation globale de fonctionnement (-3,7 milliards d'euros). Trois mécanismes cumulatifs seraient mis en œuvre pour y parvenir :

- **Un mécanisme de prélèvement des recettes de fonctionnement**

Par ce mécanisme, l'Etat pourrait prélever en 2025 sur les plus grandes collectivités 3 milliards d'euros au travers d'un "fonds de précaution". Les ponctions s'étaleraient de 0,8 million d'euros pour les collectivités les moins

importantes à 154 millions d'euros pour la ville de Paris. Pour le département du Morbihan, des premières simulations ont circulé fin octobre, montrant **un impact potentiel de 14,7 millions d'euros**.

Cette ponction ne concernerait que les quelques 600 collectivités ou intercommunalités disposant de plus de 40 millions d'euros de recettes de fonctionnement. 150 seraient exonérées en raison d'une situation de fragilité financière (de leur population), dont 20 départements.

La mesure a été critiquée en ce qu'elle cible les « grosses collectivités », qui ne sont pas forcément les plus riches. C'est un peu comme si l'on venait à confondre le chiffre d'affaires et la marge. D'évidence, il existe de petites collectivités relativement « riches », et des grandes collectivités en difficulté. C'est le cas intrinsèquement de tous les départements, dont le modèle budgétaire est inadapté à la dynamique des dépenses sociales dont ils ont la charge.

Le débat parlementaire s'engage donc avec la tentative des représentants des départements, de les exonérer de cette ponction, ou du moins, d'en amoindrir fortement le poids.

- **Un "écrêtement de la dynamique" (autrement dit un gel) de la TVA**

Le gouvernement suit là une recommandation de la Cour des comptes. Dans son rapport du 2 octobre 2025, la Cour des comptes estimait en effet préférable de ralentir le rythme d'évolution des recettes des collectivités locales, plutôt que de tenter de maîtriser leurs dépenses (comme ont cherché à le faire les gouvernements depuis 2017). Elle avance plusieurs pistes, dont certaines avaient déjà été préconisées dans de précédents rapports de l'institution... notamment la réduction du rythme de croissance de la fiscalité nationale transférée aux collectivités (principalement, la TVA).

Il nous en coûterait l'an prochain, **environ 7 millions d'euros**.

- **Une réduction de certains concours de l'Etat**

Sur la FCTVA, le taux aujourd'hui fixé à 16,404%, passerait à 14,85 % à partir du 1^{er} janvier prochain. En outre, le dispositif – qui a vocation à compenser la TVA acquittée par les collectivités principalement sur leurs dépenses d'investissement – serait "recentré". Ainsi, des dépenses (entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux et prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage) qui avaient été intégrées il y a quelques années à l'assiette du FCTVA, en seraient exclues. Nous en bénéficions à ce titre d'environ **0,4 M€** par an en recettes de fonctionnement, que nous perdrons donc.

Selon le Gouvernement, il s'agit de "revenir au principe du fonds, à savoir un soutien aux seules dépenses d'investissement". La réforme doit permettre à l'État de faire une économie de 800 millions d'euros en 2025.

Le fonds vert sera ramené de 2,5 milliards à 1 milliard en engagement, soit une baisse de 60%. La fiche consacrée à la mission "Écologie, développement et mobilité durables" indique en outre que ce fonds "sera rapproché de manière plus structurelle des autres dotations d'investissement aux collectivités territoriales, pour simplifier les démarches des collectivités tout en s'assurant de la qualité environnementale des projets soutenus", ce qui laisse à penser que les critères d'accès vont être durcis.

Sur les variables d'ajustement, ces concours de l'État (près de 3,6 milliards d'euros en 2024) qui ont notamment pour objet de compenser d'anciens allègements de taxe professionnelle, l'intention est de permettre, par leur réduction, de "maîtriser les évolutions à la hausse de certains concours financiers de l'État au bénéfice des collectivités territoriales". Leur diminution atteindrait 487 millions d'euros l'an prochain, soit un montant dix fois supérieur à celui de la baisse opérée en 2024 (47 millions d'euros) et trente-deux fois supérieur à celui de l'abaissement appliqué en 2023 (15 millions).

Le gouvernement a choisi de suivre là encore l'une des recommandations du rapport de la Cour des comptes sur les finances publiques locales paru en juillet dernier. Ainsi le montant de la "minoration" des variables d'ajustement revient à un niveau élevé, comme c'était le cas avant 2021. Dans le détail, en 2025, seraient réduites "les parts communale, intercommunale, régionale et départementale de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ainsi que le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)", est-il précisé dans l'évaluation préalable des articles du PLF 2025. En outre, "dans un souci d'équité, comme les années précédentes, les variables d'ajustement seraient minorées au prorata des recettes réelles de fonctionnement de leurs bénéficiaires".

Il nous en coûterait au moins **1,6 million d'euros** sur ce volet.

Le dialogue parlementaire se poursuit sur le PLF 2025, en parallèle de l'écriture de ces lignes. Il est espéré, compte-tenu de la situation spécifique des départements, que la mise en réserve obligatoire soit allégée.

L'ensemble de ces mesures est susceptible de représenter un impact non négligeable sur l'économie française. Certains estiment que la croissance française pourrait en pâtir jusqu'à

0,7 point, ce qui paraît excessif néanmoins. Cette remarque nous appelle, au niveau local, à composer du mieux possible avec la contrainte nationale pour amortir le choc sur l'économie du Morbihan et ses habitants.

En conclusion, alors que l'économie mondiale est peu porteuse et que l'Europe continue d'accroître son décrochage par rapport à d'autres économies de l'OCDE, la France traverse une crise budgétaire historique, handicapée par le poids de sa dette publique.

Le nouveau gouvernement installé fin septembre a pris le sujet à bras le corps, en concevant en quelques jours un plan massif d'économies, de 60 milliards d'euros. Ce plan aura des conséquences directes sur les recettes du département (potentiellement -24 millions d'euros en 2025) mais aussi vraisemblablement sur nos dépenses (désengagement de l'Etat dans certains dispositifs, notamment en matière d'insertion).

Il en résulte **une situation subite et hautement contrainte pour la construction de notre budget 2025**, sans précédent avec les plans d'économie antérieurs que nous avons menés. Dans cette situation, les trois quarts des départements expriment leur incapacité à équilibrer une maquette budgétaire. Le Morbihan, plus résilient, mieux préparé, pourra faire front en 2025, mais au prix d'un important plan d'économies.

7



2. DÉTERMINATION DES MARGES EN FONCTIONNEMENT

I. Le pilotage par les recettes

Au cours de ces dix dernières années, les finances locales ont subi **plusieurs réformes mettant à mal l'autonomie financière et fiscale des collectivités**, au point de les placer aujourd'hui sous forte dépendance de l'Etat.

Après la suppression de la taxe professionnelle en 2009, de la taxe d'habitation en 2018, puis de la taxe foncière sur les propriétés bâties en 2021, il n'y a plus de lien fiscal direct entre l'habitant et son territoire.

Certains diront que le débat entre autonomies fiscale et financière, pour autant qu'il passionne encore, n'a plus grand intérêt quand les taux et la sensibilité à l'impôt ont atteint leur plafond. Il reste que l'assiette de ces impôts de stock assurait une stabilité et une prévisibilité nécessaires pour maintenir une capacité d'action sereine.

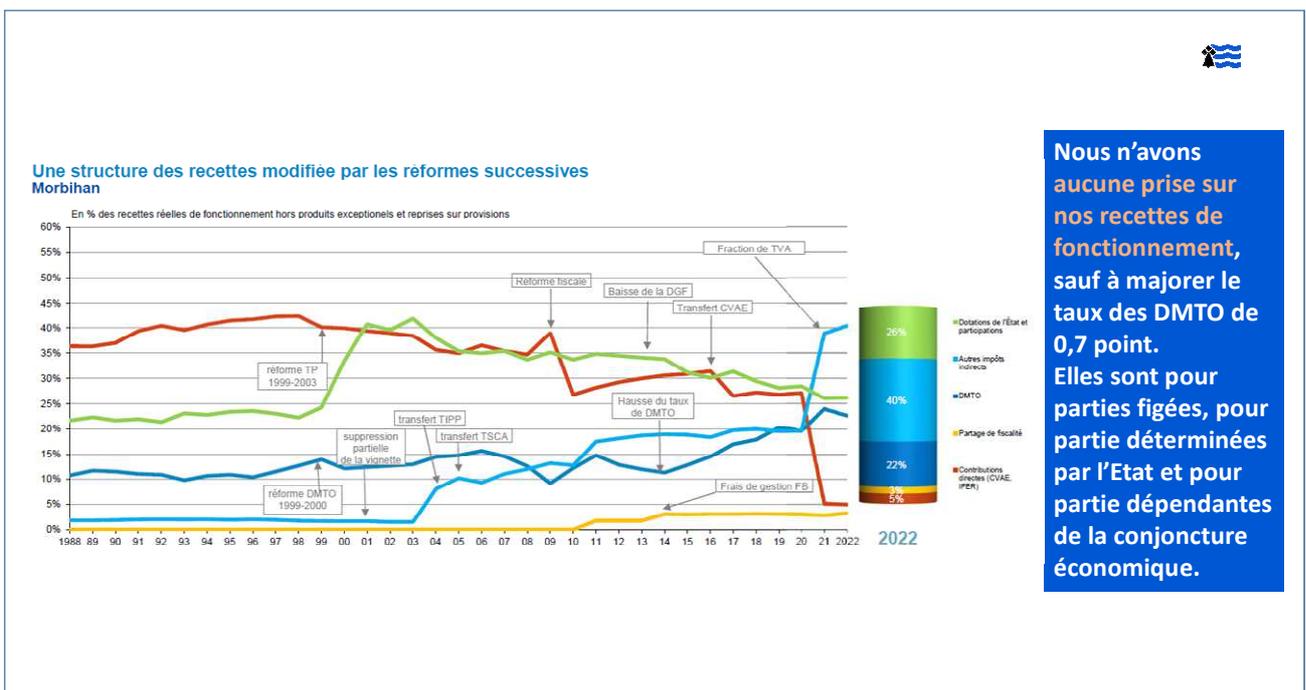
La capacité à agir sur les impôts locaux permettait aussi de distinguer la qualité de la gestion locale. On rappellera à cet égard que le

Morbihan avait été l'un des seuls départements en France à fortement baisser les impôts locaux. **Le Morbihan présentait en 2020 le taux de pression fiscale le plus faible en Bretagne**, inférieur de -11,5% par rapport à la moyenne de autres départements.

Reste qu'en perdant en dix ans leur liberté fiscale sur des impôts de stock, les départements ont reçu en compensation des produits correspondant à des fractions d'impôts nationaux, **composant un panier peu dynamique**, et des taxes les exposant encore davantage à la conjoncture économique.

Si nous avons pu redresser nos marges budgétaires au cours de la précédente mandature et si nous avons pu entamer notre mandature en 2021 sous des perspectives financières jugées favorables, c'est principalement en raison d'efforts de gestion très importants et d'un rebond historique des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

Mais revers de cette dépendance à la conjoncture macroéconomique, j'ai toujours aussi appelé à la plus grande prudence, afin de **ne jamais asseoir des dépenses structurelles, récurrentes, sur une recette volatile**. Bien nous en aura pris, lorsque l'on constate qu'en l'espace de seulement deux exercices, le produit des DMTO aura chuté de 55 millions d'euros, soit en moyenne **-150 000 euros par jour** !



Au moment où l'Etat s'apprête à ponctionner près de 24 millions d'euros dans nos recettes courantes de fonctionnement, nous pouvons activer deux leviers exceptionnels, que nous avons su patiemment sauvegarder en prévision d'un tel choc :

- **Un rehaussement du taux des DMTO**, pour l'établir au niveau de ce qui pratique dans les autres départements français ;
- **Une reprise de notre provision** réservée pour le BEA gendarmerie.

Ces deux mécanismes nous permettraient de récupérer l'an prochain, respectivement +14 millions d'euros et +7,5 millions d'euros, absorbant une grande partie du choc du Projet de loi de finances 2025.

Mais cet exercice de réajustement ne fonctionnera qu'une fois. Passé l'exercice 2025, l'enjeu de la seconde moitié de notre mandature sera d'être en capacité de piloter les dépenses dans un contexte budgétaire particulièrement contraint pour le niveau départemental.

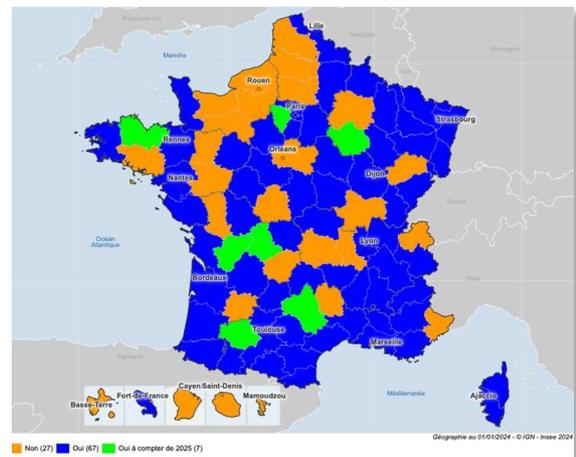
Au 1^{er} juin 2025, le taux des droits de mutation à titre onéreux augmentera, si vous en faites le choix par délibération concomitante avec l'adoption du budget primitif en décembre prochain, de 3,8% à 4,5%.

Outre ce ressaut, nous pouvons faire l'hypothèse que les DMTO croîtront par la conjonction d'un effet prix et d'un effet volume, entre +0% et +4,6% (hypothèse établie par la Banque Postale en France). Nos orientations budgétaires, prudentes, s'établissent sur +0%.

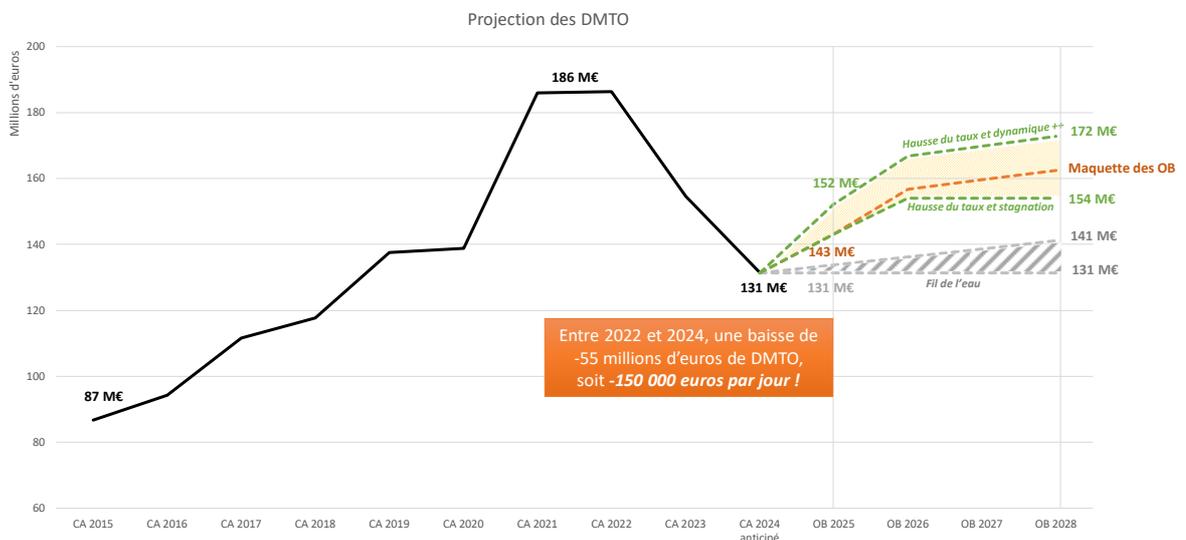
Le département pourrait agir au travers de deux autres leviers.

L'établissement d'une taxe additionnelle départementale (+10%) sur la taxe de séjour (TADS). 25 départements l'avaient mise en place en 2011 ; puis 43 en 2016. Ils seront 80 à l'avoir fait en 2025, dont +7 nouveaux. En Bretagne historique, seul le département du Morbihan ne l'a pas mise en place.

Département ayant mis en place la TADS



Si le département décide avant fin mars 2025 d'augmenter au 1^{er} juin 2025 le taux des DMTO, il gagnera entre +12 M€ et +21 M€. D'ici 2028, il gagnera entre +72 M€ et +112 M€.



Alors que la taxe de séjour représente entre 0,20 € et 4 € la nuitée, soit en moyenne globale 0,47€ / nuit / touriste non exonéré (dans un système de perception au réel, où c'est le client qui paie), la taxe additionnelle représentera pour deux personnes, entre 0,02 € et quelques dizaines de centimes d'euros la nuitée, en fonction de la catégorie (soit **en moyenne 0,05€ / nuit / touriste non exonéré**). Dans un système de perception au forfait, elle sera due par le logeur qui pourra au non la répercuter dans son prix.

Les mineurs de moins de 13 ans, les bénéficiaires de certaines aides sociales (personnes âgées bénéficiaires d'une aide à domicile, personnes handicapées ou en centre pour adultes handicapés ou d'hébergement et de réinsertion sociale) et les colonies de vacances sont exonérés d'office.

La TADS rapporterait au département environ **+1 M€ / an**. Elle couvrirait un tiers de nos dépenses dans le tourisme. Toutefois, sa mise en place doit être décidée avant le 1^{er} juillet de l'année n, pour une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier de l'année n+1. Nous n'envisageons pas de créer une telle taxe.

La taxe d'aménagement présente elle-aussi un taux dans le Morbihan, 1,5%, inférieur d'un point au plafond légal qui est appliqué dans d'autres départements français, tels que les Côtes d'Armor à compter du 1^{er} janvier 2025. Le produit simulé en 2025 est actuellement de 5,5 M€. Si le taux était augmenté à 2,5%, le département gagnerait **+3,7 M€**.

La taxe d'aménagement permet de financer d'une part le Conseil en architecture, urbanisme et environnement du Morbihan (800 k€ par an, pour une part affectée de la taxe d'aménagement projetée à 550 k€ en 2025, ce qui induit que le département ponctionne de 250 k€ son budget principal en complément) et d'autre part les dépenses rattachées aux espaces naturels sensibles (6,6 M€ par an, pour une part affectée de la taxe d'aménagement projetée à 5 M€ en 2025, ce qui induit que le département ponctionne de 1,6 M€ son budget principal en complément).

A partir du moment où le département du Morbihan puise structurellement dans son

budget principal pour financer en complément de la taxe d'aménagement affectée les espaces naturels sensibles et le Conseil en architecture, urbanisme et environnement du Morbihan, un débat se pose. Il faudrait établir le taux à 2,0% pour équilibrer la réalité de nos dépenses (+1,7 M€).

Toutefois, comme pour la TDAS, une décision de rehaussement du taux n'aurait au mieux d'impact que pour le budget 2026.

Nous retiendrons sur les recettes :



-23,5 M€ ponctionnés par l'Etat pour contribuer au redressement de ses comptes



+14 M€ de DMTO, portés par le relèvement du taux (+10 M€ de BP à BP)



+7,5 M€ reprise de la provision sur le BEA

Pour le reste, je vous propose de brosser traditionnellement l'ensemble de nos recettes de fonctionnement. Chacun pourra se faire son avis de la complexité du panier actuel de recettes du département et des multiples variables à prendre en compte.

Pour simplifier la lecture, au lieu de distinguer la fiscalité directe et la fiscalité indirecte, nous allons classer les recettes en fonction de leur dynamique.

A. Les recettes figées ou s'érodant

Dans cette catégorie, nous classons la DGD, la TICPE, le FNGIR et les variables d'ajustement. Elles pèsent **environ 10%** de nos recettes.

- **La dotation générale de décentralisation (DGD)** est figée. Elle ne bénéficie d'aucune indexation et se situera comme chaque année à **5,86 M€**.

- **La taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE)**, reçue en compensation des transferts de compétences intervenus en 2005, est figée à **41,6 M€**.

- **Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**, mécanisme de compensation lié à la suppression de la taxe professionnelle et objet aujourd'hui de questionnement, est gelé à son niveau 2014, soit **11,3 M€**.

- Les « **variables d'ajustement** » ont eu pour objet de compenser les pertes dues à la suppression d'anciennes taxes. C'est le cas notamment de la taxe professionnelle, avec la création de la **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)**. Cette catégorie intègre aussi des **compensations fiscales** anciennes, comme pour l'ex-taxe d'habitation. Le PLF 2025 cible ces différentes « variables d'ajustement », avec une érosion en 2025 dix fois plus rapide que précédemment. Compte tenu des ajustements successifs qu'a pu connaître cette nature de recettes, il est projeté un produit en légère baisse à **18,4 M€**.

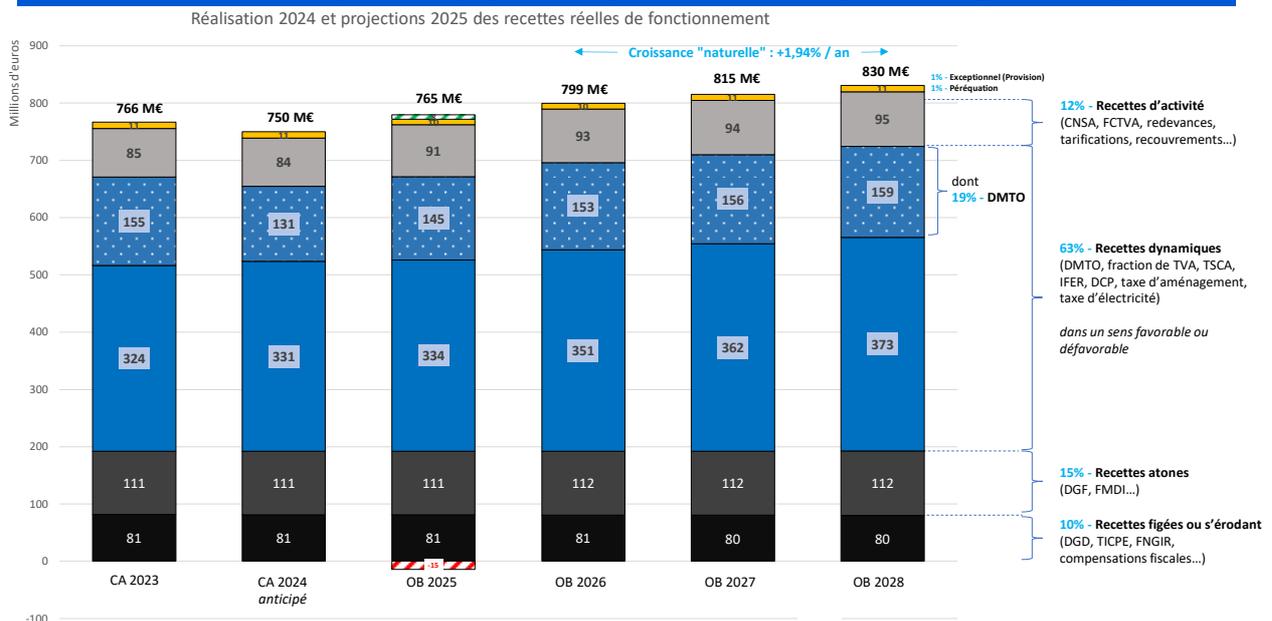
- Enfin dans le cadre des transferts de compétences intervenus en 2016 (transfert de la part de contribution sur la valeur ajoutée des entreprises), la **compensation versée par la Région** a été fixée à **3,43 M€** par an, à compter de 2018. Ce montant est figé.

B. Les recettes atones

Ces recettes-ci évoluent en principe favorablement, mais très lentement, à l'image de la dotation globale de fonctionnement, qui s'appuie sur 17 composantes, dont l'une a trait à la croissance de la population locale.

Ces recettes pèsent **environ 15%** dans notre

Nos recettes de fonctionnement devraient évoluer de +3,2%, grâce notamment à la hausse du taux des DMTO et à une recette exceptionnelle (reprise de la provision constituée pour le BEA gendarmerie)



d'environ un quart des recettes départementales, totalement atones.

- La **dotations globale de fonctionnement** (DGF) est évaluée à **108 M€** contre 107,5 M€ en 2024. Cette recette fait régulièrement l'objet d'une attention de réforme afin d'en simplifier le calcul.

- Le produit du **fonds de mobilisation départementale pour l'insertion** (FMDI), créé en 2006, après le transfert du RMI intervenu en 2004, afin d'accompagner les départements pour la mise en œuvre de leur politique de retour à l'emploi, est ajusté à **3,3 M€**, au montant constaté au compte administratif anticipé 2024.

C. Les recettes dynamiques

Attention, cette dynamique peut s'exprimer à la hausse... comme à la baisse. C'est le cas notamment, comme nous l'avons vécu ces deux dernières années, des droits de mutation. Cette catégorie de recettes représente environ **les deux tiers de notre panier global**, dont presque 20% pour les seuls droits de mutation.

- Les **droits de mutation à titre onéreux** (DMTO). L'année 2022 a été, comme en 2021, une année exceptionnelle en terme d'encaissement de droits de mutation à titre onéreux (DMTO), ceux-ci ayant atteint 186,35 M€. L'année 2023 a connu une tendance inverse, avec un réalisé de 154,56 M€. L'année 2024 a suivi la dynamique à la baisse et devrait s'achever un peu en deçà des prévisions budgétaires à 135 M€. Pour 2025, la légère reprise observée depuis mi-2024 permet une prévision à **145 M€** (montant envisageable à la condition d'une révision du taux, comme vu précédemment).

Le nouveau taux des DMTO, 4,5% au lieu de 3,8% s'il est adopté par notre assemblée, entrera en vigueur au 1^{er} juin 2025.

- La **fraction du produit net de TVA**. Dans le cadre de la recomposition des ressources fiscales engendrée par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les

départements ont vu, en 2021, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) leur échapper. Celle-ci a été remplacée par une fraction du produit net de TVA. Le Morbihan a perçu un montant de 146,63 M€ en 2021 au titre de cette recette. Depuis 2022, cette ressource évolue en fonction du taux annuel de croissance du produit national net de TVA de référence.

Le projet de loi de finances pour 2025, tel qu'il est prévu à la rédaction de ce rapport, prévoit un **gel de la dynamique de cette recette**. Sur cette base, il faut évaluer au montant anticipé au compte administratif 2024, soit 169,46 M€ pour 2025, là où nous pouvions escompter 176 M€ (sous réserve que le département ne subisse pas une seconde raréfaction, possiblement de -5 M€ sur le produit déjà encaissé en 2024, l'Etat revoyant à la baisse sa projection pour l'année en cours).

Par ailleurs, la loi de finances pour 2023 a acté la suppression totale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La perte de recettes induite par cette suppression est compensée aux collectivités territoriales depuis le 1^{er} janvier 2023 par l'affectation d'une fraction de taxe sur la valeur ajoutée, égale à la moyenne de la CVAE perçue au titre des années 2020, 2021 et 2022. Le produit compensé en 2023 selon ces calculs s'est élevé à 40,15 M€. Notre projection, en fonction également du projet de loi de finances, prévoit un montant égal au compte administratif anticipé de 2024, soit **40,3 M€** (ou 39,2 M€ si l'Etat opère une seconde raréfaction sur le produit déjà versé au département, en corrigeant sa prévision 2024).

- La **taxe spéciale sur les conventions d'assurance** (TSCA) dont le produit global est estimé à **94 M€** pour 2025 est en augmentation de plus de 10% par rapport au BP 2024. C'est la principale dynamique de nos recettes, hors DMTO. La première part est destinée à compenser les transferts de compétences liées à « l'acte II de la décentralisation » et s'établirait à 49 M€. La seconde est en lien avec la mise en œuvre de la réforme fiscale, qui a conduit le département à être bénéficiaire

d'une part de TSCA correspondant aux contrats d'assurance maladie, pour un produit estimé à 45 M€.

- Les **impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux** (IFER). Il s'agit d'un autre impôt (portant sur les éoliennes, les centrales thermiques, photovoltaïques, hydrauliques et les stations radioélectriques) reçu en remplacement de la suppression de la taxe professionnelle, mais dont le produit reste marginal, **2,5 M€** avec une petite dynamique de +0,4 M€ par rapport à l'an dernier. La prudence est de mise pour l'avenir, car depuis le projet de loi de finances pour 2024, l'Etat lorgne sur cette recette, dont il entend priver les départements de la dynamique. Quoique faible dans notre panier de recette, cette dynamique reste intéressante car elle progresse actuellement fortement avec l'aménagement numérique très haut débit du territoire et les projets d'énergies renouvelables.

- Le **dispositif de compensation péréquée** (DCP) correspond aux produits nets des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), dont les départements bénéficient depuis la loi de finances pour 2014. Cette recette vise à assurer un financement complémentaire des allocations individuelles de solidarité. Le montant du DCP en année N correspond aux frais de gestion collectés sur le montant N-1 de la TFPB. A ce stade, le produit 2025 de DCP est projeté à **10,6 M€**, en augmentation de 12,7 % par rapport au BP 2024. Comme pour toutes les recettes dynamiques, l'Etat envisage une réforme prochaine de la DCP...

- La **taxe d'aménagement** (TA), pour la part affectée aux espaces naturels sensibles et celle affectée au CAUE, est anticipée à 5,5 M€. La dynamique est actuellement plutôt défavorable, à l'image de celle des DMTO, compte-tenu de la crise du marché immobilier.

- la **taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité** (TICFE) a été réformée par la loi de finances pour 2021. Perd son caractère local, cette taxe est traitée désormais au niveau

national pour être ensuite reversée par quote-part aux bénéficiaires locaux (départements et communes). Le recouvrement de cette taxe est entièrement assuré par les services de la DGFIP et le tarif devient unifié sur l'ensemble du territoire. En 2022, les départements ont perçu une part départementale de la TICFE dont le montant était calculé à partir du produit perçu en 2021, augmenté de 1,5 % et de l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac entre 2019 et 2020. A partir de 2023, les départements perçoivent un montant tenant compte à la fois de l'évolution de leurs consommations et de l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac. Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TICFE) est projeté à **10,85 M€**.

D. Les recettes d'activité

Ces recettes sont en **trompe-l'œil**, en ce qu'elles croissent proportionnellement avec la croissance des dépenses auxquelles elles sont affectées. Elles pèsent **environ 12%** de notre panier de recettes. On y trouve principalement les contributions de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et de nombreuses recettes liées aux recouvrements, redevances, tarifications, loyers, etc. que perçoit le département.

- Le **fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée** (FCTVA), pour ce qui concerne les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, dispositif institué en 2016, disparaîtrait en 2025 suivant le recentrage opéré par le projet de loi de finances pour 2025. C'était une recette d'environ 400 k€.

- Les **dotations de la CNSA**. Celles-ci, autrefois composées de 3 flux, n'ont cessé de se complexifier, au point qu'il est devenu très difficile de les suivre, pour les départements autant que pour la CNSA elle-même ! Ce sont en effet désormais plus d'une dizaine de composantes, avec des flux qui arrivent dans nos budgets sans même parfois être estampillés, et que nos comptables tentent de recoller aux prévisions. Les quelques

développements qui suivent vous en rendent compte.

La CNSA, dont les recettes proviennent essentiellement d'une part de CSG (0,1 %) et de la contribution « solidarité autonomie » de 0,3 % sur les revenus, participe au financement de la perte d'autonomie des personnes âgées (APA notamment, environ 43%) et des personnes handicapées (PCH notamment, environ 40%).

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement a profondément remanié les concours de la CNSA au titre des personnes âgées. Le concours « historique » comprend désormais deux parts. La première correspond à la poursuite du financement de l'allocation, tandis que la seconde part vise à participer au financement de la réforme de l'APA. Pour le Morbihan, le concours est évalué à **41,5 M€** comprenant la régularisation annuelle.

En ce qui concerne le financement de la perte d'autonomie qui se traduit par deux concours (forfait autonomie et autres actions de prévention), leur montant est projeté à **2,2 M€**.

C'est donc un volume de 43,7 M€ qui est retenu au titre du concours CNSA pour le financement de la perte d'autonomie des personnes âgées, ce qui représente une évolution d'environ +9% par rapport au BP 2024.

La dotation annuelle dédiée à la prestation de compensation du handicap (PCH) est appréciée à **10,35 M€**.

Le concours au profit de la maison départementale de l'autonomie est évalué à **1,05 M€**.

Par ailleurs, l'article 47 de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 a prévu un concours de la CNSA aux départements finançant un dispositif de soutien aux professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), à raison de 150 M€ en 2021 et de 200 M€ en 2022 et 2023 en compensation d'une partie des surcoûts supportés par les départements.

L'article 43 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 prévoit, en outre, le versement par la CNSA d'une compensation des surcoûts pour les départements finançant le complément de traitement indiciaire ou une revalorisation équivalente pour certains établissements et services intervenant auprès des personnes âgées et de personnes handicapées.

Au titre de ces deux derniers concours, le département prévoit une recette de **4,4 M€** pour les orientations budgétaires 2025. Cette recette devrait logiquement être plus conséquente si l'Etat compensait réellement les mesures de revalorisation pour les établissements et services, de surcroît pour des décisions prises unilatéralement.

L'article 34 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 introduit la possibilité pour les départements de passer un accord pour l'habitat inclusif avec la CNSA et d'intégrer la prestation « Aide à la Vie Partagée » (AVP) dans leur règlement départemental d'aide sociale, en assurant une couverture partagée entre le département et la CNSA. Un tel accord a été signé par le département en septembre 2022. Au titre de ce concours, un montant de **1,7 M€** a été prévu au BP 2025.

Enfin, il a été prévu un montant de **5 M€** au titre de la CNSA « dotation qualité », montant doublé par rapport au BP 2024, et de **225 k€** au titre de la CNSA « Modernisation des SAAD ».

En conclusion, les concours de la CNSA devraient être proposés à environ 66,5 M€ au projet de budget 2025 contre 57,5 M€ en 2024.

- Les **autres recettes d'activité**, liées à de la tarification (y compris quelques loyers), des remboursements (par exemple la contribution des agents sur les titres restaurants), des redevances (par exemple les redevances d'occupation du domaine routier ou celle reversée par la Compagnie des ports) sont intégrées en lien avec l'activité des services départementaux, pour un total de **23,74 M€** pour 2025, en hausse de 2,2 M€ par rapport à l'an dernier. Cette hausse s'explique presque

intégralement par la perception désormais directe des loyers des casernes de gendarmerie, avec la sortie programmée à la fin du premier trimestre 2025 du BEA afférent.

E. Les péréquations

La loi de finances pour 2020 a institué un **fonds national de péréquation des DMTO**, fusionnant trois fonds historiques de péréquation, qui avaient été introduits successivement en lois de finances : le fonds de péréquation de DMTO, le fonds de solidarité sur les allocations individuelles de solidarité et le fonds de soutien interdépartemental.

Cette mesure technique de simplification intervenue en 2020 ne change pas les objectifs de ce dispositif de péréquation horizontale, qui vise toujours à renforcer la solidarité entre les départements pour réduire les écarts de richesse et de charges. Il fonctionne de la façon suivante :

- Application d'un **prélèvement proportionnel correspondant à 0,34 % de l'assiette des DMTO** de droit commun, quel que soit le taux appliqué par les départements ;
- Application d'un **prélèvement progressif**. Sont éligibles à ce prélèvement, les départements dont l'assiette de DMTO de droit commun par habitant est supérieure à 75 % de l'assiette DMTO moyenne par habitant. Des seuils sont mis en œuvre permettant l'alimentation en trois tranches de cette part. La somme des contributions à ce prélèvement progressif est plafonnée à 12% du produit DMTO de l'année précédente.

Il devrait vous être proposé de constater au futur projet de budget un prélèvement global de 26,5 M€ et une contribution de 16,8 M€.

En net, le département du Morbihan reste donc contributeur du fonds de péréquation, à hauteur d'environ 10 M€. Cette situation conduit à prévoir en inscriptions budgétaires 2025 une recette de 9,7 M€, sans faire de

contre-sens, puisqu'il s'agit bien in fine, d'une recette inférieure à notre contribution.

F. Les autres recettes

Faisant suite à une délibération du conseil départemental en septembre 2024, je vous propose de récupérer dans le cadre du budget primitif pour 2025, la **provision que nous avions constituée pour sortir du « BEA gendarmerie »**. Nous récupérerons ce faisant **7,57 M€**, en lien avec une dépense exceptionnelle d'environ 3,5 M€ en dédommagement du manque à gagner et des immobilisations de l'emphytéote sortant (la SCI des Casernes du Morbihan).

Enfin, à l'heure de la rédaction de ces lignes, le projet de loi de finances prévoit un **mécanisme exceptionnel de mise en réserve** d'une partie de nos recettes de fonctionnement, correspondant à 2% des recettes réelles perçues en 2023. Cette ponction serait de **-14,7 M€** pour le département du Morbihan.

Au global, nos orientations budgétaires se basent sur une prévision de recettes de fonctionnement d'environ **765 M€** l'an prochain, en progression de **+3,2%**, soit +23,7 M€, dont 14 M€ grâce à la hausse du taux des DMTO, 7,5 M€ grâce à la reprise de notre provision « BEA gendarmerie » et 2,5 M€ pour les loyers de la gendarmerie que nous toucherons désormais.

Il est intéressant de noter que sans ces trois recettes, dont deux resteront exceptionnelles, le prélèvement opéré par l'Etat aurait été tel qu'il ne nous aurait laissé absolument aucune dynamique positive sur l'ensemble de notre panier de recettes ! C'est la situation terrible à laquelle sont confrontés tous les départements qui n'avaient pas constitué les mêmes amortisseurs que le Morbihan.

Notre exercice 2026 bénéficiera lui aussi d'une petite dynamique sur les DMTO, avec un effet taux sur les 5 premiers mois de l'année. Il faut néanmoins espérer qu'à cet horizon, l'Etat ne réactive pas un nouveau plan d'économies sur les départements.

A compter de 2027, avec à cet horizon beaucoup d'incertitude et donc de prudence envers les projections, nous faisons l'hypothèse d'une évolution de nos grandes recettes proche de l'inflation. La dynamique des recettes de fonctionnement s'établit ainsi à **+1,94% par an**, c'est-à-dire un peu moins de 2% - chiffre sensiblement inférieur à la dynamique des dépenses, comme nous allons le voir.

II. Des dépenses sous forte contrainte

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement devraient progresser de **+6,4 %**, par rapport au budget primitif 2024, pour s'établir à **722 millions d'euros**.

Vous trouverez ci-dessous la répartition, en pourcentage, des prévisions de dépenses (hors atténuation de fiscalité) classées selon la nouvelle segmentation stratégique que je vous propose d'adopter pour la seconde moitié de notre mandature.

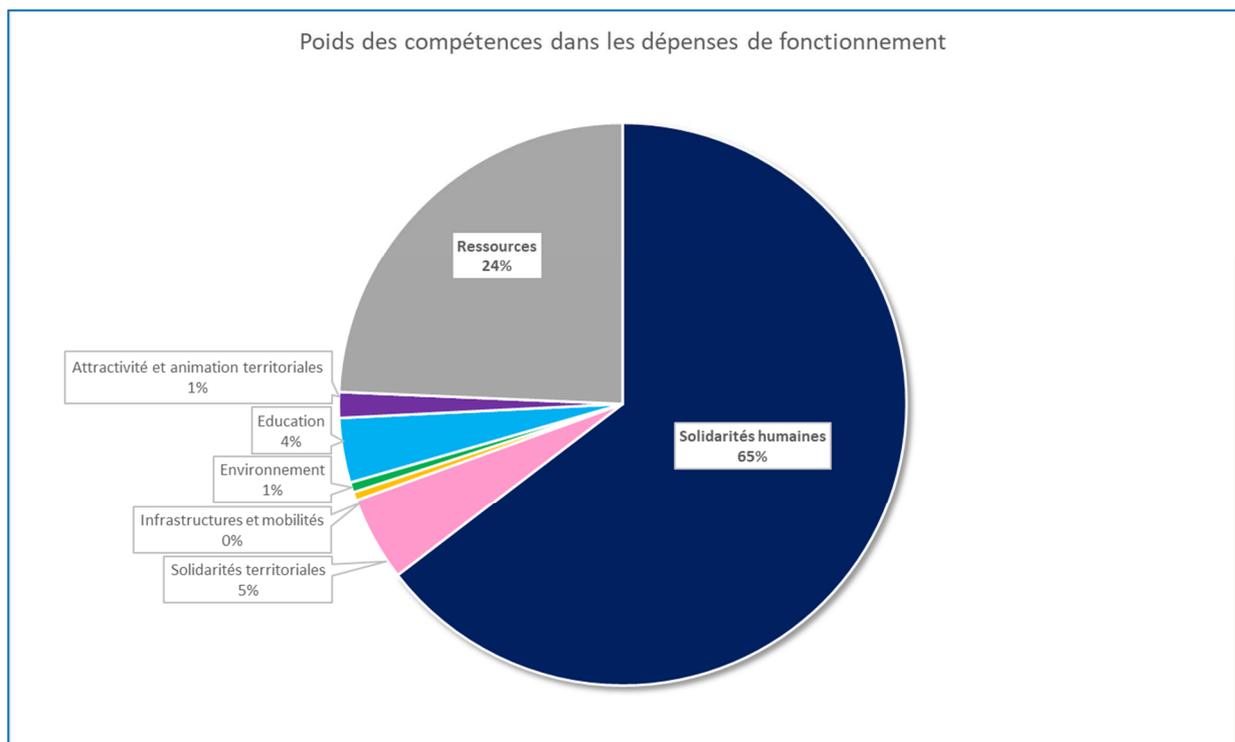
Cette hausse, tirée par de fortes contraintes pesant sur les dépenses d'action sociale, +4,6 %, représente un volume de **43 millions d'euros supplémentaires**, dont plus de la moitié en faveur des solidarités humaines, alors que l'allocation de RSA a été baissée de 1,9 million d'euros pour s'ajuster au compte administratif anticipé pour 2024.

Les solidarités humaines pèsent les 2/3 des dépenses réelles de fonctionnement et les ressources internes un quart. Toutefois celles-ci contribuent directement à l'exercice de nos compétences, puisqu'on y retrouve toute la

masse salariale (dont les agents d'exploitation des routes, les agents des collèges, les éducateurs spécialisés et les travailleurs sociaux...), le fonctionnement de l'assemblée départementale, la communication (qui est un service public) et plus largement les « moyens généraux », comme nous le détaillerons plus loin.

L'évolution des dépenses est principalement contrainte, avec un **taux théorique de rigidité des charges proche de 80%**. Elle comporte également des dépenses nouvelles largement couvertes par des recettes affectées et une dépense exceptionnelle (ex-BEA gendarmerie : le loyer payé par la gendarmerie, inscrit à hauteur de 2,5 M€ en 2025, couvrira tous les frais liés à notre qualité de propriétaire : la maintenance mais aussi les annuités de la dette afférente).

Selon la définition théorique, le taux de rigidité de nos charges de fonctionnement est d'environ 80%. Dans la pratique, il est plus proche de 95%. Le Morbihan présente peu de dépenses « volontaristes ».



A. Les solidarités sociales

Les dépenses pour les solidarités sociales s'établiraient à environ **466 M€**, en progression de **+20,5 M€** par rapport au BP 2024, soit **+4,6%**.

De manière générale, nous établirions un taux directeur pour la revalorisation des services et des établissements sociaux et médico-sociaux proche de 1%, tout en sauvegardant une petite enveloppe pour venir soutenir les partenaires les plus en tension budgétaire.

Au stade de nos orientations budgétaires, en cohérence avec la ligne politique majoritaire au sein des Départements de France, nous ne prévoyons aucun budget pour financer l'extension du « Ségur pour tous ». Nous restons ici en attente d'une compensation totale de l'Etat, selon un principe établi : **qui décide, paye**.

Dans le détail :

- **les dépenses pour l'enfance et la famille** seraient établies à **102,5 M€**.

Au niveau de la prévention et de la PMI, les dépenses pour la santé sexuelle et l'accompagnement des futurs parents augmenteraient de +2,4%, à peu près dans la même proportion que les dépenses en faveur de la prévention des enfants de 0 à 6 ans (+2,5%)

Ces augmentations seraient soutenues par un plan d'économies sur le soutien en fonctionnement aux structures d'accueil du jeune enfant (maisons et relais d'assistants maternels), envers lesquelles nous reviendrions à notre niveau d'aide de 2021, avant sa majoration. Cela nous permettrait de dégager une économie de 350 k€ en 2025, en baissant globalement les aides *volontaristes* à l'accueil du jeune enfant (compétence première de la CAF et du bloc communal) de -20%, entendu que le département sanctuarisera ses soutiens *volontaristes* pour

l'accueil des enfants en situation de handicap (compétence première de la CAF et de l'ARS).

A noter quelques orientations fortes en 2025 :

- Le renforcement des compétences et de l'expertise des médecins de PMI dans le repérage précoce du handicap et le diagnostic des troubles du neuro-développement et la consolidation de leur rôle dans le suivi des nouveau-nés vulnérables organisé par le réseau périnatalité Bretagne ;
- La mise en place du nouveau calendrier vaccinal des jeunes enfants à partir de janvier 2025 rendant obligatoires les vaccinations contre certaines formes de méningites ;
- La poursuite des interventions de prévention précoce à domicile (PANJO).

Au niveau de la protection et de l'aide sociale à l'enfance, nous continuerons de soutenir fortement le recueil des informations préoccupantes (+13%) et le soutien à domicile (+8,2%, soit +915 k€), ce qui nous permettra de renforcer les interventions sociales et familiales (+15%, soit +0,4 M€) ainsi que les actions éducatives à domicile (+8,8%, soit +0,6 M€), de sorte à résorber la liste d'attente pour les actions éducatives en milieu ouvert. L'accueil familial ne serait pas en reste, avec d'importantes augmentations salariales des assistantes sociales (+860 k€), tant du département qu'au sein de la Sauvegarde 56, en lien avec l'augmentation réglementaire du SMIC de +2% au 1^{er} novembre 2024. Enfin, les moyens pour l'accueil des mineurs non accompagnés augmenteraient de 3,7%, soit +300 k€, en suivi de la croissance observée sur l'exercice 2024. Ainsi au global, les dépenses pour l'ASE pourraient augmenter de **+6,4 M€**.

Parmi les orientations fortes en 2025, citons :

- La mise en œuvre en année pleine de 200 nouvelles mesures de milieu ouvert attribuées début 2024 (appel à projets) et la proposition d'ouverture de 50 mesures complémentaires en 2025 au regard d'une liste d'attente

ayant conjonctuellement atteint un pic jusqu'à 300 situations ;

- Le déploiement en année pleine d'un dispositif du centre départemental de l'enfance (CDE) tourné vers les tout petits de 30 places offrant de l'accueil modulaire et le développement des mesures d'alternative au placement avec un élargissement de l'accueil aux 6-10 ans ;
- L'ouverture de places nouvelles d'accueil : le centre « SOS Village d'enfants » de 35 places à Sarzeau à compter du 2^{ème} semestre 2025, en attendant l'ouverture l'an suivant de celui de Plumelin ; 8 places d'accueil d'urgence en collectif pour le CDE ; un lieu de vie sur le territoire départemental ;
- La consolidation de la dynamique de fidélisation et d'appui aux assistants familiaux du département ;
- La poursuite de l'adaptation et de la modernisation des moyens immobiliers des établissements.

- **L'insertion et le développement social** permettraient de dégager une économie de **-2,4 M€**, soit une baisse de -2,4%, principalement grâce à une projection actualisée favorablement du nombre de bénéficiaires du RSA en 2025. Globalement, le reste des crédits serait relativement stable, correction faite du fonds social européen (FSE), en baisse « technique » de -413 k€ soit -13%, uniquement des suites du rythme de dépenses et de recettes imposées par l'Europe. Je vous rappelle que le FSE nous est intégralement compensé financièrement par l'Europe, y compris une partie de la masse salariale que nous mobilisons pour animer ces fonds.

L'accès au droit augmenterait légèrement de +2,6%, tout comme le fonds de solidarité logement (+1,6%) pour tenir compte du nouveau règlement d'aide adopté par

l'assemblée départementale en décembre 2023 et entré en vigueur au 1^{er} mars dernier.

Côté développement social, tous les dispositifs concourant à proposer un accompagnement social adapté ont vocation à être renouvelés, que ce soit pour l'accompagnement éducatif budgétaire et l'accompagnement des majeurs vulnérables. Le département fait aussi le choix de maintenir des possibilités d'accompagnement en collectif : en effet, elles permettent de travailler les enjeux de mobilisation des personnes, de maintien du lien social mais aussi de proposer des accompagnements pensés « sur-mesure » pour des besoins spécifiques, telles que les familles monoparentales, les femmes victimes de violences, les personnes très isolées.

Le Fonds unique d'aide (FUA) permet d'apporter des aides financières ponctuelles pour des familles afin de contribuer au financement des besoins primaires (en particulier les besoins alimentaires qui représentent 70 % du montant des aides).

L'activité de protection des enfants prend de plus en plus de place dans l'activité des services, notamment à travers les évaluations des situations préoccupantes. Il est essentiel de travailler en amont grâce à des actions de prévention. Le soutien à la parentalité est donc une mesure structurante pour éviter la dégradation des situations et le recours aux dispositifs de l'aide sociale à l'enfance. Etant donné la dégradation des conditions socio-économiques et la montée des violences intrafamiliales, une augmentation significative des investissements dans les dispositifs existants avait été décidée en 2022, puis 2023. Les crédits sont aujourd'hui stabilisés mais nécessitent tout de même de conserver une marge de manœuvre pour permettre d'étudier les nouveaux projets ou le déploiement d'actions qui ont démontré leur pertinence.

Enfin, le Fonds de solidarité logement (FSL) devient l'un des marqueurs majeurs de notre politique départementale. Le FSL est l'instrument privilégié pour permettre au plus

grand nombre de se loger durablement et répondre aux enjeux de précarité énergétique.

Côté insertion, après une progression du nombre de foyers amorcée depuis le 3^{ème} trimestre 2023, une légère baisse des allocataires est constatée en 2024 (12 283 foyers en février à 12 198 en mai 2024 soit - 0,7 %). Le montant de l'allocation payée à la CAF et la MSA suit cette tendance et la moyenne des acomptes versés depuis le début d'année, est stable par rapport à l'année 2023 (6,8 M€).

Concernant les dépenses d'accompagnement, le département assurera la seconde année de mise en œuvre de son programme départemental d'insertion (PDI) qui vise à accompagner dans les meilleures conditions les personnes en recherche d'emploi.

L'année 2025 sera par ailleurs marquée par la mise en œuvre de la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le Plein emploi. Alors que les principaux décrets d'application ne sont toujours pas publiés, sa mise en œuvre devrait intervenir au 1^{er} janvier 2025. Elle prévoit des évolutions majeures dans la gouvernance des politiques d'insertion, comme la création de « *comité locaux pour l'emploi* » qui viseront à adapter au plan territorial la mise en œuvre des politiques de l'emploi, de formation et d'insertion. L'orientation et l'accompagnement des allocataires seront également impactés (possibilité de déléguer l'orientation des bénéficiaires du RSA à France Travail, mise en œuvre de 15 heures d'activité obligatoire, modification du régime de sanction des allocataires).

- Les dépenses pour **les personnes handicapées** progresseraient très fortement, **de +11,6% soit +12,7 M€**, principalement par l'effet des dépenses pour la prestation de compensation du handicap (PCH), en hausse de +20% soit +5,5 M€, ainsi que de l'accompagnement en établissement, en hausse de +10% soit +6,4 M€. Nous faisons en effet tout à la fois face à une hausse du nombre d'allocataires (+4,5%), à une hausse des tarifs

d'emploi direct décidé par l'Etat au 1^{er} juin 2024 (+7,12%) ainsi qu'à l'extension de certains dispositifs tels que la PCH parentalité à taux plein. Egalement, nous envisageons de renforcer en 2025 nos aides au titre du « forfait qualité », profitant de l'aubaine pour le Morbihan et les opérateurs, que représente le remboursement intégral et durable de ces dépenses par la CNSA.

De nouvelles places seront ouvertes, dont 65 places en services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).

Le transport spécial pour les élèves handicapés bénéficiera également d'une petite hausse budgétaire, en lien avec l'indexation des tarifs de +3,5% l'an prochain.

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de l'autonomie, les actions les plus marquantes qui seront conduites en 2025 porteront sur :

- La poursuite de la montée en compétence de l'accueil de 1^{er} niveau « *personnes handicapées* » au sein des EAS (espaces autonomie santé) ;
- La poursuite des efforts de réduction des délais de traitement à la MDA et amélioration des conditions d'accueil téléphoniques et physiques de nos usagers avec le projet de réaménagement de l'accueil physique à la MDA ;
- La création de solutions à destination des jeunes maintenus en situation d'amendements Creton dans les IME (instituts médico-éducatifs) ;
- La poursuite de la logique de recomposition de l'offre « *personnes handicapées* » dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) signés avec les opérateurs du champ du handicap et le renforcement des liens avec l'aide sociale à l'enfance (ASE) ;
- Dans le cadre d'un contexte économique et social particulièrement

tendu, une poursuite du soutien financier apporté aux établissements, tant en fonctionnement qu'en investissement ;

- La poursuite d'un travail sur l'habitat et le logement comme facteurs clés de l'inclusion des personnes handicapées (habitat inclusif avec le déploiement de l'aide à la vie partagée et la mise en œuvre des projets issus de l'appel à projets 2024, une réflexion sur l'amélioration de l'accès à la domotique, une adaptation à la perte d'autonomie du parc social) ;
- La structuration de nos dispositifs de répit et de soutien pour les usagers en situation de handicap, via le CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) à intervenir avec l'association EMISEM qui portera une plateforme de répit à destination des personnes handicapées sur le département.

- Enfin, les dépenses pour **les personnes âgées** seront elles aussi en forte hausse, **+10% soit +12,6 M€**, principalement des suites de la croissance de l'APA à domicile (+16%, soit +8,2 M€). Il est fait à cet égard l'hypothèse d'une croissance du nombre de personnes âgées de +6 % en 2025. Comme pour les personnes handicapées, nous projetons également une extension du « forfait qualité » qui devrait atteindre 1,92 M€, intégralement remboursés en année n+1 par la CNSA.

La hausse paraît globalement très élevée, elle s'explique toutefois par un rebasage vis-à-vis du compte administratif 2024 anticipé (BP 2024 = 52 M€ ; CA 2024 = 57 M€ ; BP 2025 = 60 M€).

L'accompagnement en structures d'accueil dédiées sera revalorisé de +3,7%, soit +2,5 M€.

Nous n'avons pas intégré à ce stade de nos orientations budgétaires, en attente de précision de la part de l'Etat, le projet de transfert de la section dépendance des EHPAD à l'Etat au 1^{er} janvier 2025, conformément à la

délibération prise en commission permanente d'avril 2024. Si l'expérimentation se met en place, ce qui reste malgré tout crédible en dépit de la petite latence générée par le changement de gouvernement, le département du Morbihan bénéficiera comme attendu de conditions avantageuses de transfert, nous permettant de bénéficier de 7 M€ a minima structurellement en net (et jusqu'à 13 M€ selon les paramètres du calcul, à négocier avec l'Etat), ce qui est évidemment très intéressant, au moins du point de vue budgétaire.

En 2025, les actions les plus marquantes qui seront conduites porteront sur :

- La poursuite de la structuration des SAAD autour de différents chantiers : déploiement d'un 2^{ème} appel à projets autour de la dotation qualité début 2025 et lancement d'un 3^{ème} appel à projets global ; accompagnement à la fusion des SSIAD et des SAAD ; accompagnement à la restructuration des opérateurs en territoire ;
- La poursuite des objectifs d'optimisation des places d'EHPAD sur le territoire départemental et d'amélioration qualitative du parc immobilier existant, particulièrement l'évolution des petites unités de vie (PUV) ;
- Dans le cadre d'un contexte économique et social délicat, une poursuite de l'effort d'accompagnement des établissements, tant en fonctionnement qu'en investissement ;
- Le déploiement de logiques territoriales de contractualisation entre établissements et structures médico-sociales pour optimiser les prises en charge, mutualiser certaines ressources et charges et fluidifier les parcours de vie et d'accompagnement des personnes âgées dépendantes ;
- Le déploiement en année pleine des nouvelles solutions de répit (accueil de jour, hébergement temporaire, tarif de

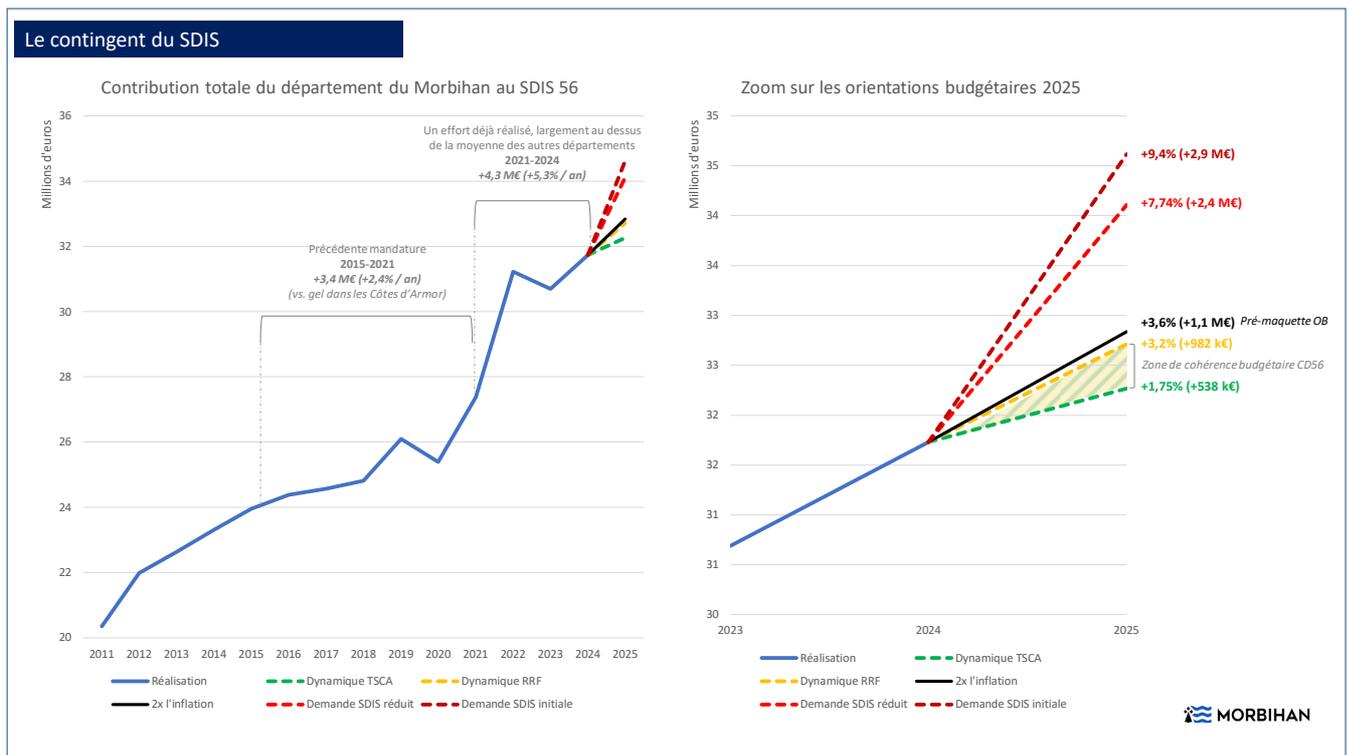
nuit, plateformes de répit), via notamment l'APA 3 ;

- L'habilitation à l'aide sociale de deux nouvelles résidences autonomie ;
- La poursuite d'un travail sur l'habitat et le logement comme facteurs clés de l'autonomie des personnes âgées (habitat inclusif avec le déploiement de l'aide à la vie partagée et la mise en œuvre des projets issus de l'appel à projets 2024 ; adaptation à la perte d'autonomie du parc social) ;
- Le renforcement des capacités d'accueil et d'accompagnement par les espaces autonomie santé (EAS) et la refonte de l'offre de répit en territoire ;
- La consolidation de notre politique de prévention au titre de la conférence des financeurs pour la perte d'autonomie (CFPPA) et d'effort continu d'harmonisation des politiques publiques dans ce domaine avec nos principaux partenaires (CARSAT, ARS, MSA notamment) ;
- La consolidation de la plateforme numérique « *aidants.morbihan.fr* ».

B. La solidarité des territoires

Globalement, cet enjeu verrait ses crédits augmenter de **+7,5%**, soit **+2,4 M€**, ce qui s'expliquerait principalement par une hausse du **contingent du SDIS** de +6,4%, soit +2 M€.

A cet égard, nous observons que c'est en théorie la dynamique de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) qui nous permet de financer la dynamique des dépenses du SDIS. Or la TSCA est projetée l'an prochain à +1,75% ; nos recettes au global étant projetées à +3,2%. C'est dans cet intervalle de cohérence que s'est ouvert le dialogue de gestion avec le SDIS du Morbihan. J'envisage d'aller au-delà, en esquisant le soutien 2025 au SDIS à +3,6%, soit deux fois l'inflation projetée et deux fois la dynamique de nos recettes afférentes en principe. En complément, le SDIS faisant lui aussi face à de grandes difficultés pour équilibrer son budget primitif 2025, je souhaite proposer le principe de rapatrier en fonctionnement le soutien d'1 M€ que nous versions traditionnellement chaque année en investissement. C'est cet ajout qui permet d'atteindre une progression du contingent de +6,4% en 2025.



C'est sur cet enjeu que s'impute désormais en outre, la reprise en pleine propriété des **casernes de gendarmerie nationale**, pour lesquelles je prévois un budget en fonctionnement de 665 k€, inexistant précédemment. Ces moyens permettront tout à la fois de faire face aux taxes locales sur les gendarmeries, mais aussi de financer la convention de gestion pour la maintenance qui aura vocation à être confiée à notre opérateur, Morbihan Habitat, conformément aux orientations posées par notre délibération de septembre dernier en session plénière.

Les aides à l'habitat et à l'aménagement foncier rural seraient stables en 2025, exception faite d'une économie que j'envisage de demander au **CAUE**. Normalement, le principe voudrait que nous versions à ce satellite, uniquement le produit de la part de taxe d'aménagement qui lui revient. Or, avec la baisse conjoncturelle de la dynamique de cette taxe, son produit réservé au CAUE pourrait ne pas dépasser 550 k€ l'an prochain. Tout ce qui sera versé par le département au-delà sera puisé dans notre épargne brute. Au BP 2024, nous avons soutenu l'activité du CAUE en lui versant 800 k€. En 2025, compte-tenu de la trésorerie du CAUE qui excédait 12 mois (837 k€) fin 2023, j'ai pensé que nous pourrions contenir notre soutien à 700 k€. Le principe est que **le département ne doit pas faire écran vis-à-vis des satellites de la sphère publique, du plan d'économies engagé par le Gouvernement**. C'est en prenant chacun notre part que l'on en rendra le poids plus supportable.

Par ailleurs, soucieux et désireux de continuer à encourager les initiatives locales malgré un contexte économique qui se tend, **le soutien aux associations** perdurera.

En manière d'**aménagement numérique du territoire**, en 2025, le département participera, aux côtés de Mégalis Bretagne, à la mise en œuvre des actions concourant à la diffusion de la fibre jusqu'à l'abonné (FTTH). Il exercera une vigilance particulière afin que les actions engagées par Mégalis permettent de résorber

les retards enregistrés par rapport au planning initial du projet. Il assurera également un suivi permanent des indicateurs de déploiement afin qu'une information fiable et transparente puisse être transmise aux communes et aux usagers. Le département continuera en parallèle d'assurer la maintenance de la liaison en fibre optique entre le continent et Belle-Ile-en-Mer.

En 2025, le département poursuivra par ailleurs le travail engagé en lien avec la Préfecture du Morbihan dans le cadre du dispositif « *couverture ciblée* » du programme France Mobile qui permet d'améliorer la couverture mobile des secteurs les plus mal desservis du territoire (les zones blanches).

Enfin, le département poursuivra son programme de déploiement de la fibre optique vers les sites départementaux en mutualisant certaines liaisons avec le SDIS du Morbihan.

Le département poursuivra en 2025 son **soutien à l'aménagement foncier rural** pour les 8 procédures engagées. Ainsi, les stades d'avancement projetés seront les suivants :

- clôture des procédures d'aménagement de Elven et Arzal à l'automne,
- préparation de l'enquête publique sur le projet du futur parcellaire et du programme de travaux connexes : Lanvaudan et Lanvénegen,
- préparation de la consultation publique sur l'avant-projet du futur parcellaire et du programme de travaux connexes : Séglien et Saint-Gildas-de-Rhuys,
- arrêté ordonnant la mise en œuvre d'une procédure d'aménagement : Saint-Nolff,
- engagement prévisionnel de l'enquête publique sur l'opportunité de lancer un AFAFE, sur le périmètre et sur les recommandations environnementales en début d'année : Carnac.

Ce calendrier reste prévisionnel : il est tributaire de délais de procédure et d'impondérables indépendants de la volonté

du département. Enfin, 6 opérations au stade des études d'aménagement (finalisation ou actualisation à venir) permettront de déterminer l'opportunité ou non d'une procédure : Calan, Inzinzac-Lochrist, le Bois de Saint-Méen (Montertelot et Val d'Oust), Grand-Champ, Plescop et Trédion.

C. Infrastructures et mobilité

Cet enjeu, qui pèse principalement en section d'investissement et peu en fonctionnement, évoluerait de **+6,4%, soit +0,2 M€**, principalement des suites d'une rallonge budgétaire pour l'entretien de la voirie (+7%, soit +0,2 M€) afin d'engager nos nouvelles obligations de débroussaillage dans le cadre de la défense préventive contre les incendies.

J'envisage également de contenir exceptionnellement en 2025 le soutien *volontariste* que nous apportons aux stations locales de la SNSM (compétence principalement de l'Etat au titre de la sécurité civile). Il est actuellement de 3 500 € par station, contre 1 000 € par exemple dans le Finistère. Tout en restant vigilant vis-à-vis de ce partenaire, fortement lié à l'identité et à la culture morbihannaise, nous pourrions dégager une économie de 15 k€ en limitant notre soutien à 2 000 € par station en 2025.

Côté mobilités douces, un nouveau service « Aménagements cyclables » devrait être créé au 1^{er} janvier 2025, composé d'un chef de service, de deux ingénieurs et de deux concepteurs. Parallèlement, les autres services techniques du département (agences techniques départementales, service études) seront aussi sollicités pour participer à la concrétisation des projets d'infrastructures cyclables sous maîtrise d'ouvrage départementale.

Dans le domaine portuaire, nous étudierons en 2025 l'opportunité d'une demande de transfert des ports départementaux en pleine propriété.

Une nouvelle gouvernance portuaire sur le secteur de Lorient Agglomération et des ports de la rade de Lorient devrait se mettre en place, avec des décisions stratégiques majeures relatives à la poursuite des démarches de rapprochement entre la Compagnie des ports du Morbihan et la SELLOR, avec également l'entrée au capital de la Compagnie des ports de la Région Bretagne et de Lorient Agglomération. Celle-ci, si elle devait aboutir, trouvera sa place au 1^{er} janvier 2026.

Les services du département seront en outre mobilisés pour maintenir une veille active et anticiper des mesures de gestion relatives à la protection du milieu marin compatible avec le maintien du nautisme de plaisance, dans le contexte :

- de la mise en œuvre du plan d'action et de révision du document stratégique de façade Nord Atlantique Manche Ouest (DSF NAMO),
- de la déclinaison locale de la stratégie nationale mer et littorale (SNML),
- du déploiement des énergies marines renouvelables et de la stratégie nationale des aires protégées (SNAP).

D. Environnement

Les crédits au titre de l'environnement s'établiraient à hauteur de 4,2 M€ et diminueraient de **-10%, soit -0,5 M€**. Cette baisse s'explique toutefois intégralement par une moindre redevance demandée par le laboratoire interdépartemental Inovalys, compte-tenu de ses excellents résultats et de sa performance interne de gestion (-30%, soit -0,5 M€) – à service public équivalent.

Il est prévu de revaloriser légèrement les crédits de fonctionnement pour les espaces naturels sensibles (ENS) (+1,4%), notamment en abondant de 35 k€ les crédits pour leur gestion, leur animation et leur ouverture au public.

Les aides pour le bocage et la forêt seraient stables, en dépit de la future stratégie départementale afférente qui est sur le point de vous être soumise. Celle-ci fixera un cap clair et volontariste, mais dont nous pourrions différer la mise en œuvre complète à l'exercice 2026, prenant en 2025 principalement les actions ne mobilisant pas de nouveaux crédits ou financées par redéploiement.

En 2025, au titre de sa politique en faveur des ENS et de la biodiversité, conformément au schéma départemental afférent, le département :

- renforcera la gestion des ENS en intégrant les enjeux du changement climatique, notamment en poursuivant le travail d'élaboration des plans de gestion des sites des marais de Suscinio, des dunes d'Erdeven et du marais de Saint Laurent à Ploëmel, en assurant le renouvellement de la signalétique sur les sites utilisant la nouvelle charte graphique développée en 2024, en mettant en œuvre des actions de connaissance, de surveillance et de restauration de milieux pour prémunir les sites ENS des phénomènes de submersion et d'érosion marine (dunes de Kerjouanno, marais de Lasné et de la Villeneuve en particulier) ;
- Débutera la définition de la stratégie foncière sur les ENS, poursuivra les acquisitions de terrains pour renforcer le réseau des sites et délimitera de nouvelles zones de préemption notamment sur les sites ENS à fort enjeux écologiques ;
- Développera des suivis du patrimoine naturel dans les forêts départementales et initiera un nouveau système d'information départemental sur les ENS au travers d'une nouvelle application numérique qui pourrait être commune à plusieurs départements ;
- Poursuivra la réflexion pour la mise en place d'une méthode destinée à

encadrer les usages sur les ENS et déclinera le programme d'animation « Morbihan Grandeur Nature ».

Pour les actions plus globales en faveur de la biodiversité morbihannaise, le département développera une gestion patrimoniale des sites de mesures compensatoires et réalisera une étude sur les pratiques favorables à la biodiversité au droit des routes départementales. Il participera à la stratégie nationale des aires protégées (SNAP) sur les sites ENS des dunes d'Erdeven et du Duer. La mise en œuvre du plan national d'actions (PNA) pour le Panicault vivipare se poursuivra.

Au titre de la randonnée, en 2025, il s'agira de finaliser le bilan de la politique départementale relative à la randonnée et la rédaction d'un premier schéma, en concertation avec les acteurs de la randonnée en particulier les fédérations et les EPCI du territoire.

En matière de régulation des moustiques, le département mobilisera en 2025 son service sur le territoire de Sarzeau, suite à la demande de la commune présentée en 2024, comme il le fait déjà sur plus d'une vingtaine de communes.

En 2025, dans le cadre de la **politique sectorielle de l'eau**, les principaux objectifs du département seront de :

- négocier la suite d'un prochain partenariat 2025-2027 avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, dans le cadre de son XII^e programme d'intervention, permettant un appui financier de cet établissement pour l'assistance et l'animation technique départementale ;
- poursuivre l'accompagnement en ingénierie des projets en assainissement collectif auprès des maîtres d'ouvrage bénéficiaires de l'assistance technique départementale (SATESE) et maintenir la dynamique d'échanges avec les maîtres d'ouvrage, avec en particulier les journées techniques d'échange.

E. Education

Cet enjeu vous a déjà grandement été présenté lors de notre réunion de rentrée, en septembre dernier. Globalement, les crédits pour cet enjeu s'établiraient à 26,8 M€, en légère croissance de **+0,7%, soit +0,2 M€**.

Vis-à-vis du plan jeunesse, nous prendrons acte du retrait d'un partenaire historique (Echonova avec l'action « Lyrics ») dégageant une économie de 35 k€. Nous ne lancerons pas, dans notre contexte budgétaire hautement contraint, d'action nouvelle, telle que le nouveau conseil départemental des jeunes. Cette action, solidement documentée, reste d'intérêt, mais sa mise en œuvre est reportée d'ici à rétablir un niveau satisfaisant d'épargne brute. Egalement, nous n'inscrirons aucun crédit pour l'aide *volontariste* à la formation et aux études des lycéens et étudiants (compétence principalement de la Région) ou pour leur transport, conformément à nos orientations adoptées en juin 2024, ce qui génèrera une économie de 165 k€.

Nous mettrons en revanche à l'étude en 2025 un développement nouveau, avec la création du consortium Erasmus+, permettant de financer les mobilités internationales des jeunes collégiens en Europe, bénéficiant d'une prise en charge financière avantageuse par des crédits européens.

Autre mesure d'économies : je vous proposerai de mettre fin au soutien *volontariste* en fonctionnement du département dans les accueils de loisirs sans hébergement. Nous aurons dépensé 640 k€ pour cette action en 2024, principalement au profit des communes, ce qui était au fond probablement un peu en dehors des compétences usuelles du département, tout en présentant un effet levier sans doute marginal. 300 k€ seront néanmoins budgétés en 2025 afin de clôturer les demandes de soutien au titre de la fin de l'année 2024.

Les dotations de fonctionnement pour les collèges publics augmenteront de +300 k€, et ceux pour les collèges privés de +100 k€, selon l'application du calcul réglementaire.

Le département poursuivra également les transformations numériques à l'œuvre dans les établissements à travers l'évolution du schéma de gestion de la maintenance informatique dans les collèges. 2025 devrait ainsi marquer l'accélération du projet qui acte le passage d'un mode de gestion piloté par l'Académie vers un modèle plus moderne et centralisé des services numériques, assurés par le SIB (GIP Santé informatique Bretagne) et les équipes internes du département.

Sur le plan de la restauration dans les collèges, les crédits nécessaires à l'accompagnement des équipes à la transformation des services en « Morbihan Ty Self » seront reconduits afin de poursuivre le déploiement du dispositif.

En matière d'enseignement supérieur, le département poursuivra son soutien en faveur de l'enseignement supérieur en Morbihan. Au travers, notamment, des actions qu'il mène dans le cadre du partenariat renforcé avec l'Université Bretagne Sud, il favorise les bonnes conditions d'apprentissage des étudiants morbihannais et renforce le rayonnement et l'attractivité du territoire. Il poursuivra également son soutien en faveur de l'enseignement supérieur privé.

F. Attractivité et animation territoriales

Cet enjeu pèsera environ 10,7 M€ l'an prochain, en diminution de **-7%, soit -0,8 M€**.

- **La culture** verra ses crédits contenus à hauteur de 4,8 M€, avec une baisse de l'ordre de 0,2 M€, des suites notamment de la fermeture en année pleine du domaine de Kerguéhennec et d'une plus grande sélectivité des aides et subventions départementales. Je vous propose à cet égard d'ajouter un critère au niveau de la trésorerie des pétitionnaires, afin de ne pas subventionner en 2025 des structures qui n'iraient que thésauriser nos fonds.

En 2025, la politique départementale s'attachera à poursuivre son action entre des

actions portées en direct et son accompagnement financier, mais aussi de conseil et d'expertise auprès des partenaires culturels et des collectivités territoriales.

Nous espérons tout d'abord voir aboutir la demande d'inscription des mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO. Par ailleurs, nous viserons – à budget constant – la reconnaissance de l'engagement historique du département en faveur de l'éducation artistique et culturelle (EAC), au travers de la labellisation « département 100% EAC » par le Rectorat, en consolidant la collaboration entre notre politique culturelle et notre politique éducative.

Le département remplira ses missions en matière d'archéologie préventive, en particulier par la réalisation de diagnostics et de fouille sur des opérations d'aménagement menées par le département (RD769 par exemple), les communes de moins de 10 000 habitants, mais aussi dans le cadre de la restauration du domaine de Kerguéhennec, du château de Pontivy et celui de Rochefort-en-Terre. Un nouvel axe sera développé en matière d'archéologie du littoral, en lien avec les enjeux de développement durable.

Parmi les programmes de recherches, il est proposé de poursuivre le nouveau cycle triennal autour de la prospection initiée dans la vallée du Blavet, afin de repérer des traces d'occupation datant de la période préhistorique ainsi que d'achever la fouille de la cour du château de Suscinio dans une perspective de projet d'aménagement de cet espace et de valorisation des vestiges.

En matière de culture et de langues bretonnes, le département poursuivra son engagement à la fois auprès des acteurs éducatifs en langue bretonne et auprès des acteurs faisant vivre la culture bretonne et le patrimoine immatériel dans toute sa diversité. Des actions, notamment au sein des services départementaux, seront proposées afin de soutenir le développement de la culture et l'usage de la langue.

Les projets d'action culturelle à destination des publics prioritaires, éloignés de la lecture, seront renforcés. La médiathèque départementale sollicitera notamment le renouvellement du label « Premières pages » obtenu en 2024 pour ses actions de sensibilisation de la lecture à destination des tout-petits (avec à la clé, une recette de l'Etat de 10 k€, couvrant la dépense).

L'exposition sur le Néolithique, qui circule depuis 2021 sur notre territoire, sera adaptée pour une présentation dans les collèges dès le printemps prochain, notamment dans le nord du Morbihan.

La gestion des Cairns de Petit Mont et de Gavrinis, autres sites majeurs du bien dont nous visons l'inscription, restera assurée par la Compagnie des Ports. La livraison et la mise en service d'un nouveau bâtiment d'accueil pour Petit Mont à Arzon sont programmés courant 2025.

- **Le sport**, une compétence principalement volontariste, contribuera à notre plan d'économie par une baisse exceptionnelle de l'ordre de **-7%, soit -250 k€**, suivant une étude fine au cas par cas de la situation des clubs, comités et associations.

- **Le tourisme** verrait ses crédits diminuer de **-6,8%** en fonctionnement, la baisse étant intégralement supportée par notre agence départementale du tourisme, Morbihan Tourisme. La subvention départementale serait en baisse de -10% pour cet organisme, soit **-200 k€**, qui saura y faire face en reportant certaines dépenses et par un effort interne de gestion.

G. Ressources

Enfin, nos ressources internes croîtraient jusqu'à **+7,7%, soit +12,5 M€**, ce qui s'explique

notamment par un rebasage entre un BP 2024 (auquel on se compare directement ici).

Les ressources humaines croitraient ainsi de **+5,7%, soit +6,6 M€**, mais seulement de +2,3%, soit +2,8 M€, si on se compare au compte administratif 2024. Ces moyens devraient notamment nous permettre de faire face à des hausses exogènes, à commencer par une contribution des collectivités locales pour le redressement de la caisse de retraite des fonctionnaires, la CNRACL (+2,5 M€).

Conformément aux lignes directrices de gestion en matière de ressources humaines adoptées par notre collectivité, et afin de consolider et de développer la stratégie RH, les axes de travail ci-dessous seraient poursuivis en 2025 :

- Développer les compétences pour assurer les missions confiées au département avec efficacité ;
- Accompagner les carrières des agents ;
- Développer l'appui aux encadrants dans leurs fonctions managériales.

A ces objectifs récurrents s'ajoutent en 2025 :

- La poursuite de la modernisation et de l'optimisation des processus de gestion des ressources humaines ainsi que la nécessité d'engager une action volontariste destinée à renforcer la maîtrise de la masse salariale et plus largement l'ensemble des moyens budgétaires dévolus à la politique RH ;
- La recherche d'efficacité et de performance dans l'organisation des services et des moyens affectés demeure également un objectif majeur que les ressources humaines devront accompagner.

En 2025, les actions en faveur de l'optimisation des organisations et devant conduire à réaffecter les postes de travail sur les politiques publiques jugées prioritaires seront poursuivies. Cela se traduira par un travail sur les organigrammes et les procédures devant permettre de supprimer des postes là où cela est opportun et possible. Cette optimisation

des moyens humains sur certains secteurs permettra de dégager des marges de manœuvre pour recréer des postes là où cela est nécessaire.

Les moyens logistiques et la gestion du patrimoine seraient relativement stables, au global, en dépit d'une forte hausse pour **les systèmes d'information (+18%, soit +480 k€)** en cohérence avec la transition numérique à l'œuvre dans l'administration départementale. Nous subissons une très forte hausse des dépenses d'assurances, dont les primes peuvent être subitement doublées d'une année sur l'autre, en raison de l'impact des émeutes urbaines dans le pays et des risques climatiques et cela malgré une sinistralité contenue pour le département, sans réellement de capacité de nous y opposer. C'est une problématique nationale, que je sais débattue actuellement entre l'Etat et les assureurs, au plus haut niveau. L'enveloppe pour l'ensemble des contrats (flotte auto, responsabilité civile, dommages aux biens, œuvres d'art et expositions, protection juridique et pénale) approchera 1 M€.

Après la hausse des tarifs de l'énergie subie en 2024 avec le nouveau contrat d'achat groupé de Morbihan Energies, le budget sera maintenu à un niveau équivalent.

Les efforts de rationalisation des dépenses d'affranchissement seront poursuivis en 2025 et contenus au même budget, malgré une hausse des tarifs de 10 %. Ces dépenses devraient être impactées à la baisse par la mise en œuvre d'un projet de gestion centralisée des courriers affranchis en 2025.

La poursuite de l'externalisation des prestations de nettoyage de nos sites se poursuivra en 2025 avec un budget correspondant aux prestations assurées par une entreprise d'insertion et par des contrats avec la centrale d'achats publics UGAP.

En matière de systèmes d'information et de services numériques, de nombreux projets démarrés cette année vont être mis en production en 2025.

Il s'agit, pour les nouveaux logiciels déployés, plutôt de systèmes d'information complets qui sont revus en même temps que le logiciel central. Ainsi, le logiciel SIGF (système d'information de gestion financière) va être mis en production durant l'année 2025 avec le logiciel de gestion des subventions ainsi que l'ensemble des applicatifs permettant de signer électroniquement les pièces administratives ou encore de télétransmettre les documents au service de la gestion comptable (DDFIP).

De la même manière, le site internet « morbihan.fr » est en cours de développement pour un lancement officiel en janvier 2025. Des ajouts de fonctionnalités vont arriver sur l'ensemble de l'année 2025. Une gestion des relations usagers viendra compléter ce site en 2025 pour permettre de mieux répondre à l'ensemble des demandes et d'assurer un suivi dans les réponses apportées.

De nouveaux développements vont également être réalisés avec par exemple :

- La généralisation du projet de gestion électronique des correspondances ;
- Le déploiement du nouveau logiciel de gestion de l'ASE qui comprend une gestion électronique de documents et des processus dématérialisés ;
- Le déploiement du nouveau logiciel de gestion des ouvrages d'arts avec l'usage d'outils numériques mobiles pour une saisie sur le terrain ;
- La poursuite de la reprise de la maintenance informatique dans les collèges avec le passage à une phase de généralisation après l'expérimentation réalisée en 2024 ;
- La poursuite de l'exploitation des outils de sécurité du système d'information ainsi que le déploiement de nouveaux logiciels pour optimiser notre niveau de sécurité.

Les crédits pour **la communication** feraient l'objet d'un plan d'économies, quoiqu'ils soient déjà comparativement très bas par rapport à ce qui se pratique dans les autres grandes collectivités. De même, je proposerai une

économie d'environ -10% pour les réceptions et cérémonies.

Nos **dépenses pour la gestion financière** bondiraient de +20%, soit +6 M€, notamment à cause de la hausse de la péréquation au titre des droits de mutation (+1,5 M€), de l'indemnisation exceptionnelle et ponctuelle de l'emphytéote sortant du BEA gendarmerie (+3,5 M€) et de la reprise de la dette de ce BEA gendarmerie, qui génèrera une hausse des intérêts de +1,1 M€.

Au total, la hausse des dépenses départementales décidées unilatéralement par l'Etat pourrait atteindre dans le budget 2025 +9 M€, soit près de la moitié de la hausse nette globale de nos dépenses de fonctionnement.

En parallèle, les seules hausses de l'APA (+10 M€) et de la PCH (+5,5 M€) expliquent les trois quarts de la hausse nette de nos dépenses.

29



+6% / an de personnes âgées
+4,5% / an de personnes handicapées
(APA : +10,2 M€ - PCH : +5,5 M€)



Un nouveau ressaut budgétaire pour les besoins de l'ASE (+6,4 M€)

Une « inflation normative » et une croissance exogène de nos dépenses de fonctionnement

 Extension des primes « Ségur » dans le secteur associatif 2,5 M€	 Revalorisation forfaitaire de la PCH 1,5 M€	 Transfert de la maintenance informatique des collèges 1 M€	 Obligation de débroussaillage des abords des routes 200 k€	<p>Des incertitudes</p>  RSA : impact du versement à la source ?  Nouvelle réforme de l'assurance-chômage ?  Bascule de l'ASS dans le RSA ?
 Revalorisation du SMIC de +2% (assistants familiaux) 860 k€	 ASE : mise en place obligatoire du parrainage 25 k€	 Augmentation de la cotisation au GIP Enfance protégée (+20%) 10 k€	 Contribution au retour à l'équilibre de la CNRACL 2,1	
 Obligation de mesure et de traitement du radon ??	 Mise en place de France Travail (suivis renforcés) ??	 Réduction du soutien Etat aux contrats aidés : impact RSA ? ??	Etc.	

Les exercices 2026 et 2027

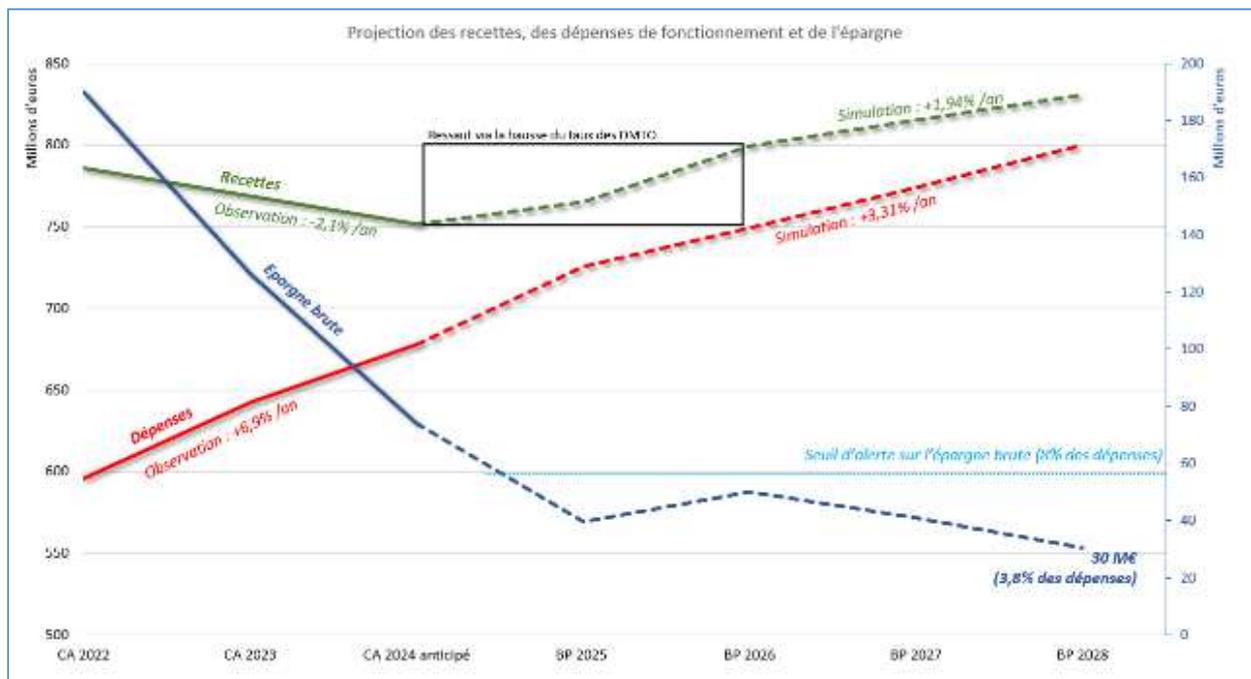
Pour projeter l'évolution de nos dépenses de fonctionnement en grandes masses à l'horizon 2026-2028, on peut établir les hypothèses suivantes :

- Personnes âgées : +6% par an
- Personnes handicapées : +5% par an
- Aide sociale à l'enfance : +5% par an
- RH et SDIS : +2,5% par an

- Achats et moyens généraux : inflation (+2 %)
- Sur tout le reste : statuquo (y compris les intérêts de la dette...)

Il en résulterait une progression moyenne de +3,31% par an des dépenses réelles de fonctionnement.

Nous avons vu de leur côté que les recettes réelles de fonctionnement progresseraient d'environ +1,94% par an (page 11).



Toutes choses égales par ailleurs, le graphique de la page 31 montre que nos recettes 2026 progresseraient un peu plus fortement que la dynamique courante, grâce à l'effet report de l'augmentation du taux des droits de mutation à titre onéreux, ce qui permettrait un petit rebond de l'épargne brute en 2026. Mais structurellement depuis 2022, il s'observe une rapide et certaine érosion de l'épargne (axe de droite sur le graphique), en passe de plonger dès l'exercice 2025 en-dessous du seuil des 60 millions d'euros. Ce seuil définit en théorie le niveau minimal satisfaisant pour le pilotage de notre section de fonctionnement.

C'est ce que l'on appelle un « effet ciseau ».

Toujours *toutes choses égales par ailleurs*, l'épargne brute pourrait ainsi tendre vers 30 millions d'euros d'ici la fin du mandat, soit un taux inférieur à 4%, deux fois plus faible que le seuil d'alerte.

Si de nombreux départements sont dès 2024 ou à compter de 2025 dans cette situation périlleuse, le département du Morbihan doit tout mettre en œuvre pour l'éviter. Il en a encore le temps.

Il en résulte **un nécessaire plan d'économies drastiques sur nos dépenses** réelles de fonctionnement.

Les grands principes du plan d'économies en fonctionnement

« Réduire les dépenses, c'est renoncer à la tentation de tout subventionner. »

Michel BARNIER
1^{er} octobre 2024

Les principes de ce plan d'économies, qui vous sera présenté en détail lors de notre prochaine session consacrée à l'examen du projet de budget primitif 2025, s'énoncent clairement :

1. **Ne pas engager de dépenses nouvelles**, lorsqu'elles sont non obligatoires et non exogènes

A titre d'exemples, nous reporterons en 2026, ou jusqu'à rétablissement de l'épargne brute à un niveau satisfaisant, l'étude sur le tourisme d'affaires prévue au schéma départemental du tourisme. Nous n'ouvrons pas le domaine de Kerguéhennec, en travaux, lors des Journées européennes du patrimoine en 2025. La PMI ne fournira pas en 2025 les nouveaux vaccins recommandés mais non obligatoires, tels que le Rotarix (les familles pouvant toujours se les procurer en pharmacie).

32



La conclusion est claire sur la section de fonctionnement : il faut maintenir l'épargne brute au moins à son niveau actuel. Comme nous n'avons pratiquement pas de levier sur les recettes, il faut **piloter par les dépenses de fonctionnement**. Ce ne sera pas simple, compte-tenu de leur rigidité et de leur exposition aux évolutions exogènes.

Nous ne revaloriserons pas le soutien *volontariste* que nous apportons à l'Etat, que ce soit au niveau des intervenants sociaux en gendarmeries et commissariats ou les unités d'accueil pédiatrique Enfance en Danger à l'hôpital (UAPED). Nous ne lancerons pas en 2025 le nouveau conseil départemental des jeunes prévu dans le plan départemental pour la jeunesse. J'envisage en outre de renoncer à l'édition en 2025 du bilan de mi-mandat, même si cela aurait été, au contraire de nombreuses grandes collectivités, notre seule publication adressée dans toutes les boîtes aux lettres au cours de notre mandat.

Nous ne lancerons pas en 2025 un nouvel appel à projet pour la création d'habitats inclusifs, en rappelant que le département du Morbihan est déjà sensiblement mieux équipé que la moyenne des autres départements français, grâce à sa politique anticipatrice des domiciles partagés et des domiciles groupés.

Nous débattons également de la pertinence de reporter d'une année l'habilitation à l'aide sociale de nouvelles résidences autonomie, au-delà des décisions déjà prises en 2024.

2. **Arrêter certaines dépenses et certains dispositifs volontaristes d'action publique**

Comme décrit précédemment, nous mettrons progressivement fin en 2025 au soutien en fonctionnement que nous apportons aux communes et à certains partenaires pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH). Nous enregistrerons également une économie en année pleine issue de la décision de ne pas reconduire l'aide volontariste au transport des lycéens et des étudiants non handicapés dans des établissements situés en dehors du Morbihan. Nous arrêterons notre soutien à certaines manifestations nautiques.

Au niveau de notre gestion immobilière, nous passerons en revue les situations où nous restons locataires de bien, alors que des mutualisations sont possibles avec nos partenaires, notamment les communes.

3. **Ajuster le niveau de service public, en n'écartant pas parfois des « années blanches »**

A titre d'exemples, la rotation des ouvrages de la bibliothèque départementale de prêt s'établira sur un rythme de 8 mois au lieu de 6. En 2025, Morbihan Tourisme réduira de moitié les crédits mobilisés pour la promotion de la destination Morbihan à la télévision, avec en outre le réemploi des vidéos produites en 2024.

4. **Eviter la thésaurisation des fonds publics**

A compter de 2025, les décisions d'aides départementales en fonctionnement intégreront, pour en apprécier la pertinence, un critère d'analyse sur le niveau de la trésorerie des pétitionnaires.

De même, le CAUE du Morbihan présentait fin 2023 une trésorerie de 828 773 € (soit 12,4 mois) et des fonds propres pour 565 915 €. Baisser exceptionnellement notre soutien de 800 k€ à 700 k€ en 2025 ne devrait pas avoir d'autres conséquences que de puiser raisonnablement dans la trésorerie de notre satellite. Pour mémoire, jusqu'en 2022, notre soutien était de 650 k€ par an.

Au niveau des collèges publics, notre règle est actuellement de ramener leur trésorerie à 92 jours, contre 60 jours dans le périmètre que gère en propre l'Education nationale. A partir du moment où nous avons repris les dépenses volatiles des établissements, l'an dernier, avec la prise en charge directe par le département des dépenses énergétiques, une trésorerie de 60 jours paraît raisonnable. Sans en prendre immédiate la décision, nous mènerons une étude d'impact et prévoirons d'en débattre avant la rentrée 2025-2026 (économie cible de 300 k€).

5. Et toujours, **moderniser, simplifier, optimiser, évaluer...**

C'est un travail continu et de plus long terme, mais le département poursuivra en 2025 tous les chantiers de performance de gestion, qui le distinguent déjà souvent à l'échelle nationale.

Ainsi par exemple, nous renforcerons nos procédures et méthodes vis-à-vis de la facturation des autres départements pour l'accueil dans le Morbihan de leurs publics cibles (aide sociale à l'enfance, personnes âgées et handicapées), pour une recette majorée estimée jusqu'à +600 k€ par an. Nous renforcerons les recours légaux sur succession vis-à-vis de l'aide sociale à l'hébergement, pour une recette majorée jusqu'à +500 k€.

Nous créons une « dépense offensive » avec notre partenaire, l'ADIEPH, que nous rémunérerons au dossier dans le cadre d'une expérimentation visant à basculer des bénéficiaires du RSA vers l'allocation pour adulte handicapé (AAH), qui leur est plus profitable, et qui présente l'avantage pour le département d'être prise en charge par l'Etat. L'économie cible pourrait atteindre 400 k€ par an.

Nous auditerons nos bases utilisées pour le calcul de certaines dépenses, afin d'en vérifier le juste niveau, que ce soit en matière de licences informatiques ou de prestations d'action sociale pour le personnel départemental (le CNAS nous demandant l'an prochain d'abonder notre contribution forfaitaire de +30 k€, sans pourtant que le nombre de postes ait évolué au sein de l'administration départementale).

Nous renforcerons les contrôles internes sur les frais kilométriques et les frais de mission.

Nous mutualiserons certaines fonctions, par exemple les géomaticiens en charge de l'information géographique, qui pourraient demain former un service unifié entre le département, le SDIS 56 puis pourquoi pas le CAUE 56 et le PNR du Golfe du Morbihan, donnant ainsi corps à « Géo Morbihan », avec

à la clé des économies d'échelle tout en améliorant le niveau de service public.

Nous interrogerons également notre niveau de service sur les prestations de gardiennage des sites distants et des collèges (coût actuel : 60 k€, une prestation que peu de départements engagent).

Nous réviserons en 2025 notre règlement pour la tarification des redevances de voirie, après avoir observé que le département du Morbihan conservait diverses exonérations ou atténuations, que les autres départements bretons n'opèrent pas, notamment vis-à-vis du passage des fourreaux et de la pose de poteaux par Mégalis pour le projet Bretagne Très Haut Débit.

6. Geler temporairement certains crédits

Enfin, s'il vous sera proposé de reconduire certaines enveloppes volontaristes en décembre lors de l'examen du projet de budget primitif 2025, je n'exclus pas d'emprunter à l'Etat un mécanisme qui a souvent été le sien : limiter l'engagement des crédits en commission permanente à 80% de l'enveloppe maximale, et ne dégeler le solde qu'à la condition d'une non-dégradation de nos marges budgétaires en cours d'exercice.

L'objectif du département dans les années à venir doit être de maintenir une épargne brute la plus proche possible de 60 millions d'euros, condition pour dégager une épargne nette d'environ 40 millions d'euros et de soutenir ainsi un programme d'investissements d'avenir, susceptible de générer des valeurs économiques futures et d'améliorer structurellement la vie des habitants du Morbihan.

3. LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2025-2028

A. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont un peu plus simples que celles de fonctionnement. On en distingue quatre natures, pour simplifier.

- **Les subventions et dotations de l'Etat.** Il s'agit tout à la fois de recettes figées, telles que la **dotations départementales d'équipement des collèges (DDEC)**, reconduite chaque année à hauteur de **1 774 000 €**, et de recettes liées à notre activité. Ces dernières sont projetées en baisse de -18%, l'Etat les ciblant pour mener son propre plan d'économies.

Ainsi, le taux du **fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**, aujourd'hui fixé à 16,404%, passerait à 14,85% à partir du 1^{er} janvier prochain. La réforme doit permettre à l'État de faire une économie de 800 millions d'euros en 2025. Au lieu de 13,5 M€ au BP 2024, je projette une recette prévisionnelle de **10,5 M€** en 2025.

Le **fonds vert** sera lui ramené de 2,5 milliards d'euros à 1 milliard en engagement. C'est une baisse conséquente, de -60%. Je projette une recette d'environ **0,5 M€** l'an prochain.

La **dotations de soutien à l'investissement des départements (DSID)** n'a pas été directement ciblée par les communications gouvernementales, mais le rythme des projets éligibles menés par le département entraîne de toutes les façons une baisse au moins conjoncturelle en 2025 de -1,3 M€, la DSID projetée passant de 2,3 M€ à **1 045 000 euros**.

Il s'ajoute à ces lignes le **produit des amendes de radars de voirie**, pour un montant stable de **680 k€**, ainsi que diverses participations.

Le tout représente 15,2 M€, en baisse de 3,25 M€ soit -17,6%.

- Ensuite, viennent **diverses subventions d'investissement** versées par d'autres acteurs, en soutien aux projets sous maîtrise d'ouvrage du département. Ce sera le cas en 2025 pour la construction, sous maîtrise d'ouvrage départementale déléguée par la ville de Vannes, du gymnase de Saint-Exupéry, avec une recette attendue de **4,5 M€**. Ce sera également le cas pour divers projets d'aménagements routiers, avec des participations de l'Etat ou des communes pour un total de **1,1 M€**. La recette est trop incertaine à ce stade pour l'inscrire, mais je n'exclus pas en outre que le Morbihan récupère jusqu'à 2 M€ de recettes par l'Europe (FEDER), l'Etat (ADEME) et/ou la Région, sur nos aménagements cyclables. Plusieurs de nos demandes de subvention sont en cours d'instruction et auraient été pré-sélectionnées.

- Le département peut **aliéner des biens**, que ce soit du matériel réformé tel que des voitures ou des bâtiments immobiliers. Je prévois sur cette nature de recettes 2,4 M€, correspondant à la vente de 4 biens immobiliers : un grand bâtiment à Vannes boulevard de la Paix (l'ex-DDAF, à l'étage des espaces précédemment occupés par Morbihan Habitat) ; l'ex-gendarmerie d'Hennebont ; l'ex-gendarmerie de Le Trinité-Porhoët, ainsi que l'ancien centre d'exploitation des routes départementales à Gourin.

- Enfin, nous enregistrons en 2025 des **recettes exceptionnelles**, liées au remboursement par nos satellites d'avances que nous leur avons consenties. Il s'agit de 4 M€ par la Compagnie des Ports du Morbihan et 2 M€ par l'office Morbihan Habitat, autrefois consentis dans le cadre de la reprise de l'entreprise publique locale EADM.

Le tout représente 29,4 M€, en progression de +41% par rapport au BP 2024.

Il existe peu de recettes récurrentes en investissement et elles sont orientées à la baisse. En revanche, on peut aller chercher quelques recettes liées aux projets ou exceptionnelles (ventes immobilières).

Subventions et dotations de l'Etat : **15,2 M€ (-18%)**

Contexte d'une forte baisse du "fonds vert" notamment



Subventions de projets : **5,7 M€**

- Ville de Vannes - Gymnase de Saint-Exupéry : 4,5 M€
- Programmes routiers départementaux : 1,1 M€



Aliénation de biens immobiliers : **2,4 M€**



Remboursement d'avances : **6 M€**

- Compagnie des Ports du Morbihan : 4 M€
- Morbihan Habitat : 2 M€

Total : 29,4 M€ (+41%)



41

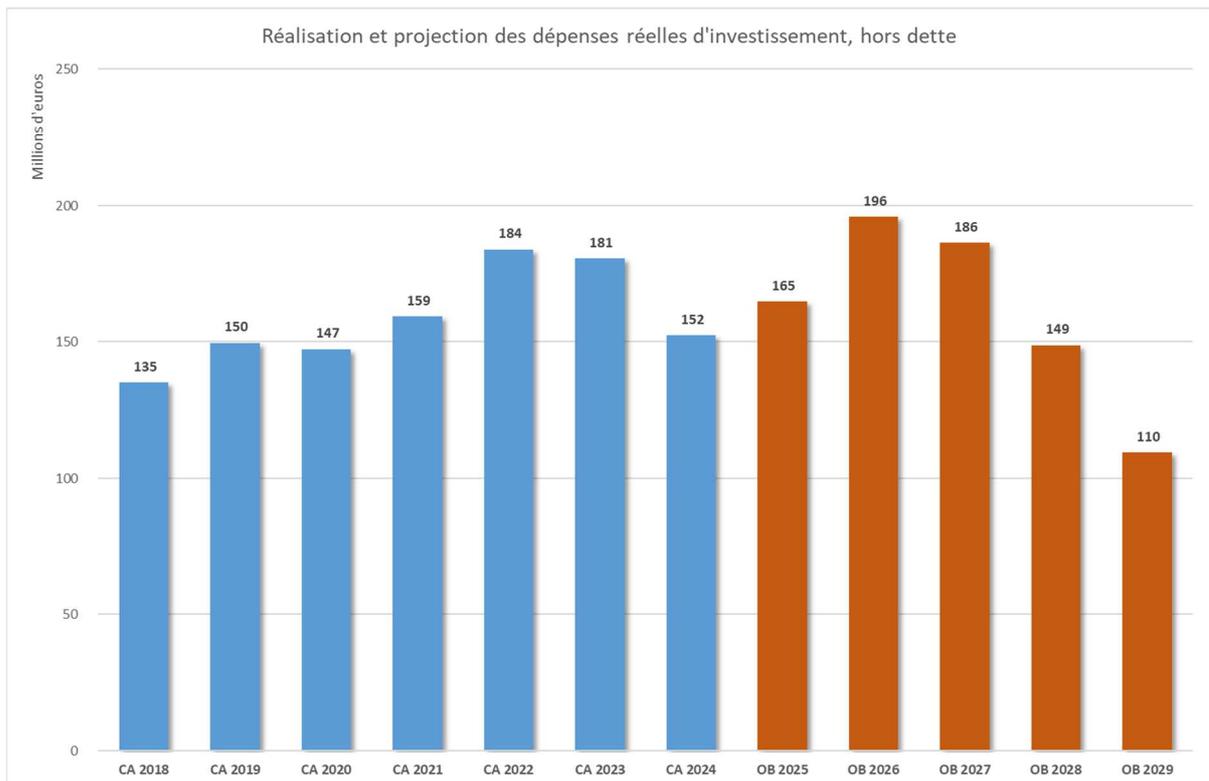
B. Les dépenses d'investissement

En investissement, les crédits de paiement pourraient atteindre en 2025 **165 millions d'euros, soit +1,5%**, hors remboursement du capital de la dette (16 M€), à la condition de mener un plan d'économies, comme détaillé ci-après.

Ces moyens, en hausse, resteront sensiblement supérieurs à la moyenne nationale. Déjà, le département du Morbihan avait investi en 2023 **28% de plus que les autres départements bretons**, par habitant.

Les investissements directs, c'est-à-dire menés en propre par le département (collèges, routes, aménagements fonciers, pistes cyclables,

36



bâtiments administratifs...) représenteraient **93,6 M€**, en baisse de -1,7 %.

Valeurs des CP 2024



Les investissements indirects, c'est-à-dire le soutien que le département apporte, de manière toujours volontariste sauf rares exceptions, aux autres maîtres d'ouvrage publics (communes, EPCI principalement) et aux associations, représenteraient **71,2 M€**, en hausse de 7,7%.

Les trois quarts de ces crédits globaux d'investissement, soit 124,7 M€, correspondent à des autorisations de programme antérieures à celles que nous créerons en 2025. Dit autrement, même si nous venions à stopper tout nouvel engagement en 2025, les trois quarts de notre section d'investissement se maintiendrait de manière rigide en 2025.

Passons en revue ces investissements.

Enjeu des solidarités humaines : 10 M€.

Ces investissements, qui relèvent presque intégralement de nos aides aux tiers, se décomposeront en environ 2,7 M€ au titre de l'enfance et de la famille, 0,7 M€ au titre des personnes handicapées (PH) et 6 M€ au titre des personnes âgées (PA).

Nous lancerions l'an prochain de nouvelles autorisations de programme, avec dans le secteur PH :

- L'EANM Prad Izel à Hennebont (0,5 M€)
- Le FAM de Le Palais (0,4 M€)

Et dans le secteur PA :

- L'EHPAD « Résidence Le Marego » à Languidic (2,1 M€)
- L'EHPAD de l'association Perrine Samson à Hennebont (1,5 M€)
- L'EHPAD « Le Bevédère » à Caudan (1,3 M€)
- L'EHPAD « village de Porhoët » à Saint-Jean-Brévelay (0,75 M€)
- L'EHPAD « Kerhoas » à Larmor-Plage (2,2 M€)
- L'EHPAD « Louis Honorati » à Bubry (2,1 M€)
- La résidence autonomie « Les Asphodèles » à Le Faouët (1,7 M€)

Ce sera donc une importante année d'engagements, en cohérence avec les orientations que nous avons posées dans le schéma départemental de l'autonomie. Nous démontrons ainsi une fois de plus la priorité donnée, dans notre mandature, au social, cœur des compétences départementales.

Afin de soutenir ces engagements, des mesures d'économies ciblées sont envisagées.

Au niveau de l'aide du département à la création de nouveaux accueils pour les jeunes enfants (crèches, maisons et relais d'assistants maternels...), l'un des marqueurs de notre mandature depuis que nous en avons augmenté en 2022 jusqu'à quinze fois le niveau d'aide, nous ajouterons un critère complémentaire : limiter l'aide départementale à 28 000 euros par place réellement créée. Il s'agit ici d'éviter quelques effets d'aubaine, tout en recentrant le dispositif sur sa vocation première. Le seuil de 28 000 euros est établi en équivalence à celui dont nous faisons bénéficier les établissements sociaux et médico-sociaux, depuis l'été 2023. Il était pour mémoire précédemment de 20 000 euros par place.

A cet égard, si les conditions budgétaires imposées par l'Etat aux départements venaient à se durcir davantage dans le cadre des débats sur le projet de loi de finances 2025, je n'exclurai pas en décembre de vous proposer de revenir à 20 000 euros par place. Ce niveau reste très sensiblement supérieur à ce qui se pratique dans les autres départements, nos voisins pouvant être à 3 000 euros par place.

Egalement, je proposerai de décorrélérer l'avancement des travaux et le calendrier de versement des aides départementales. L'esquisse du budget primitif 2025 repose sur une simulation de versement des crédits de paiement étalée à l'avenir sur 4 exercices, à raison de 20%, puis 30%, puis 30%, puis le solde 20% en année 4. Cette pratique était courante dans les années 80, les circonstances nous obligent à renouer avec les mesures éprouvées d'autrefois.

Enfin, je propose de ne pas reconduire, au terme de nos conventions actuelles qui prendront fin le 31 mars 2025, le programme volontariste d'intérêt général (PIG) pour le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées. En effet, à compter du 1^{er} janvier 2025, avec la mise en place du nouveau service public pour la rénovation énergétique, c'est l'Etat qui reprend la main sur l'amélioration du parc privé, en confiant la coordination à l'échelon régional et la déclinaison opérationnelle aux EPCI. Les départements sont pour ainsi dire mis sur la touche, ce qui n'est peut-être pas tout à fait cohérent avec le principe de subsidiarité...

Enjeu des solidarités territoriales : 39 M€.

C'est sur cet enjeu que nos **aides aux territoires** sont atypiques en France, en ce que le Morbihan est historiquement l'un de ceux qui soutient le plus les communes et les EPCI.

Au titre du programme de solidarité territoriale (PST), les crédits de paiement inhérents aux engagements passés entre 2021 et 2024 représenteront à eux seuls plus de 13 M€. Dans le même temps, ceux réservés entre 2022 et

2024 aux contrats de territoire pèseront 3,8 M€. Il s'y ajoute les « opérations spécifiques » décidées entre 2021 et 2024 pour 6,4 M€.

Il paraît inéluctable de devoir réduire et suspendre nos aides aux territoires, au regard de la nouvelle donne budgétaire qui s'impose à nous.

Je vous proposerai d'une part de **tenir tous nos engagements passés**, c'est une question de crédibilité et de sécurité budgétaire pour tout le bloc communal morbihannais. En complément, je vous proposerai de créer de nouvelles autorisations de programme, pour tenir compte d'engagements structurels venant à se concrétiser, à compter de 2025 : +7 M€ pour le contrat de territoire de Belle-Ile en Mer, +1 M€ pour les opérations spécifiques que nous engagerons en 2025.

Pour ce qui est du PST, je proposerai lors de notre session de décembre, une suspension temporaire en 2025. Vous verrez néanmoins en parallèle de ce rapport, que dans le projet de décision modificative pour novembre 2024, je vous propose d'abonder de +8 M€ les aides aux territoires sur les autorisations de programme 2024. Il y a donc bien un effort et même un élan exceptionnel, qui doit nous permettre d'enjamber l'année 2025.

Les crédits pour **l'aménagement numérique** du Morbihan atteindraient 7,2 M€. Ils seront extinctifs, avec l'achèvement tant attendu de la couverture très haut débit intégrale de la Bretagne : 6 M€ en 2026, 5,3 M€ en 2027 puis en principe, 0 à compter de 2028.

Je vous proposerai de reconduire notre dispositif de **soutien aux centres d'incendie et de secours**, tout en lançant deux projets exceptionnels : celui pour la caserne de catégorie 1 d'Hennebont (1,8 M€) et celui pour la caserne de catégorie 1 de Ploërmel (3,7 M€).

Je vous proposerai, pour les mêmes raisons que les deux PIG liés à l'adaptation des logements du parc privé à la perte d'autonomie, de mettre progressivement fin à notre PIG de lutte contre l'habitat indigne, qui

a vocation à être repris par le couple Région – EPCI avec le soutien de l'Etat. Toutefois, je vous proposerai de créer une autorisation de programme de 656 k€ afin de contribuer à l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) de rénovation urbaine à Le Palais, compte-tenu des équilibres financiers particuliers à atteindre pour réaliser des travaux de rénovation lourde dans les îles.

Par ailleurs, soucieux et désireux de continuer à encourager les initiatives locales malgré un contexte économique qui se tend, le soutien aux associations perdurera. Ses conditions d'attribution seront toutefois resserrées.

Egalement, j'envisage de réduire exceptionnellement en 2025 le versement des titres participatifs à notre office Morbihan Habitat, invitant ce dernier à puiser si besoin est dans ses fonds propres.

Enjeu infrastructures et mobilités : 47 M€.

De nombreuses autorisations de programme « annuelles » sont reconduites, en ce qu'elles sont nécessaires au maintien dans de bonnes conditions du patrimoine routier départemental (acquisitions foncières, études, entretien de voirie, sécurité routière, signalisation).

Un effort sera porté sur l'autorisation de programme générique « grosses répartitions » en limitant son volume à 14 M€ contre 15,5 M€ en 2024, ce qui nécessitera de réguler davantage les demandes de traverses d'agglomération, notamment.

Au niveau des grands projets, l'axe Lorient Roscoff verra se poursuivre les travaux sur la RD 769 au niveau de Caudan, avec 6,7 M€ en crédits de paiement.

L'opération d'aménagement à 2x2 voies de la RD769 entre Lann Sévelin et Kergohal (Caudan) se poursuivra en effet avec l'échangeur de Restendren (accès sud-Caudan), suivi de la démolition/reconstruction de l'ouvrage d'art St Joseph. Les procédures foncières se finaliseront avec les études de détails en

prévision des dernières phases de travaux. Des mesures compensatoires environnementales continueront d'être progressivement mises en œuvre par anticipation des impacts.

Les études techniques et environnementales se poursuivront sur quelques projets de contournement (RD782 Le Faouët, RD779 Grand-Champ Ouest) ainsi que diverses opérations d'amélioration et de sécurisation de nos infrastructures (RD780).

Les études pré-opérationnelles de l'axe Triskell – RD767 entre Pontivy et Vannes entreront dans une phase active de co-construction avec les territoires, poursuivant l'objectif de définir et justifier un parti d'aménagement, et plus largement un pré-programme répondant aux besoins de l'ensemble des mobilités. Cette étude expérimentale, nouvelle sur notre territoire morbihannais, s'inscrit pleinement dans l'évolution de la conduite des projets départementaux et leur évaluation par un consensus partagé avec les élus locaux pour des projets sobres foncièrement et répondant aussi aux enjeux bas carbone du territoire.

Les études techniques d'aménagement de la RD767 depuis l'échangeur de Ménimur jusqu'au carrefour des 3 Rois à Vannes se poursuivront pour aboutir à une seconde phase de concertation en 2025. Un démarrage des travaux est programmé à l'horizon 2027, mais dépendra de la solution de parti d'aménagement retenu, des procédures réglementaires de déclaration d'utilité publique et d'autorisation environnementales, mais aussi du calendrier de l'échangeur du Liziec.

L'ensemble de ces projets devront tenir compte des évolutions des documents de planification qui seront amenés à évoluer dans les années à venir, compte tenu des enjeux de réduction de consommation foncière et de préservation environnementale.

Par ailleurs, le département souhaite participer activement au projet de restructuration de l'échangeur du Liziec dans le cadre du contrat de plan État région (CPER) qui constitue le point noir le plus important de Bretagne à

l'intersection entre l'itinéraire Nantes – Brest et Vannes – Rennes, nœud d'échange crucial pour le Morbihan, la Bretagne et d'intérêt national.

L'échangeur du Lizioec fait partie des projets retenus par le CPER 2023 – 2027 et la participation du département serait de 10,67 M€ pour une première phase.

Par ailleurs, j'envisage de suspendre notre enveloppe spécifique d'aide au titre de la voirie rurale, considérant que tant que le département ne dégagera pas suffisamment d'autofinancement pour couvrir l'intégralité des besoins de rénovation et réparation sur son propre patrimoine routier, il n'aura pas vocation à soutenir en complément les investissements sur les routes communales. C'est en principe d'abord la responsabilité du bloc communal et de l'Etat. Le département néanmoins maintiendra bien entendu un soutien pour les travaux de sécurité routière, au titre des recettes d'amendes de voirie.

En matière de d'aménagement cyclable, les crédits de paiement pourraient atteindre l'an prochain plus de 8 M€, au-delà du seuil que nous nous étions fixés lors de l'adoption en juin 2023 de la stratégie départementale sur les mobilités. C'est le signe d'une réalisation battant son plein.

A titre d'information, les projets suivants seront étudiés en 2025 et en partie réalisés :

- Plouay – Zone d'activités de Restavy,
- Giratoire de Baden – giratoire de Pomper,
- Ploërmel – Taupont,
- Saint-Pierre-Quiberon - itinéraire vélotourisme « La Littorale »,
- Sarzeau – Arzon,
- Theix-Noyal – Aire de covoiturage de Since,
- Brech – Auray.

Le département étant conjonctuellement l'an prochain dans une année de réalisation forte sous sa propre maîtrise d'ouvrage, j'envisage de modérer en 2025 le soutien aux territoires, en rapprochant notre dispositif spécifique des

règles antérieures (le scénario central dont je vous saisisrai reposant sur des dépenses subventionnables plafonnées à 500 k€ et un taux unique de 30%, sauf à adopter le taux du PST).

Egalement, je vous proposerai de créer pour la première fois en 2025 une autorisation de programme dédiée aux grosses réparations des voies cyclables, à hauteur de 0,3 M€, en cohérence avec le déploiement d'un réseau qu'il convient de maintenir en bon état, comme les routes départementales.

Au niveau du développement portuaire, les discussions se poursuivent avec notre opérateur la Compagnie des Ports du Morbihan. Notre intention est de limiter les crédits de paiement à 6 M€ en 2025, ce qui représentera déjà un pic historique de soutien.

Les travaux sur la digue de Lomener se poursuivront, avec plus de 2 M€ de crédits de paiement.

Enfin, **au niveau du développement ferroviaire**, suivant les plus récentes discussions avec le Président de la Région Bretagne, il n'est pas exclu que les appels de fonds pour la ligne nouvelle Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL) et la préfiguration du futur Service express régional métropolitain (SERM) Sud Bretagne, soient reportés d'une année, la Région, les deux métropoles bretonnes et les autres départements n'étant pas en capacité d'y faire face l'an prochain.

Il nous restera néanmoins à réaliser en 2025 le second versement de 750 k€ pour la construction du pôle multimodal d'échanges de Vannes.

Enjeu Environnement : 7,7 M€.

Les lignes seront globalement reconduites dans cet enjeu et les autorisations de programmes votées au niveau de celles de l'an dernier.

Les fluctuations budgétaires tiendront principalement de la vie des chantiers.

Par exception néanmoins, je vous proposerai de poursuivre en 2025 le recentrage que nous avons engagé en 2024 du fonds d'intervention en eau potable et assainissement, en limitant l'autorisation de programme à 1 M€ (mais avec au global, encore 2 M€ de crédits de paiement pour tenir compte des engagements 2021-2024). Je rappelle qu'à compter de 2026, une évolution législative obligera les intercommunalités à reprendre cette compétence, qui a vocation par ailleurs à être principalement financées par la tarification, comme tout service public industriel et commercial.

Au niveau de la randonnée, pour le sentier côtier, notre intention en 2025 sera de finaliser les deux dernières sections sur Surzur et Le Tour-du-Parc, ainsi que la mise en œuvre des travaux sur le secteur du Roaliguen à Sarzeau, et de lancer les premiers travaux sur le pourtour de la rivière de Crac'h, sous la responsabilité de l'Etat.

Nous poursuivrons aussi les travaux de requalification de l'Equibreizh, du GR 37 et 38 à l'intérieur des terres et nous engagerons la définition des travaux à mener pour la création du nouveau GR de Pays Sud Vilaine en lien avec la fédération de randonnée.

Enjeu Education : 28 M€.

Cet enjeu verra ses crédits de paiement augmenter en 2025, en cohérence avec la concrétisation de divers chantiers. Les autorisations de programme pour l'équipement informatique des collèges seront abondées (+0,8 M€) afin d'assurer conjonctuellement la bascule de la maintenance informatique, transférée pour mémoire sans moyens depuis le Rectorat vers le département, dans le cadre de la loi Peillon.

De nouvelles opérations de restructuration seront lancées :

- Collège Henri Wallon à Lanester (21 M€)
- Collège Kerdurand à Riantelec (2,5 M€)

- Restauration scolaire du collège de Sarzeau (1,2 M€)
- Collège R. Rolland à Pontivy (1,8 M€)
- Collège de Saint-Jean-Brévelay (6 M€)

L'opération imbriquée du gymnase et du collège Saint-Exupéry à Vannes, initialement prévue à 35 M€, sera engagée, en commençant par le gymnase public. Afin de rendre soutenable la dépense afférente, l'opération sera repensée par phases pouvant s'étirer sur la mandature prochaine.

Tandis que plusieurs opérations programmées dans le cadre d'engagements antérieurs seront en phase travaux :

- Collège de Pluvigner (3 M€ de crédits de paiement, sur une autorisation de programme de 7 M€)
- Collège de Gourin (1,2 M€ de crédits de paiement, sur une autorisation de programme de 5,1 M€)
- Collège de Quéven (0,4 M€ de crédits de paiement, sur une autorisation de programme de 7,2 M€)
- Collège Anita Conti à Lorient (0,3 M€ de crédits de paiement sur une autorisation de programme de 7,7 M€)

Ainsi que divers travaux dans les collèges de Guer, Malansac, Questembert, notamment.

En outre, comme chaque année, nous mettrons en œuvre un programme de « grosses réparations » qui visera l'amélioration de la performance thermique des collèges (réfection de toitures avec isolation et comprenant la pose de panneaux photovoltaïques, isolation des planchers bas, remplacement de chaudières, de régulations...). Nous répondrons ainsi aux demandes d'améliorations fonctionnelles.

Ci-après, la liste des opérations recensées :

- Arradon : réfection de l'étanchéité et suppression des verrières,
- Carnac : rénovation des salles de classe,
- Guéméné-sur-Scorff : rénovation du pôle sciences et arts plastiques et de

- salles de classes d'enseignement général,
- Gourin : passage en self collaboratif,
 - « Paul Langevin » d'Hennebont : réfection de l'étanchéité du bâtiment restauration,
 - Le Faouët : passage en self collaboratif,
 - Le Palais : extension du bâtiment restauration,
 - « Tréfaven » de Lorient : reprise des murs du gymnase,
 - Malansac : ravalement des façades,
 - Malestroit : restructuration du garage et des locaux agents du service de restauration, passage en self collaboratif,
 - Mauron : rénovation du réfectoire,
 - Ploemeur : isolation d'un pignon,
 - Ploërmel : rénovation des logements de fonction,
 - « Charles Langlais » de Pontivy : remplacement des menuiseries bois (2^{ème} tranche), rénovation des murs du gymnase, réfection des chéneaux, mise en place d'une régulation en chaufferie, passage en self collaboratif,
 - « Romain Rolland » de Pontivy : Passage en self collaboratif,
 - Quiberon : rénovation des salles de classe,
 - Sarzeau : réfection de l'étanchéité de l'externat et pose de panneaux photovoltaïques,
 - Séné : reprise de la toiture du bâtiment de restauration et de la « cartablerie », réfection des verrières,
 - « Jules Simon » de Vannes : réaménagement de l'entrée du collège, reprise des grilles et du mur de clôture, rénovation de la ventilation de la laverie.

Afin d'en assurer un meilleur suivi, je vous proposerai de créer une autorisation de programme de 4,1 M€, avec 0,5 M€ de crédits de paiement en 2025, pour engager les

différents projets d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des collèges. Outre une obligation réglementaire, c'est aussi une condition pour baisser à l'avenir nos factures de consommation d'électricité.

Enjeu attractivité territoriale : 13 M€

Les crédits de paiement sur cet enjeu sont principalement concentrés dans le domaine de la culture, où ils seront en forte augmentation avec 12,6 M€. Ces moyens permettront notamment de poursuivre la sauvegarde du domaine de Kerguéhennec (lutte contre la mérule, rénovation de la toiture, menuiseries extérieures, sécurité incendie) tout en menant quelques travaux de restauration historique au niveau de la chapelle et du bassin, pour un total de crédits de paiement d'environ 5 M€.

Il me semble néanmoins non soutenable d'aller plus loin à ce stade sur le domaine de Kerguéhennec, compte-tenu des circonstances budgétaires. Nous renoncerons à créer en 2025 une autorisation de programme nouvelle pour le développement plus complet du domaine, lui préférant des approches plus frugales et des efforts lissés jusqu'au début des années 2030.

Nous créerons en revanche une autorisation de programme afin d'accompagner le projet de création d'un grand musée de la préhistoire, en lien avec le classement Unesco des paysages de mégalithes, à Carnac, pour 3,7 M€.

Des économies seront recherchées principalement au niveau de nos aides aux monuments historiques et remarquables, en leur faisant retrouver un niveau proche de celui de la précédente mandature. Je vous ferai en décembre des propositions, tant sur la sélectivité des projets que sur les taux d'aide du département, avec l'idée maîtresse de nous recentrer principalement sur le secteur public et les biens classés.

Enjeu Ressources : 20,6 M€.

2025 sera une année conjoncturellement élevée pour les crédits de paiement, des suites notamment du report en 2025 des crédits liés à une autorisation de programme ouverte en 2024, à hauteur de 5,8 M€, afin de repenser l'implantation du Centre départemental de l'enfance et des centres médico-sociaux dans le pays de Vannes.

Les acquisitions prévues en 2025 concerneront ainsi la mise en œuvre des engagements 2024 correspondant aux acquisitions pour le CDE (Centre départemental de l'enfance) de sites à Vannes (Laroiseau) et Plescop, aux fins d'un mouvement patrimonial du centre médico-social du territoire de Vannes périphérie vers Plescop, tandis que les services administratifs du CDE occuperaient le CMS des Vénètes et libéreraient ainsi leur location sur la zone de Laroiseau.

De plus, nous poursuivons des projets majeurs déjà engagés :

- La construction d'un nouveau Centre médico-social à Ploërmel
- Le transfert du service de la gestion de la flotte automobile vers un nouveau site à Vannes.

Nous envisageons en 2025 d'engager de nouvelles opérations, telles que la pose de panneaux photovoltaïques sur quelques bâtiments.

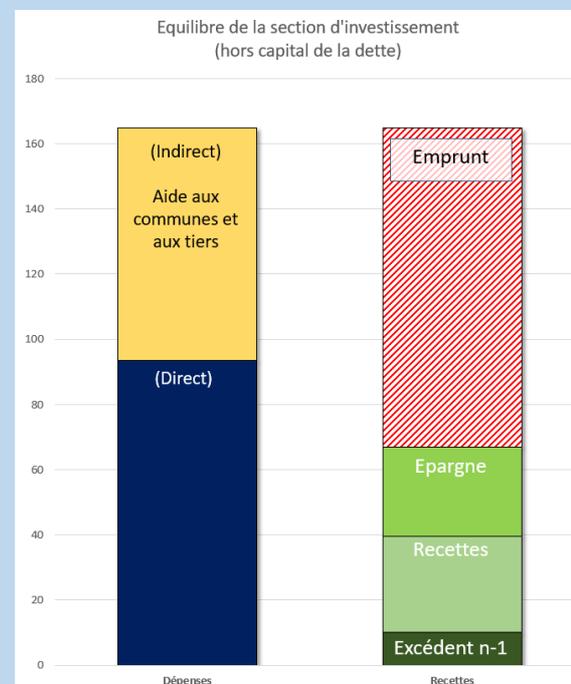
L'acquisition du mobilier de bureaux sera marquée par un accent particulier mis sur le mobilier du CDE pour de nouvelles acquisitions en lien avec de nouvelles implantations ainsi que l'aménagement de nouveaux sites sociaux.

Pour l'année 2025, les efforts en matière de renouvellement de la flotte automobile se poursuivront, dans la continuité de l'électrification de la flotte de véhicules légers, avec un accent également mis sur les acquisitions spécifiques pour la direction des routes et de l'aménagement (télescopiques, faucheuses sous glissières...). Les dépenses de

maintenances et d'achats de pièces seront maintenues malgré la hausse conséquente des coûts.

Dans les suites d'une étude conduite en 2024 sur la fonction achat au sein du département, il sera en outre recherché d'atteindre la cible estimée par les consultants spécialisés, d'une économie pouvant aller jusqu'à 1,5 M€ en 2025, grâce à une meilleure organisation des achats et un développement de la négociation.

Il résulterait l'équilibre suivant de notre section d'investissement, hors capital de la dette :

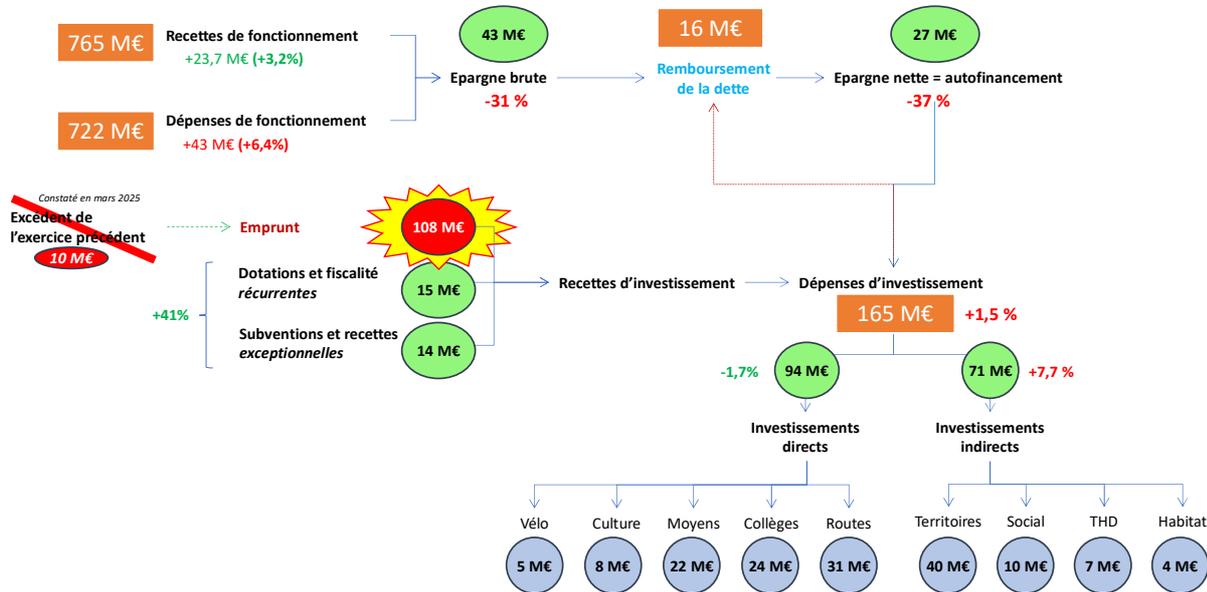


Il est donc clair en 2025, que toutes les aides indirectes d'investissement seront couvertes par l'autorisation d'emprunt, ce qui est évidemment problématique. L'Etat, en dégradant brutalement l'épargne des départements, c'est-à-dire leur capacité d'autofinancement, réduit leur capacité à investir, au moment même où le reflux tout aussi brutal du produit des droits de mutation à titre onéreux les mettait déjà en difficulté.

Au final, la maquette budgétaire se présente comme suit pour l'exercice 2025.

Elle s'équilibre avec une autorisation d'emprunt de 108 M€, à ce stade de nos orientations.

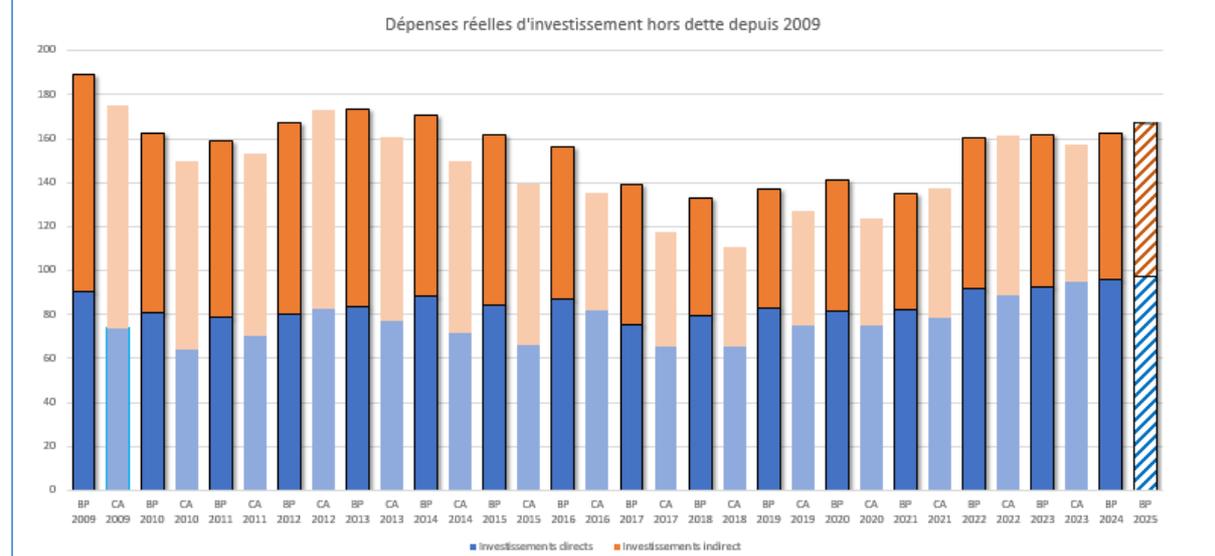
L'esquisse du projet de budget 2025 repose sur un **plan renforcé d'économies** afin d'engager l'adaptation de notre maquette budgétaire à la nouvelle donne des finances publiques dans notre pays.



Fort heureusement, le département a su préserver des marges de manœuvre afin de pouvoir soutenir en 2025, ce niveau exceptionnellement haut d'emprunt.

A l'avenir, nous n'aurons toutefois pas d'autres choix que de « refroidir » nos dépenses d'investissement, afin de nous rapprocher de leur niveau du milieu de la décennie passée.

Les marqueurs du BP 2025 en investissement : le pic historique depuis 2015. C'est attendu : on réalisera sur 2025-2027, les grands investissements décidés pour cette mandature.



4. LE PILOTAGE DE LA DETTE DÉPARTEMENTALE

En 2024. Même si la prévision de TVA pour l'exercice 2024 vient subitement de fléchir, compte-tenu du rectificatif indiqué dans le projet de loi de finances pour 2025 (-5 M€ pour le département du Morbihan), on peut considérer qu'il ne nous sera pas nécessaire d'emprunter pour la cinquième année consécutive.

En 2025. Par suite, le stock de la dette s'élèvera à l'ouverture de l'exercice 2025, à **76,1 M€**. Il faudrait en cours d'exercice y ajouter 0,4 M€ pour la reprise de la dette résiduelle sur le port de Saint-Jacques à Sarzeau, ainsi que 32,4 M€ pour la reprise de la dette de l'ex-BEA gendarmerie (a priori, au 1^{er} avril 2025). La dette globale sera alors de **109 M€**.

Le remboursement du capital de la dette serait de 15,7 M€ en 2025, dont 748 k€ pour l'ex-BEA gendarmerie et 33 k€ pour le port de Saint-Jacques. Les intérêts seraient de 3,9 M€.

On peut malheureusement faire l'hypothèse qu'avec une autorisation d'emprunt de 108 M€ au budget primitif, et faute d'un excédent de compte (il est projeté à moins de 10 M€), nous réaliserons réellement en cours d'exercice un emprunt de 72 M€.

En 2026, le capital de la dette atteindrait donc 148 M€. Il faudrait alors inscrire un remboursement du capital de la dette de 22,5 M€, venant rogner de -7 M€ l'épargne nette par rapport à 2025. Egalement, il faudrait inscrire un niveau pour le remboursement des intérêts de la dette de 6,2 M€, venant rogner l'épargne brute de 2,3 M€ par rapport à l'exercice 2025.

Si on fait l'hypothèse de contenir les dépenses d'investissement, hors remboursement du capital de la dette, à 160 M€ (contre 196 actuellement dans notre PPI), compte tenu d'une épargne brute projetée à 51,2 M€, il

faudrait alors un emprunt d'équilibre de 106 M€.

En 2027, le capital de la dette atteindrait alors **186 M€**, dont soulignons-le, encore 29,5 M€ au titre de l'ancien BEA gendarmerie. Corrigé de celui-ci, le stock de la dette, pour comparaison avec le périmètre courant du département en 2021, serait de **156,5 M€**, soit 3,5% en dessous de la situation de notre collectivité au 1^{er} juillet 2021. Nous tiendrions donc notre engagement de ne pas clôturer la mandature avec un niveau de dette supérieure, corrigé du BEA gendarmerie, à son ouverture, en volume. En valeur, compte-tenu de l'inflation importante durant cette période, plus de 20%, nous aurons fait bien mieux que cela.

Cette année-là, le remboursement du capital de la dette atteindrait 27 M€ et les intérêts de la dette 9,6 M€. En faisant l'hypothèse de contenir les dépenses d'investissement, hors dette, à 150 M€ (contre 186 actuellement dans notre PPI), il faudrait alors un emprunt d'équilibre de 108,7 M€.

En 2028, le stock de la dette atteindrait 221 M€. La situation en 2028 sera encore délicate, au sortir d'une décennie marquée par des crises majeures et une brutale mise à contribution des collectivités locales pour le redressement des comptes publics de l'Etat.

Il faudra à cet horizon, avec toutes les réserves liées à une projection si lointaine et donc si incertaine, rembourser 33,3 M€ au titre du capital de la dette et déboursier 12,6 M€ au titre des intérêts. Dans l'hypothèse où les investissements seraient contenus à 135 M€, dans la mesure où l'épargne nette aura fondu des suites de l'effet ciseau entre des recettes de fonctionnement atones et des dépenses restées dynamiques, en lien avec la croissance des populations auxquelles elles bénéficient (vieillesse principalement), il faudrait voter 112 M€ en autorisation d'emprunt pour équilibrer le budget. Le stock de la dette atteindrait alors 252 M€ à la fin de l'exercice. Il commencerait seulement alors à se stabiliser, puis à refluer lentement au cours de la décennie 2030.

On documente ce faisant le cercle vicieux auquel nous expose l'Etat, lorsqu'il nous ponctionne sans préavis la moitié de notre épargne brute. Il faut quatre années pour freiner les dépenses d'investissement, tandis que la section de fonctionnement est intrinsèquement déséquilibrée pour tous les départements.

En synthèse, il est clair que plus on augmente les emprunts, plus on augmente leur charge sur les exercices futurs, jusqu'à rogner sur l'épargne et obliger à augmenter plus encore les emprunts pour rester à l'équilibre. Un scénario repoussoir, mais qui n'est pas sans rappeler celui à l'œuvre dans les comptes publics de l'Etat, pour lesquels la charge de la dette est projetée en 2029 à 80 milliards d'euros, soit de loin le premier budget de la nation, près de deux fois plus important que celui pour les Armées.

D'ici la fin de la décennie, face à la nouvelle donne budgétaire, toute chose également par ailleurs, l'enjeu pour le département sera de se rapprocher d'une maquette « résiliente », comme ci-après.

Cette maquette-cible présente pour intérêt de ne pas « dériver » : l'autorisation d'emprunt est suffisamment contenue pour que la réalisation des emprunts en fin d'année soit équivalente au remboursement annuel du capital.

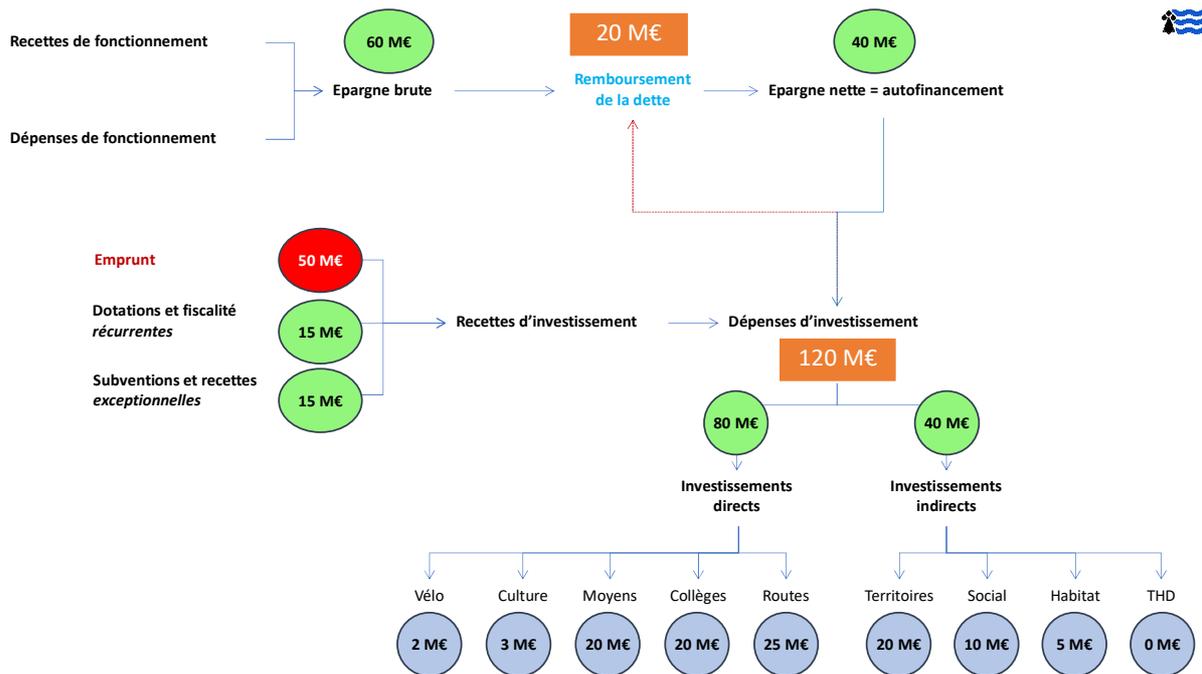
On mesure se faisant tout l'enjeu à l'avenir pour le département :

- Maintenir une épargne brute de 60 M€, de sorte à pouvoir dégager un autofinancement proche de 40 M€ avec une dette maîtrisée.

Comme le département n'a que peu de prise sur ses recettes de fonctionnement, cela induit de poursuivre d'importantes économies sur les dépenses de fonctionnement.

- Contenir les investissements au niveau qui étaient les leurs au début de la décennie précédente, soit environ 120 M€, un niveau comparable aux départements de notre strate.

L'économie pèserait notamment sur les aides aux territoires, afin de leur faire retrouver le niveau courant sous la précédente mandature, proche de 20 M€ par an, contre près du double conjonctuellement en 2025.



Si le département parvient à maintenir une épargne brute de 60 M€ en 2026, 2027 et 2028 ;

Si le département parvient à refroidir sa section d'investissement de sorte à plafonner les dépenses, hors capital de la dette, à 160 M€ en 2026 puis 150 M€ en 2027 puis 135 M€ en 2028 ;

Alors la dette départementale connaîtra un pic en 2028 à 185 M€ (c'est-à-dire 156 M€ si on retraite le BEA Gendarmerie) puis commencera à refluer dès l'exercice 2029. La future mandature s'ouvrirait dans des conditions favorables et il pourra être dit que le département aura su pleinement absorber le choc de sa mise à contribution forcée pour le redressement des comptes publics de l'Etat.

C'est peut-être un chemin de rigueur, certains diront d'austérité, mais c'est aussi le chemin de la vérité et de la responsabilité, afin de garantir que les Morbihannais restent pleinement maîtres de leur destin. C'est la voie difficile mais la seule qui nous permettra de sauvegarder tous nos engagements essentiels, à commencer par le soutien au secteur social, à l'éducation et à la qualité de l'environnement morbihannais.

Du reste avec une section d'investissement qui s'établirait à 135 M€, hors remboursement du capital de la dette, en 2028, le département du Morbihan se maintiendrait encore dans le peloton des collectivités qui investissent le plus en France, par habitant.

Au-delà des grands équilibres que je vous ai décrits dans ces lignes en esquissant le projet de budget primitif pour 2025, c'est donc la voie, évidemment, sur laquelle je vous propose de nous engager, *toute chose égale par ailleurs*.

Nota : ce rapport relatif au débat d'orientation budgétaire est complété, conformément à la réglementation, par une annexe centrée sur le pilotage des ressources humaines. Par ailleurs, un rapport sur la prise en compte du développement durable dans la conduite des missions du département vous est également proposé. C'est bien le bloc cohérent de ces documents qui constitue le débat d'orientation pour l'exercice 2025.

ANNEXE 1

Situation financière du département du Morbihan à la clôture de l'exercice 2024 (anticipation du compte administratif)

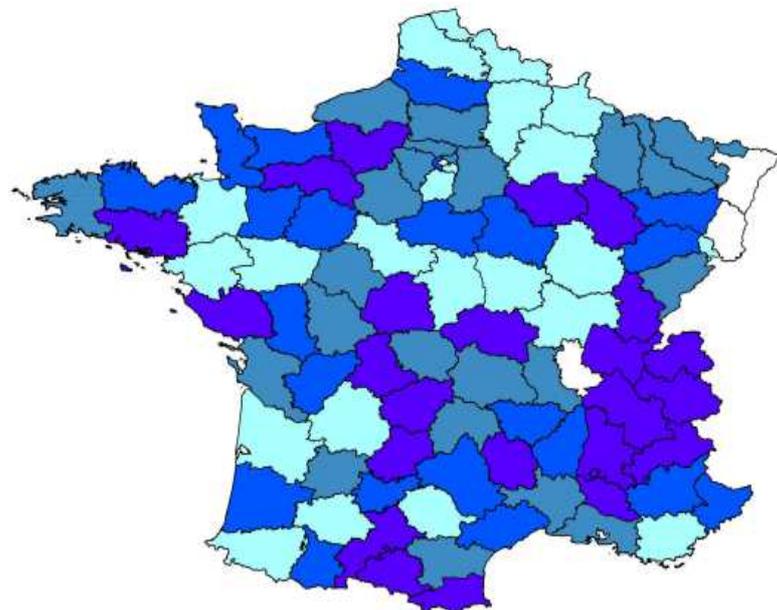
Avant d'aborder les hypothèses de l'atterrissage pour l'année 2024, je vous communique une carte permettant de visualiser la santé financière de l'ensemble des départements métropolitains, sur la base de leurs comptes administratifs 2023. En ces jours où l'on demande tout à fois aux départements de contribuer au redressement des comptes publics de l'Etat et d'assumer la croissance des dépenses sociales par des causes exogènes, on peut opportunément s'interroger sur leur capacité à y faire face.

Cette carte analyse la capacité de chaque département à dégager de l'autofinancement. Elle donne une indication de leur capacité à rembourser leur dette mais aussi à financer de nouveaux investissements.

Il apparaît que le département du Morbihan est l'un des plus solides en France. Il est même, **selon l'Agence France Locale, le département bénéficiant en 2023 de la meilleure notation bancaire, témoin de son excellence de gestion**. Il n'en demeure pas moins que les départements sont intrinsèquement la strate de collectivités locales la plus complexe d'un point de vue budgétaire, avec un panier de recettes mal adapté au panier de dépenses. Fin 2023, un quart des départements français était en grande difficulté budgétaire. Il se dit qu'ils seraient un tiers dans cette situation, fin 2024. Puis, nous le verrons dans ces pages, ils pourraient être les trois-quarts en grande difficulté fin 2025 si le projet de loi de finances pour 2025 s'applique tel qu'il a été initialement exposé mi-octobre 2024.

Le département du Morbihan continuera de faire face et saura soutenir le choc qui s'annonce, quand bien même ce choc est-il sans équivalent dans l'histoire des départements. Mais ce sera, nous le verrons, au prix d'efforts et d'engagements forts.

Source : division collectivités locales –
DRFIP Bretagne – juin 2024



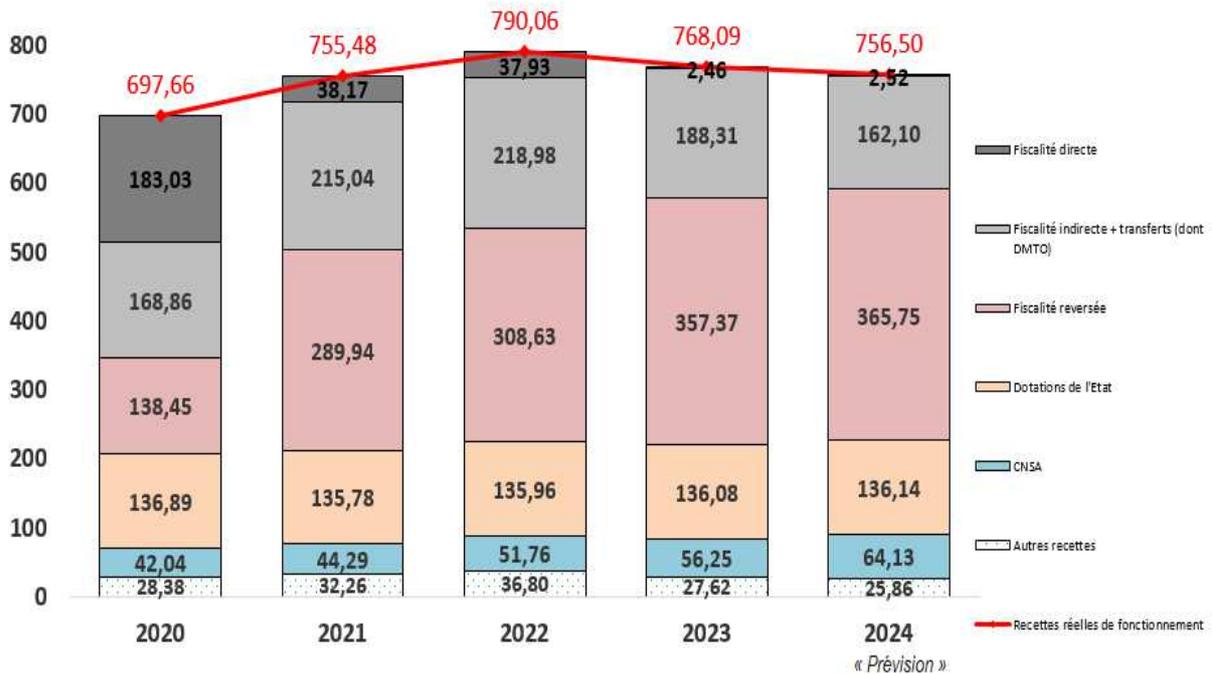
Ratio CAF nette / Produits
(en %)

- Inférieur à 2,5%
- Compris entre 2,5 et 5,55%
- Compris entre 5,55 et 11%
- Supérieur à 11%

I – RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024

Sur la période 2020-2023, les recettes réelles de fonctionnement ont connu une évolution annuelle moyenne de +3 % et ont subi une profonde mutation en raison de plusieurs réformes (perte de la totalité de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises – CVAE – et perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties – TFPB – en 2020).

Pour 2024, les projections en ce mois d'octobre tablent sur un léger recul des recettes de fonctionnement puisque leur volume est estimé à **756,5 M€** contre 768 M€ en 2023.



49

Les recettes sensibles à la conjoncture (fraction de TVA – DMTO - TICPE - taxe sur la consommation finale d'électricité et taxe d'aménagement) représentent plus de 52 % du panier de recettes départementales.

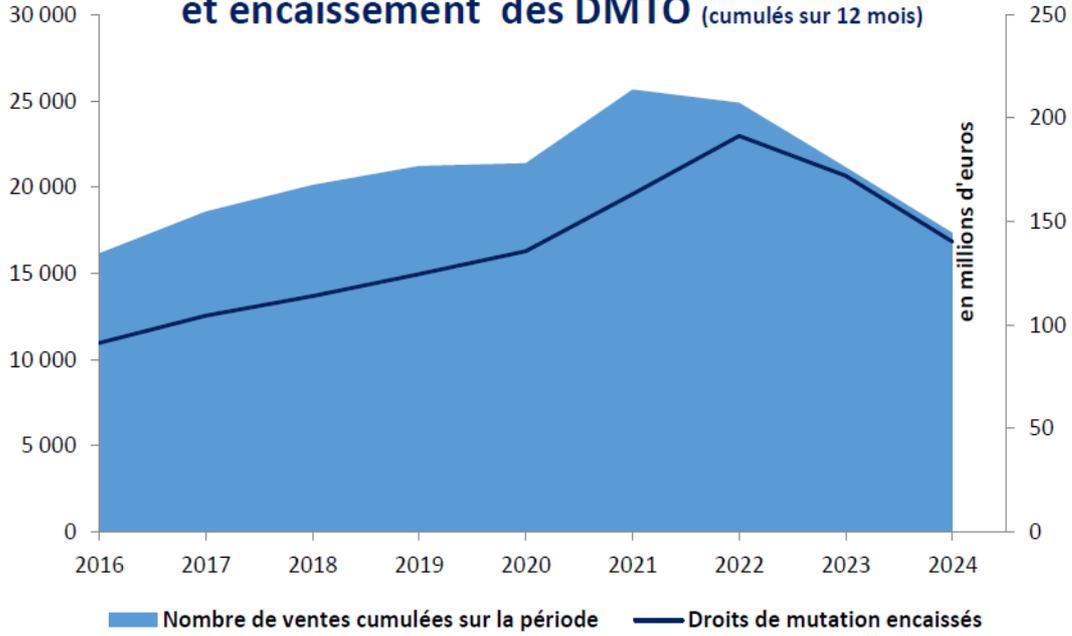
A - En ce qui concerne **la fiscalité indirecte**, tout d'abord, son montant est estimé à **162 M€** pour 2024 contre un produit de 188,3 M€ l'an dernier.

Le rythme des encaissements et les simulations formulées pour le dernier trimestre aboutissent à anticiper des droits de mutation à titre onéreux – les DMTO – à un niveau inférieur de près de 15 % par rapport à 2023. Au 15 octobre 2024, le département constatait ainsi un produit de 108 M€, contre près de 123 M€ à la même date en 2023 et contre 146 M€ en 2022.

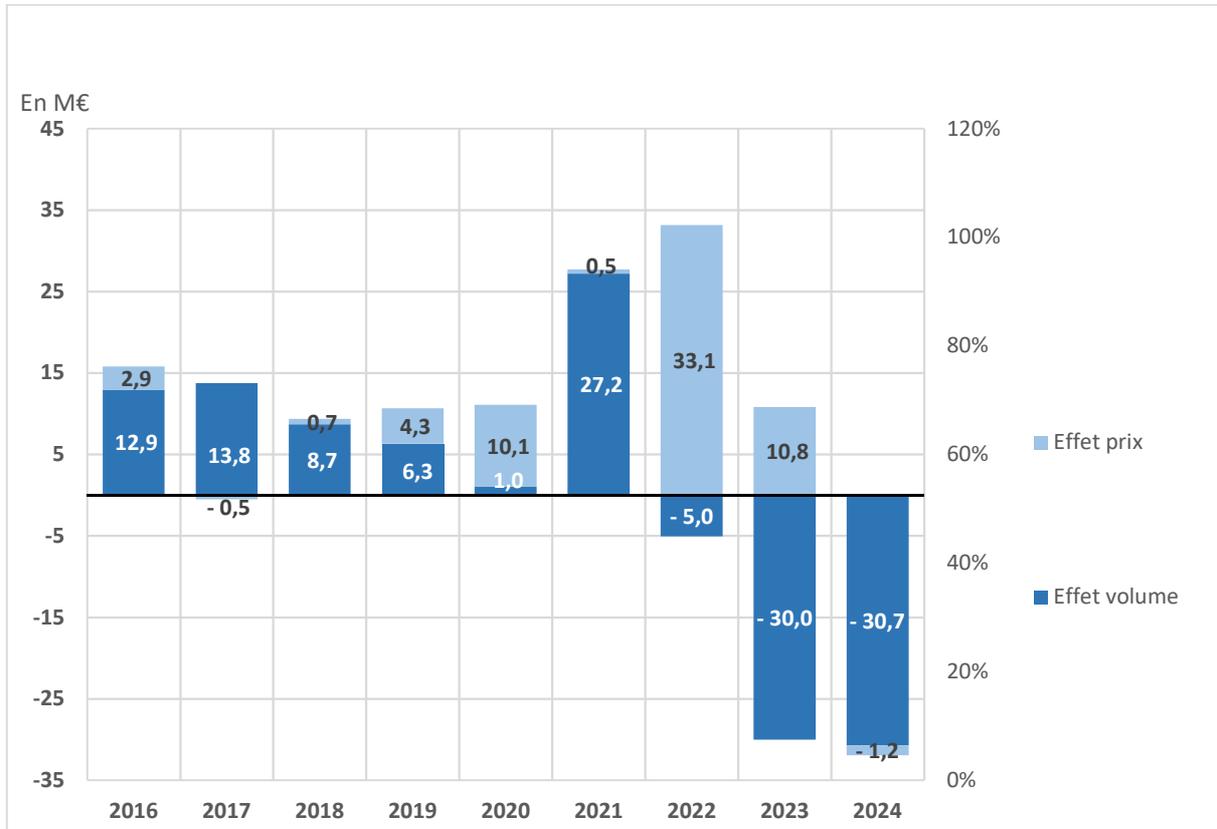
A l'heure de la rédaction de ces lignes, l'inscription formulée dans le budget départemental à hauteur de 135 M€ n'est pas garantie. L'atterrissage serait plus vraisemblablement proche de 131 M€.

Le graphique suivant présente l'évolution du nombre de ventes immobilières et les encaissements de DMTO constatés par le département depuis 2016.

Évolution du nombre de ventes immobilières et encaissement des DMTO (cumulés sur 12 mois)



Il est également intéressant d'analyser la part de l'effet prix et celle de l'effet volume dans l'évolution annuelle des DMTO, toujours sur la période du 30 juin 2016 au 30 juin 2024 :



Alors que sur la période de juin 2022 à juin 2023, le facteur volume était défavorable (estimation d'une incidence négative de -30 M€ sur le produit annuel), l'effet prix restait positif (évaluation d'une incidence de près de +11 M€ sur le produit annuel). Sur la période récente de juin 2023 à juin 2024, force est de constater que les deux facteurs sont en recul, l'effet volume expliquant près de -31 M€ de la baisse des DMTO et l'effet prix intervenant, pour sa part, à environ -1,2 M€.

Le produit de la taxe sur l'électricité pourrait s'élever à 10,6 M€. En ce qui concerne la taxe d'aménagement, dont le produit est destiné à financer les espaces naturels sensibles et le CAUE, annoncée à 6,7 M€ pour 2024 par les services de l'Etat, la recette constatée fin septembre ne s'élève qu'à 3,4 M€ contre près de 5 M€ au 30 septembre 2023. Nous formulons, à ce stade, une hypothèse d'atterrissage optimiste à 5 M€.

Quant aux transferts interdépartementaux et régionaux, ils devraient s'élever à 16 M€ répartis pour 3,44 M€ au titre de la compensation pérenne de la région Bretagne versée dans le cadre des transferts de compétences et pour 12,6 M€ des recettes issues des fonds de péréquation des droits de mutation.

B – Le produit issu de la **fiscalité directe locale**, qui ne comprend plus désormais que les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER - taxe portant sur les éoliennes, les centrales thermiques, photovoltaïques, hydrauliques et les stations radioélectriques) a été notifié à hauteur de **2,52 M€**.

C – Estimées à un peu plus de **136 M€**, les **dotations de l'État** seront stables.

La dotation globale de fonctionnement a été notifiée à hauteur de près de 108 M€, progressant légèrement par rapport à 2023 à la faveur de la croissance démographique du département, tandis que la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) sera encaissée pour 12,4 M€. La dotation générale de décentralisation (DGD) est inchangée à 5,9 M€. Les allocations compensatrices seront constatées à hauteur de 6,4 M€. La part fonctionnement du FCTVA est estimée à près de 408 000 €. A date, le montant du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) n'est pas connu et il reste projeté à 3,3 M€.

51

D – Bloc en progression, le produit de la **fiscalité reversée est évalué à près de 366 M€ contre 357,4 M€ en 2023**.

Ce bloc de recettes intègre, tout d'abord, deux fractions du produit net de TVA :

- La première fraction remplace, depuis 2020, la taxe foncière sur les propriétés bâties dévolues désormais en intégralité au bloc communal. Il est formulé une hypothèse à 169 M€ en considérant que la notification intermédiaire, qui devrait intervenir au cours du mois d'octobre, annoncera un produit national TVA 2024 en recul de 2 % par rapport à l'hypothèse inscrite dans la loi de finances pour 2024 de 4 %.
- La seconde fraction répond à la suppression de la CVAE en 2024 dont le montant est évalué à 40,2 M€ à partir de cette même hypothèse.

La taxe spéciale sur les contrats d'assurance (TSCA) et la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sont respectivement projetées à 93 M€ et 41,66 M€.

Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) a été notifié à 11,36 M€ et le dispositif de compensation péréquée correspondant au transfert au profit des départements du produit net des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties, atteindra 10 M€.

E - Le volume des concours de la **Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie** est évalué à **64 M€**, réparti à hauteur de 43 M€ pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de 9 M€ et du concours au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH). Ce poste intègre également les concours versés au titre de la compensation des revalorisations salariales intervenues en faveur des personnels des SAAD et au titre de l'impact du Ségur pour les ESMS à hauteur de 3 M€ chacun et le concours au titre de la dotation qualité pour près de 2 M€ sans oublier les fonds concernant le forfait autonomie et les actions de prévention pour 1,5 M€.

F - Enfin, le poste « **recettes diverses** » regroupant l'exploitation des services, tels que le fonds académique de rémunération de personnels d'internat (FARPI) et les redevances, cumulé aux recettes liées à **l'action sociale**, pourrait représenter un volume financier de **près de 26 M€**.

L'exercice 2024 renforce l'exposition du panier fiscal des départements aux conjonctures économiques et immobilières.

II – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024

52

Les dépenses réelles de fonctionnement ont connu une progression de +4,1 % sur la période 2019-2023. Sur cette même période, en valeur, les dépenses en faveur des solidarités et de l'action sociale ont progressé de +68 M€, se traduisant par une évolution moyenne annuelle de +4,5 %.

Sur la base d'une hypothèse formulée d'un taux d'exécution de 97 %, les dépenses de fonctionnement pourraient atteindre un volume de **677 M€** en 2024, aboutissant à une augmentation de +4,5 %.

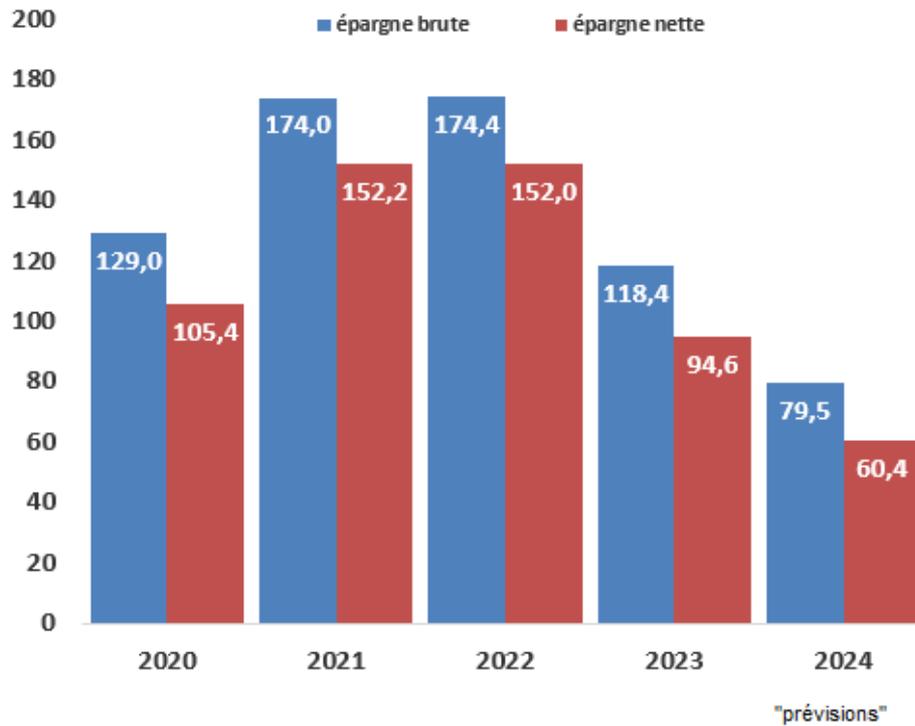
III – CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT 2024

A ce stade des projections menées sur l'exercice 2024, la différence entre les recettes de fonctionnement prévisionnelles de 756,5 M€ et les dépenses de fonctionnement évaluées à 677 M€ conduirait à constater **une épargne brute de 79,5 M€, en recul de près de 50 % par rapport à l'exécution 2023**. Pour rappel, l'épargne brute constatée à l'issue de l'exercice 2023 affichait déjà un recul de 32 %.

La capacité d'autofinancement nette est estimée à un peu plus de 60 M€ en raison d'un remboursement de la dette de 19 M€.

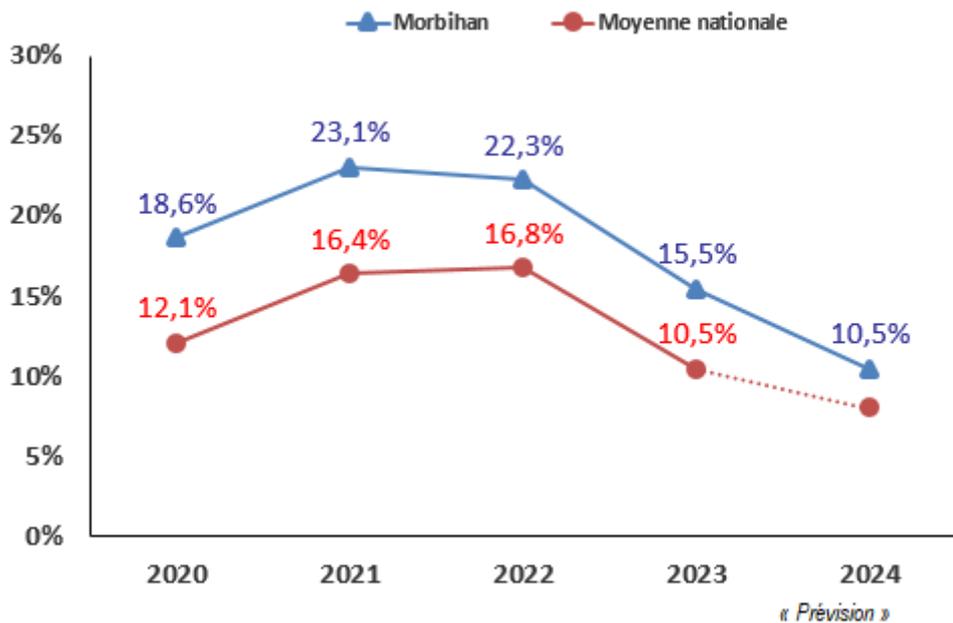
Dans ce schéma, sans réaliser d'emprunt en 2024, le résultat serait à nouveau excédentaire d'une dizaine de millions d'euros. Il était pour mémoire dix fois plus élevé en 2022. On revient en 2024 à un

excédent presque technique, lié au pilotage fin du budget, puisqu'il n'en représente qu'environ 1%. C'est dire aussi la finesse des prévisions et les excellents taux de réalisation, à laquelle nous serons parvenus cette année.



En conclusion, au cours des quatre dernières années, le département a été confronté à une division par 2,5 de son épargne nette, autrement dit de sa capacité à autofinancer les investissements.

53



IV – DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

En 2024, le volume des dépenses d'investissement, hors dette, est projeté à 163 M€ (sur la base d'un taux d'exécution de 82 %) contre 181 M€ l'an dernier. Le département reste à un niveau historiquement élevé, très supérieur à la moyenne de la strate des départements avec lesquels il peut se comparer usuellement, notamment en Bretagne.

V – RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024

En ce qui concerne les recettes d'investissement (hors emprunt), elles sont estimées à 20 M€ ventilées pour 12 M€ par le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et des dotations à hauteur de 5,6 M€.

Ces dernières sont composées principalement de la dotation de soutien à l'investissement des départements – la DSID – pour 2,7 M€ et pour 1,8 M€ de la dotation départementale des collèges – la DDEC. Enfin, conformément à la convention financière signée en octobre 2020, Morbihan Habitat a remboursé à hauteur de 2 M€ l'avance de 4 M€ consentie afin d'accompagner et de soutenir la reprise des activités de l'ex société d'économie mixte « EADM ».

Annexe n° 2 - DONNÉES SUR LA SITUATION DU PERSONNEL DÉPARTEMENTAL

L'article D. 3312-12 du code général des collectivités territoriales fixe les informations devant figurer dans le rapport d'orientations budgétaires, informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, à la durée effective du travail se rapportant, selon le cas, au dernier exercice connu ou à l'exercice en cours.

1 – La structure des effectifs

La répartition entre les effectifs permanents et non permanents

Au 31 décembre 2023 le département comptait 2 281 agents, représentant 2 175,56 ETP dont 2 147 agents permanents et 134 agents non permanents (pour rappel, les non permanents sont constitués des renforts, collaborateurs de cabinet, agents affectés au secrétariat des élus, contrats de projets et apprentis).

Par filière, la répartition entre agents permanents et non permanents était la suivante :

- Filière technique : 992 agents (44 %),
- Filière administrative : 648 agents (29 %),
- Filière médico-sociale : 557 agents (25 %),
- Filière culturelle : 69 agents (3 %),

Soit un total de 2 266 agents et 15 apprentis sans filière.

Par catégorie hiérarchique, la répartition était la suivante :

- Catégorie A : 790 agents (35 %),
- Catégorie B : 410 agents (18 %),
- Catégorie C : 1 066 agents (47 %),

Soit un total de 2 266 agents et 15 apprentis sans catégorie.

Au cours de l'année 2023, 73 agents ont fait valoir leurs droits à la retraite (nombre identique à 2022).

Dans notre collectivité, l'âge moyen des agents tous statuts confondus s'élève à 47 ans au 31 décembre 2023, 49 ans et 3 mois pour les hommes et 45 ans et 9 mois pour les femmes.

2 - Dépenses de personnel

a) La masse salariale

110 682 400 € ont été inscrits au BP 2024 dont :

- 102 182 400 € pour les personnels permanents,
- 7 435 000 € pour les personnels temporaires,
- 410 000 € pour les apprentis et stagiaires,
- 655 000 € pour les collaborateurs de cabinet.

b) Niveau de salaires et régimes indemnitaires

Au 31 décembre 2023, le salaire net moyen ressort à 2 445 € pour les agents permanents et à 2 229 € pour les agents non permanents. Les salaires nets médians s'établissaient, quant à eux, à respectivement 2 115 € et 2 053 €.

Au 31 décembre 2023, le montant brut moyen du régime indemnitaire par filière était le suivant :

- filière administrative : 522 €,
- filière culturelle : 483 €,
- filière médico-sociale : 551 €,
- filière technique : 445 €.

Par catégorie hiérarchique, le montant brut moyen du régime indemnitaire était le suivant :

- catégorie A : 691 €,
- catégorie B : 476 €,
- catégorie C : 359 €.

En moyenne, le régime indemnitaire s'élevait en 2023 à 497 € tous personnels confondus.

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	915 €	449 €	376 €
Culturelle	738 €	425 €	355 €
Médico-sociale	551 €	348 €	
Technique	1 197 €	556 €	354 €

En 2023, 620 agents ont bénéficié d'une nouvelle bonification indiciaire contre 606 en 2022.

c) Les heures supplémentaires et les astreintes

En 2023, 357 agents auront bénéficié de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires pour un montant global de 572 253 €, en hausse par rapport à 2022 (+ 138 660 €). Elle concerne essentiellement les agents de la direction des routes (95 %) dans le cadre de leurs interventions sur la voirie.

Les périodes d'astreintes donnant lieu également à une indemnisation auront concerné 299 agents pour un montant global de 434 800 €, montant en hausse également par rapport à 2022 (+ 24 199 €).

d) Les avantages en nature

En 2023, 20 agents auront bénéficié d'avantages en nature représentant un montant global chargé de 42 767,01 € :

- Logement : 7 agents pour 28 355,88 €,
- Repas : 8 agents pour 5 419,55 €,
- Véhicule : 5 agents pour 8 991,48 €.

3 - Durée effective du travail

a) Le temps de travail

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, la durée annuelle du temps de travail au département est fixée, depuis le 1^{er} janvier 2005, à 1 607 heures.

b) Les temps partiels

391 agents étaient concernés par le travail à temps partiel au 31 décembre 2023 sur un effectif de 2 281 agents rémunérés en fonction au département.

390 agents permanents sur 2 147 ont une activité à temps partiel, soit 18 % de cet effectif.

1 agent non permanent sur 134 ont une activité à temps partiel, soit 0,75 % de cet effectif.

c) L'absentéisme

Le taux d'absentéisme est en baisse très nette de près de 10 % sur une année. Au 31 décembre 2023, il s'établit à 6,74 % (sur la base des jours calendaires hors maternité). Il était précédemment à 7,79 % en 2022 et 7,04 % en 2021.

L'absentéisme 2023 concerne les 2 300 agents ayant eu une activité rémunérée au cours de l'année, hors assistants familiaux, hors agents vacataires.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 8 novembre 2024

RAPPORT N° 2
(Pos. 24619)

Direction générale adjointe ressources
Direction des finances et des achats
Service du budget

Politique publique : Ressources et transferts
Politique sectorielle : Dette et autres mouvements financiers

Budget principal
Décision modificative n° 2 de 2024

Je sou mets à vos délibérations le projet de décision modificative n° 2 de l'exercice 2024 dont le document budgétaire vous est remis séparément. Tous les mouvements budgétaires détaillés dans le présent document sont récapitulés par imputations dans les tableaux figurant en annexe.

I – Modification de l'affectation des résultats 2023

Lors de notre réunion du 29 mars dernier, nous avons affecté le résultat 2023 de fonctionnement excédentaire de 217 378 161,01 € ainsi qu'il suit :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 147 631 027,62 € correspondant au solde d'exécution 2023 de la section d'investissement ;
- inscription du solde de 69 747 133,39 € en excédent de fonctionnement reporté.

L'arrêté préfectoral du 13 octobre 2023 portant dissolution du syndicat intercommunal du port de plaisance de La Roche-Bernard – Férel - Marzan dispose que les résultats 2023 seront repris par le département du Morbihan. En conséquence, il nous revient de prendre en compte les résultats de l'exercice 2023. Ces derniers, qui ont été portés à ma connaissance en juin dernier, se traduisent par un déficit de fonctionnement de 57 706,75 € et un excédent d'investissement de 318 035,05 €.

Ainsi, dans le cadre de la présente décision modificative, je vous propose les écritures suivantes :

- réduction de 318 035,05 € de notre solde d'exécution 2023 de la section d'investissement le ramenant ainsi à 147 312 992,57 € ;
- réduction de 318 035,05 € du montant affecté en recette d'investissement, le réduisant ainsi à 147 312 992,57 € ;
- intégration en excédent de fonctionnement reporté de la somme de 260 328,30 € (soit 318 035,05 € - 57 706,75 €) qui permet de constater un solde d'exécution de 70 007 461,69 €.

I – Les recettes

• La fiscalité reversée

Le produit de la **taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)** prévu à hauteur de **85 000 000 €** au BP 2024 est à revaloriser au regard des recettes encaissées depuis le début de l'année. En effet, le projet de loi de finances pour 2024 prévoyait une augmentation de cette recette de 3,7 % au niveau national. Fin octobre, le produit de la TSCA est en augmentation de 6,3% par rapport au montant encaissé fin octobre 2023. Je vous propose donc d'abonder cette recette de **7 000 000 €** et de porter le produit de la TSCA à **92 000 000 €** en 2024.

Le produit des **frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties** a été estimé à 9 400 000 € au budget départemental 2024. La notification s'élevant à 10 079 466 €, il vous est proposé d'ajuster la prévision en inscrivant, dans cette décision modificative, un crédit complémentaire de **679 000 €**.

• Les dotations

La dotation CNSA au titre de **l'APA**, dont l'inscription au budget primitif 2024 s'établit à 38 000 000 €, peut être abondée de **5 000 000 €** en raison des deux facteurs suivants :

- La forte augmentation de la dotation prévisionnelle au titre de l'exercice 2024, prévue à hauteur de 34 200 000 € au BP 2024 et qui s'élève en définitive à 37 950 000 €.
- La régularisation au titre de l'exercice 2023, initialement à 3 800 000 € et qui a été notifiée à hauteur de 5 137 000 €.

La dotation de la CNSA à reverser à la MDA pour 2024 est supérieure de **30 000 €** au montant inscrit au BP 2024 de 1 050 000 €. Je vous propose donc un crédit complémentaire en recettes.

Le fonds de compensation pour la TVA pour 2024 notifié le 4 juillet dernier, au titre des dépenses d'investissement, est de 12 585 241,69 €, pour une prévision formulée au BP 2024 de 13 500 000 €. Je vous propose donc une diminution de l'inscription de **914 759 €**.

• Les autres recettes

La reconduction de la contractualisation en 2024 avec l'Etat pour les actions menées dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, assure au département une recette supérieure de **1 083 000 €** à l'inscription budgétaire faite au BP 2024 de 1 400 000 €. Il vous est donc proposé d'inscrire ce complément à la présente décision modificative.

Dans le cadre de la réforme France Travail, le département a décidé, lors de la commission permanente du 13 septembre dernier, de signer un contrat d'insertion et d'emploi pour l'année 2024. En conséquence, je vous propose d'inscrire la recette, traduisant la contribution de l'Etat dans le cadre de cette contractualisation, pour un montant de **428 000 €**.

L'augmentation du capital de la Compagnie des ports du Morbihan, décidée par l'assemblée départementale en date du 20 septembre 2024, devrait être finalisée d'ici la fin de cette année, l'assemblée générale extraordinaire de la Compagnie des ports étant appelée à se réunir le 18 novembre prochain.

Il s'agit de prendre en compte la majoration de la valeur nominale de chaque action qui passera de 69 € à 93 €. Le département détenant 216 756 actions de la Compagnie des ports du Morbihan, c'est une augmentation de plus de 5 M€ de son patrimoine financier qu'il serait amené à constater. Pour mener les opérations comptables afférentes équilibrées en recettes et en dépenses mais sans flux financiers, je vous propose d'inscrire un crédit complémentaire de **5 203 000 €** tant en recettes qu'en dépenses.

II – Les dépenses

Les virements de crédits

Cette décision modificative n° 2 comporte des virements de crédits permettant d'ajuster les inscriptions aux besoins effectifs d'ici la fin de l'exercice budgétaire. Opérés à partir de lignes excédentaires, au titre desquelles figurent notamment l'allocation rSa, l'allocation personnalisée d'autonomie, ces virements permettent de financer des besoins complémentaires concernant notamment la prestation de compensation du handicap, les transports scolaires pour les élèves en situation de handicap, les enfants confiés et plus précisément pour les placements en structure d'accueil, le fonds de solidarité logement, suite à la mise en place du nouveau règlement intérieur en avril 2024.

J'ai souhaité, par ailleurs, à cette étape budgétaire, identifier les politiques sur lesquelles les niveaux de consommation en termes d'investissement sont en-deçà des prévisions eu égard à des facteurs fort divers (retards d'opérations, décalage de signatures,...) afin que la prévision budgétaire soit au plus près de la réalité du terrain.

En définitive, l'ensemble de ces mouvements va conduire à un ajustement du volume des différentes politiques impactées, à savoir un abondement pour les politiques sectorielles bénéficiaires (personnes handicapées, protection de l'enfance) et à une réfaction pour les autres (insertion et emploi, collèges et culture notamment).

➤ **Infrastructures et mobilité..... - 3 500 000 €**

*** Infrastructures routières : - 3 300 000 €**

- des chantiers sont décalés dans le temps suite à la réalisation de fouilles archéologiques (axe Lorient/Roscoff) mais également en raison de procédures environnementales sur certains dossiers. Je vous propose en conséquence de réduire les crédits de paiement 2024 de 3 300 000 €.

*** Mobilité : - 200 000 €**

- En raison d'un report, au mois de novembre, de la signature des deux conventions relatives au financement de la 2^{ème} phase des études préliminaires du grand projet Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne – Pays de Loire (LNOBPL), le 1^{er} appel de fonds n'aura lieu qu'en 2025. Je vous propose en conséquence le retrait du crédit de 200 000 € inscrit au budget primitif 2024 pour ce 1^{er} appel de fonds.

➤ **Développement des territoires..... 5 073 000 €**

*** Accompagnement du développement territorial : 4 793 000 €**

- 4 783 000 € au titre des investissements des territoires à destination de la solidarité territoriale et des contrats de territoire ;
- 10 000 € pour l'animation locale.

*** Développement touristique : 280 000 €**

- 180 000 € de crédits complémentaires au titre du dispositif « *Contrat d'attractivité touristique* » pour faire face aux demandes de paiement déposées ;
- 100 000 € de crédits complémentaires pour le soutien en faveur de l'animation et de la promotion touristique.

➤ **Education, culture et sports - 1 704 398 €**

*** Collèges : - 1 090 202 €**

- - 1 090 202 € de réduction de crédits de paiement 2024 au titre des travaux dans les collèges en raison de décalages dans la réalisation de certaines opérations ;

*** Culture : - 714 196 €**

- - 714 196 € de réduction de crédits de paiement 2024 notamment sur les opérations bâtiment d'accueil de Petit Mont et restauration de la chapelle et du bassin de Kerguéhenec ;

*** Sports : 100 000 €**

- 100 000 € de crédits complémentaires au titre du soutien aux manifestations sportives.

➤ **Ressources et transferts..... - 249 275 €**

*** Ressources humaines : 200 000 €**

- 200 000 € de crédits complémentaires pour la masse salariale et plus précisément pour le personnel non permanent ;

*** Moyens logistiques et gestion du patrimoine : - 6 879 984 €**

- - 5 864 000 € de crédits de paiement qui ne seront pas mobilisés en 2024 pour des acquisitions immobilières ;
- - 1 015 984 € de crédits de paiement en raison du retard de l'opération visant à l'aménagement des locaux pour le transfert du service de gestion de la flotte automobile ;

*** Communication : - 50 000 €**

- réduction de 50 000 € des crédits de paiement 2024 au titre des actions de communication ;

*** Dette et autres mouvements financiers : 5 203 000 €**

- 5 203 000 € pour permettre d'effectuer les écritures comptables, suite à l'augmentation du capital de la Compagnie des Ports du Morbihan, comme vu précédemment ;

*** Transferts départementaux et régionaux : 1 277 709 €**

Il s'agit ici d'abonder le crédit inscrit pour le reversement au titre du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux qui vous est présenté dans le point III ci-dessous.

III - Le fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux

Lors de l'établissement du budget 2024, il a été proposé une contribution nette du département de 13 600 000 €, en forte augmentation par rapport aux notifications de l'exercice 2023 (+ 15 %). Le calcul de cette contribution nette s'est alors traduit par une inscription en dépenses de 24 000 000 € et de 10 400 000 € en recettes.

Par courrier du 20 août dernier, les services de l'Etat ont adressé au département la notification du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). En définitive, le

département est prélevé de 25 277 709 € et bénéficie d'un reversement de 12 648 557 €, soit une **contribution nette de 12 629 152 €**. Concrètement, la baisse du produit des DMTO est constatée à - 17,1 % pour notre département contre un recul de 22,12 % de la recette nationale.

Il convient donc dans le cadre de la DM2, d'augmenter la prévision **de dépenses de 1 277 709 €** et la prévision de **recettes de 2 229 152 €**.

IV – Les mouvements financiers

Ce projet de DM2 comporte des mouvements d'ordre s'équilibrant en dépenses et en recettes à hauteur de 23 775 771 € correspondant, d'une part, aux amortissements pour 2 200 000 € et, d'autre part, au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 21 575 771 €.

Les dépenses inscrites à cette DM2 sont de - 698 708,05 € pour une inscription de recettes nouvelles de 20 780 686,25 €. Aussi, en prenant en compte ces deux montants, soit 21 479 394,30 €, le montant de l'emprunt d'équilibre du budget peut être diminué (54 244 990,61 € après la DM1 2024) à due concurrence, le ramenant ainsi à 32 765 596,31 €.

Budget principal		
	recettes	dépenses
<u>Section d'investissement</u>		
• crédits nouveaux	- 1 232 794,05 €	- 2 336 417,05 €
• équilibre emprunt	- 21 479 394,30 €	
• mouvements d'ordre	22 075 771,30 €	1 700 000,00 €
Sous-total	- 636 417,05 €	- 636 417,05 €
<u>Section de fonctionnement</u>		
• crédits nouveaux	22 013 480,30 €	1 637 709,00 €
• mouvements d'ordre	1 700 000,00 €	22 075 771,30 €
Sous-total	23 713 480,30 €	23 713 480,30 €
TOTAL	23 077 063,25 €	23 077 063,25 €

V - Les autorisations de programme

Dans le cadre de la DM2, des autorisations de programme complémentaires vous sont présentées.

➤ **au titre des programmes de subventions :**

*** Accompagnement du développement territorial :**

- 8 000 000 € d'autorisation de programme complémentaire au millésime 2024 « *Aides aux investissements des territoires* » la portant ainsi à 45 900 000 €.
- 26 000 € d'autorisation de programme complémentaire au millésime 2024 « *Travaux et sécurité maritime* » la portant ainsi à 226 000 €.

*** Habitat :**

- 500 000 € d'autorisation de programme complémentaire au millésime 2024
« *Habitat privé – maintien dans le logement* » portant ainsi l'AP à 1 330 000 €.

L'ensemble des inscriptions d'autorisations de programme complémentaires représentant un total de **8 526 000 €** vous est présenté en annexe au présent rapport ainsi qu'en annexe du document budgétaire.

En conclusion, il vous est proposé :

Après en avoir délibéré

1°) de modifier l'affectation des résultats 2023 ainsi qu'il suit afin d'intégrer la reprise des résultats 2023 du syndicat du port de La Roche-Bernard :

- le nouveau résultat d'investissement reporté s'élève ainsi à 147 312 992,57 € avec une affectation d'un même montant ;
- le résultat reporté en fonctionnement est actualisé à la somme de 70 007 461,69 € ;

2°) de constater l'augmentation du capital de la Compagnie des ports du Morbihan par incorporation de réserves à hauteur de 5 202 144 € par des mouvements budgétaires équilibrés en dépenses et en recettes ;

3°) de voter les crédits budgétaires suivants, sur la base des éléments financiers récapitulés comme suit :

➤ **Crédits de paiement**

↳ **dépenses**

▪ **Politique sectorielle : Infrastructures routières**

Désignation	Imputation budgétaire	Crédit inscrit
Programmes routiers départementaux		- 3 300 000 €
Immobilisations en cours	Chapitre 23	- 3 300 000 €

▪ **Politique sectorielle : Mobilité**

Désignation	Imputation budgétaire	Crédit inscrit
Ferroviaire		- 200 000 €
Subventions d'équipement versées	Chapitre 204	- 200 000 €

▪ **Politique sectorielle : Collèges**

Désignation	Imputation budgétaire	Crédit inscrit
Travaux dans les collèges		- 1 090 202 €
Immobilisations en cours	Chapitre 23	- 1 090 202 €

- **Politique sectorielle : Culture**

Désignation	Imputation budgétaire	Crédit inscrit
Travaux dans les bâtiments culturels et les propriétés historiques départementales		- 714 196 €
Immobilisations en cours	Chapitre 23	- 714 196 €

- **Politique sectorielle : Sports**

Désignation	Imputation budgétaire	Crédit inscrit
Pratiques sportives amateurs		100 000 €
Subventions	Compte 657	100 000 €

- **Politique sectorielle : Moyens logistiques et gestion du patrimoine**

Désignation	Imputation budgétaire	Crédit inscrit
Gestion du patrimoine immobilier		- 6 879 984 €
Immobilisations corporelles	Chapitre 21	- 5 864 000 €
Immobilisations en cours	Chapitre 23	- 1 015 984 €

- **Politique sectorielle : Communication**

Désignation	Imputation budgétaire	Crédit inscrit
Communication		- 50 000 €
Charges à caractère général	Chapitre 011	- 50 000 €

- **Politique sectorielle : Dette et autres mouvements financiers**

Désignation	Imputation budgétaire	Crédit inscrit
Opérations financières		5 203 000 €
Participations et créances rattachées à des participations	Chapitre 26	5 203 000 €

- **Politique sectorielle : Transferts interdépartementaux et régionaux**

Désignation	Imputation budgétaire	Crédit inscrit
Fonds de péréquation		1 277 709 €
Atténuation de produits	Chapitre 014	1 277 709 €

↳ **recettes**

- **Politique sectorielle : Protection de l'enfance**

Désignation	Imputation budgétaire	Crédit inscrit
Enfants confiés		1 083 000 €
Dotations et participations	Chapitre 74	1 083 000 €

- **Politique sectorielle : Insertion et emploi**

Désignation	Imputation budgétaire	Crédit inscrit
Offre d'insertion		428 000 €
Dotations et participations	Chapitre 74	428 000 €

- **Politique sectorielle : Dette et autres mouvements financiers**

Désignation	Imputation budgétaire	Crédit inscrit
Opérations financières		5 203 000 €
Produits financiers	Chapitre 76	5 203 000 €

- **Politique sectorielle : Ressources financières**

Désignation	Imputation budgétaire	Crédit inscrit
Fiscalité		7 679 000 €
Fiscalité locale	Chapitre 731	7 000 000 €
Impôts et taxes	Chapitre 73	679 000 €
Dotations		4 115 241 €
Allocation personnalisée d'autonomie	Chapitre 016	5 000 000 €
Dotations, fonds divers et réserves	Chapitre 10	- 914 759 €
Dotations et participations	Chapitre 74	30 000 €

- **Politique sectorielle : Transferts interdépartementaux et régionaux**

Désignation	Imputation budgétaire	Crédit inscrit
Fonds de péréquation		2 229 152 €
Impôts et taxes	Chapitre 73	2 229 152 €

4°) de voter la décision modificative n° 2 de 2024 du budget principal qui, conformément au document budgétaire annexé, s'élève en dépenses et en recettes à 23 077 063,25 € (dont – 698 708,05 € en opérations réelles et 23 775 771,30 € en opérations d'ordre), cet équilibre résultant des différents mouvements budgétaires proposés et de la diminution de la prévision d'emprunt de 21 479 394,30 € la portant ainsi à 32 765 596,31 € ;

5°) de voter les autorisations de programme complémentaires proposées dont le total s'élève à 8 526 000 €, telles que présentées dans l'annexe du document budgétaire.

Je vous prie de bien vouloir statuer.

Le Président du Conseil départemental

David LAPPARTIENT

DM 2 2024

Crédits de paiement - Dépenses (en €)

Imputation	Libellé	Crédits nouveaux ou réductions	Virements de crédits	Crédits de paiement à la DM 2
INFRASTRUCTURES ET MOBILITE		-3 500 000,00	0,00	-3 500 000,00
INFRASTRUCTURES ROUTIERES		-3 300 000,00	0,00	-3 300 000,00
PROGRAMMES ROUTIERS DEPARTEMENTAUX		-3 300 000,00	0,00	-3 300 000,00
Chapitre 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-3 300 000,00		-3 300 000,00
MOBILITE		-200 000,00	0,00	-200 000,00
FERROVIAIRE		-200 000,00	0,00	-200 000,00
Chapitre 204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-200 000,00		-200 000,00
DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES		5 073 000,00	0,00	5 073 000,00
ACCOMPAGNEMENT DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL		4 793 000,00	0,00	4 793 000,00
AIDE AUX INVESTISSEMENTS DES TERRITOIRES		4 783 000,00	0,00	4 783 000,00
Chapitre 204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	4 783 000,00		4 783 000,00
ANIMATION LOCALE		10 000,00	0,00	10 000,00
Chapitre 657	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 000,00		10 000,00
DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE		280 000,00	0,00	280 000,00
PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE		100 000,00	0,00	100 000,00
Chapitre 657	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100 000,00		100 000,00
CONTRATS D'ATTRACTIVITE		180 000,00	0,00	180 000,00
Chapitre 204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	180 000,00		180 000,00
EDUCATION, CULTURE ET SPORTS		-1 704 398,00	-70 000,00	-1 774 398,00
COLLEGES		-1 090 202,00	-70 000,00	-1 160 202,00
DOTATIONS ET SUBVENTIONS COLPU		0,00	-100 000,00	-100 000,00
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		-100 000,00	-100 000,00
TRAVAUX DANS LES COLLEGES		-1 090 202,00	30 000,00	-1 060 202,00
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		30 000,00	30 000,00
Chapitre 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-1 090 202,00		-1 090 202,00
CULTURE		-714 196,00	0,00	-714 196,00
TRAVAUX DANS LES BATIMENTS CULTURELS ET PHD		-714 196,00	0,00	-714 196,00
Chapitre 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-714 196,00		-714 196,00
SPORTS		100 000,00	0,00	100 000,00
PRATIQUES SPORTIVES AMATEURS		100 000,00	0,00	100 000,00
Chapitre 657	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100 000,00	0,00	100 000,00

DM 2 2024

Crédits de paiement - Dépenses (en €)

Imputation	Libellé	Crédits nouveaux ou réductions	Virements de crédits	Crédits de paiement à la DM 2
SOLIDARITE ET ACTION SOCIALE		0,00	0,00	0,00
PMI		0,00	0,00	0,00
ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ET FORMATION DES PROFESSIONNELS		0,00	0,00	0,00
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		14 000,00	14 000,00
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		-14 000,00	-14 000,00
DEVELOPPEMENT SOCIAL		0,00	0,00	0,00
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ADAPTE		0,00	12 000,00	12 000,00
Chapitre 657	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		12 000,00	12 000,00
SOUTIEN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL		0,00	-12 000,00	-12 000,00
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		-12 000,00	-12 000,00
PROTECTION DE L'ENFANCE		0,00	217 000,00	217 000,00
PREVENTION ET AIDES A DOMICILE		0,00	13 000,00	13 000,00
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		13 000,00	13 000,00
PREVENTION COLLECTIVE		0,00	-13 000,00	-13 000,00
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		-13 000,00	-13 000,00
ENFANTS CONFIES		0,00	157 000,00	157 000,00
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		280 500,00	280 500,00
Chapitre 012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0,00	-446 500,00	-446 500,00
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		323 000,00	323 000,00
AUTRES MODE DE PRISE EN CHARGE		0,00	60 000,00	60 000,00
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		10 000,00	10 000,00
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		50 000,00	50 000,00
INSERTION ET EMPLOI		0,00	-1 275 000,00	-1 275 000,00
PRESTATION RSA		0,00	-1 000 000,00	-1 000 000,00
Chapitre 017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE		-1 000 000,00	-1 000 000,00
OFFRE D'INSERTION		0,00	-275 000,00	-275 000,00
Chapitre 017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE		-275 000,00	-275 000,00
PERSONNES AGEES		0,00	-247 000,00	-247 000,00
PRESTATIONS INDIVIDUELLES A DOMICILE (PA)		0,00	-980 000,00	-980 000,00
Chapitre 016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE		-980 000,00	-980 000,00
PRESTATIONS D'ACCUEIL		0,00	733 000,00	733 000,00
Chapitre 016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE		-217 000,00	-217 000,00
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		950 000,00	950 000,00
PERSONNES HANDICAPEES		0,00	1 030 000,00	1 030 000,00
SOUTIEN ACTIONS DEPARTEMENTALES ET TERRITORIALES (PH)		0,00	-120 000,00	-120 000,00
Chapitre 014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		30 000,00	30 000,00
Chapitre 657	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		-150 000,00	-150 000,00
PRESTATIONS INDIVIDUELLES A DOMICILE (PH)		0,00	540 000,00	540 000,00
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		540 000,00	540 000,00
PRESTATION ACCOMPAGNEMENT ET D'ACCUEIL		0,00	310 000,00	310 000,00
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		310 000,00	310 000,00
TRANSPORT SCOLAIRE ELEVES HANDICAPES		0,00	300 000,00	300 000,00
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		300 000,00	300 000,00
HABITAT		0,00	275 000,00	275 000,00
HABITAT PRIVE - MAINTIEN DANS LE LOGEMENT		0,00	75 000,00	75 000,00
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		75 000,00	75 000,00
FONDS SOLIDARITE LOGEMENT		0,00	200 000,00	200 000,00
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		200 000,00	200 000,00

DM 2 2024

Crédits de paiement - Dépenses (en €)

Imputation	Libellé	Crédits nouveaux ou réductions	Virements de crédits	Crédits de paiement à la DM 2
RESSOURCES ET TRANSFERTS		-249 275,00	70 000,00	-179 275,00
RESSOURCES HUMAINES		200 000,00	0,00	200 000,00
MASSE SALARIALE		200 000,00	0,00	200 000,00
Chapitre 012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	200 000,00		200 000,00
MOYENS LOGISTIQUES ET GESTION DU PATRIMOINE		-6 879 984,00	70 000,00	-6 809 984,00
SYSTÈME D'INFORMATION		0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		400 000,00	400 000,00
Chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		-400 000,00	-400 000,00
GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER		-6 879 984,00	70 000,00	-6 809 984,00
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		70 000,00	70 000,00
Chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-5 864 000,00		-5 864 000,00
Chapitre 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-1 015 984,00		-1 015 984,00
COMMUNICATION		-50 000,00	0,00	-50 000,00
COMMUNICATION		-50 000,00	0,00	-50 000,00
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-50 000,00		-50 000,00
DETTE ET AUTRES MOUVEMENTS FINANCIERS		5 203 000,00	0,00	5 203 000,00
OPERATIONS FINANCIERES		5 203 000,00	0,00	5 203 000,00
Chapitre 26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	5 203 000,00		5 203 000,00
TRANSFERTS INTERDEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX		1 277 709,00	0,00	1 277 709,00
FONDS DE PEREQUATION		1 277 709,00	0,00	1 277 709,00
Chapitre 014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 277 709,00		1 277 709,00
TOTAL DEPENSES		-380 673,00	0,00	-380 673,00
dont dépenses d'investissement		-2 018 382,00	0,00	-2 018 382,00
dont dépenses de fonctionnement		1 637 709,00	0,00	1 637 709,00

DM 2 2024

Crédits de paiement - Recettes (en €)

Chapitre		Libellé	Crédits de paiement à la DM 2	Virements de crédits	Crédits de paiement à la DM 2
SOLIDARITE ET ACTION SOCIALE			1 511 000	0	1 511 000
PROTECTION DE L'ENFANCE			1 083 000	0	1 083 000
ENFANTS CONFIES			1 083 000	0	1 083 000
Chapitre 74	74718	AUTRES PARTICIPATIONS ETAT	1 083 000		1 083 000
INSERTION ET EMPLOI			428 000	0	428 000
OFFRE D'INSERTION			428 000	0	428 000
Chapitre 74	7472	REGIONS	428 000		428 000
RESSOURCES ET TRANSFERTS			19 327 393	0	19 327 393
DETTE ET AUTRES MOUVEMENTS FINANCIERS			5 203 000	0	5 203 000
OPERATIONS FINANCIERES			5 203 000	0	5 203 000
Chapitre 76	7688	AUTRES	5 203 000		5 203 000
RESSOURCES FINANCIERES			11 895 241	0	11 895 241
FISCALITE			7 679 000	0	7 679 000
Chapitre 73	7324	FRAIS DE GESTION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPR. BATIES	679 000		679 000
Chapitre 731	73171.1	TSCA art. 52	2 000 000		2 000 000
Chapitre 731	73171.2	TSCA art. 53 SDIS	1 000 000		1 000 000
Chapitre 731	73171.3	TSCA art. 77 Réforme fiscale	4 000 000		4 000 000
DOTATIONS			4 115 241	0	4 115 241
Chapitre 016	747811	DOTATION VERSEE AU TITRE DE L'APA	5 000 000		5 000 000
Chapitre 10	10222	FCTVA	-914 759		-914 759
Chapitre 74	747813	DOTATION VERSEE AU TITRE DES MDPH	30 000		30 000
AUTRES RECETTES			101 000	0	101 000
Chapitre 75	75888	AUTRES	101 000		101 000
TRANSFERTS INTERDEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX			2 229 152	0	2 229 152
FONDS DE PEREQUATION			2 229 152	0	2 229 152
Chapitre 73	732251	ATTRIBUTION AU TITRE DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION	2 229 152		2 229 152
TOTAL RECETTES			20 838 393	0	20 838 393
dont recettes d'investissement			-914 759	0	-914 759
dont recettes de fonctionnement			21 753 152	0	21 753 152
Réduction de l'emprunt			-21 479 394,30		
Chapitre 16	Article 1641	EMPRUNTS EN EUROS	-21 479 394,30		

DM2 2024

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (en €)

Imputation	Libellé	AP nouvelles	Révisions d'AP	Echéancier prévisionnel des crédits de paiement				
				2024	2025	2026	2027	2028
Subvention			8 526 000		115 000	3 296 000	2 115 000	3 000 000
Chapitre 204	Aides aux investissements des territoires (AP 2024)		8 000 000			3 000 000	2 000 000	3 000 000
Chapitre 204	Sécurité maritime (AP 2024)		26 000			26 000		
Chapitre 204	Habitat privé - maintien dans le logement (AP 2024)		500 000		115 000	270 000	115 000	
Total			8 526 000		115 000	3 296 000	2 115 000	3 000 000
			8 526 000					

Total AP révisées			8 526 000		115 000	3 296 000	2 115 000	3 000 000
			8 526 000					

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 8 novembre 2024

RAPPORT N° 3
(Pos. 24623)Direction générale adjointe ressources
Direction des ressources humaines*Politique publique : Ressources et transferts*
*Politique sectorielle : Ressources humaines***Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le département**

Préalablement aux débats sur le projet de budget, doit être présenté un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement du département, les politiques qu'il mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation (article L. 3311-3 du CGCT). Ce rapport, que vous trouverez en annexe, intéresse à la fois :

- le fonctionnement interne de la collectivité et plus particulièrement la politique qu'elle conduit en matière de ressources humaines ;
- les politiques conduites sur le territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

S'agissant de la politique conduite en matière de ressources humaines, il y a lieu de relever les caractéristiques suivantes : un taux de féminisation globalement important, une faible mixité dans les métiers relevant des filières techniques, sociales et médico-sociales, une surreprésentation des femmes pour l'occupation des postes non permanents ainsi que sur les catégories A et B. Globalement, la part des femmes reste stable sur les postes d'encadrement (60 %).

S'agissant de la rémunération, globalement le salaire net moyen est comparable pour les hommes et les femmes. Il existe des écarts plus ou moins sensibles selon la catégorie hiérarchique (A, B, C) et la filière d'appartenance (administrative, sociale, technique). Les femmes représentent la grande majorité des agents à temps partiel (94 %).

Via la mise en œuvre d'un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, le département agit sur les aspects suivants :

- La lutte contre les discriminations, le harcèlement, les violences et les agissements sexistes ;
- Le recrutement afin d'éviter tout biais de genre et permettre une progression équilibrée des femmes et des hommes ;
- La bonne articulation entre la vie professionnelle et personnelle ;
- La communication en faveur de l'égalité professionnelle.

S'agissant des politiques publiques départementales mises en œuvre, la dimension relative à l'égalité entre les femmes et les hommes est naturellement intégrée notamment dans le champ de l'action sociale. La protection maternelle et infantile, l'aide sociale à l'enfance, l'insertion sont des domaines d'actions propices à des mesures préventives, éducatives et d'accompagnements ciblés (comme par exemple au titre des violences conjugales et infra familiales). Par ailleurs, dans le

cadre d'opérations cofinancées par le Fonds social européen (FSE+) sur le programme 2021/2027, le département, gestionnaire d'une enveloppe sur ce programme, doit veiller au respect de ce principe d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce sont ainsi près de 39 opérations, représentant pour un montant prévisionnel de 2 400 000 €, qui ont été cofinancées par le FSE +, actions garantissant le respect du principe d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette dimension est également prise en compte notamment au titre des actions éducatives et sportives portées par le département. Ces périmètres sont tout particulièrement adaptés au déploiement d'actions ciblées (lutte contre la précarité menstruelle dans les collèges publics, soutien aux comités sportifs départementaux et associations sportives).

Globalement, en 2023, le département a mené de nombreuses actions, dont le détail figure en annexe, pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

En conclusion, il vous est proposé :

Après en avoir délibéré

de décerner acte au président de sa communication sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le département.

Je vous prie de bien vouloir statuer.

Le Président du Conseil départemental

David LAPPARTIENT

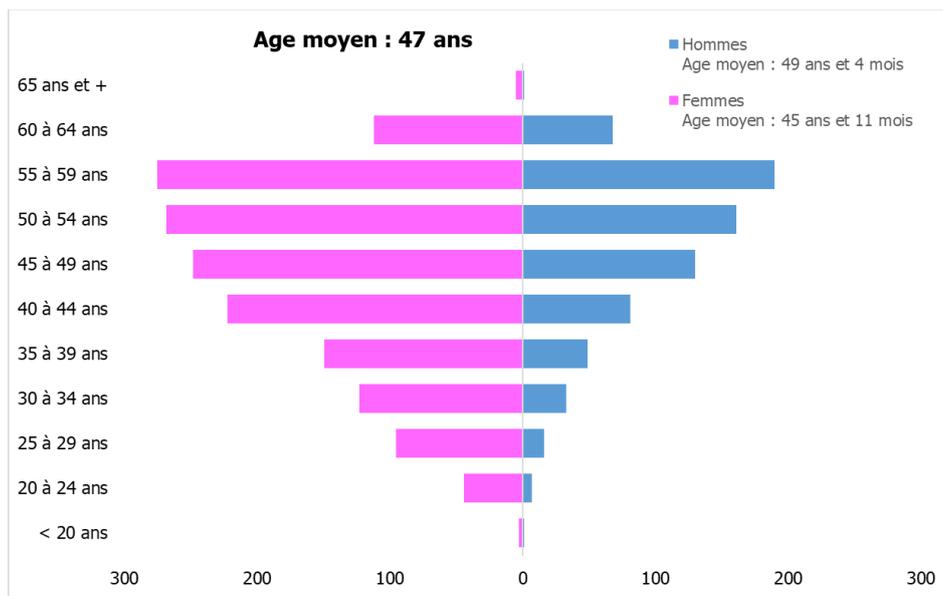
Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le département

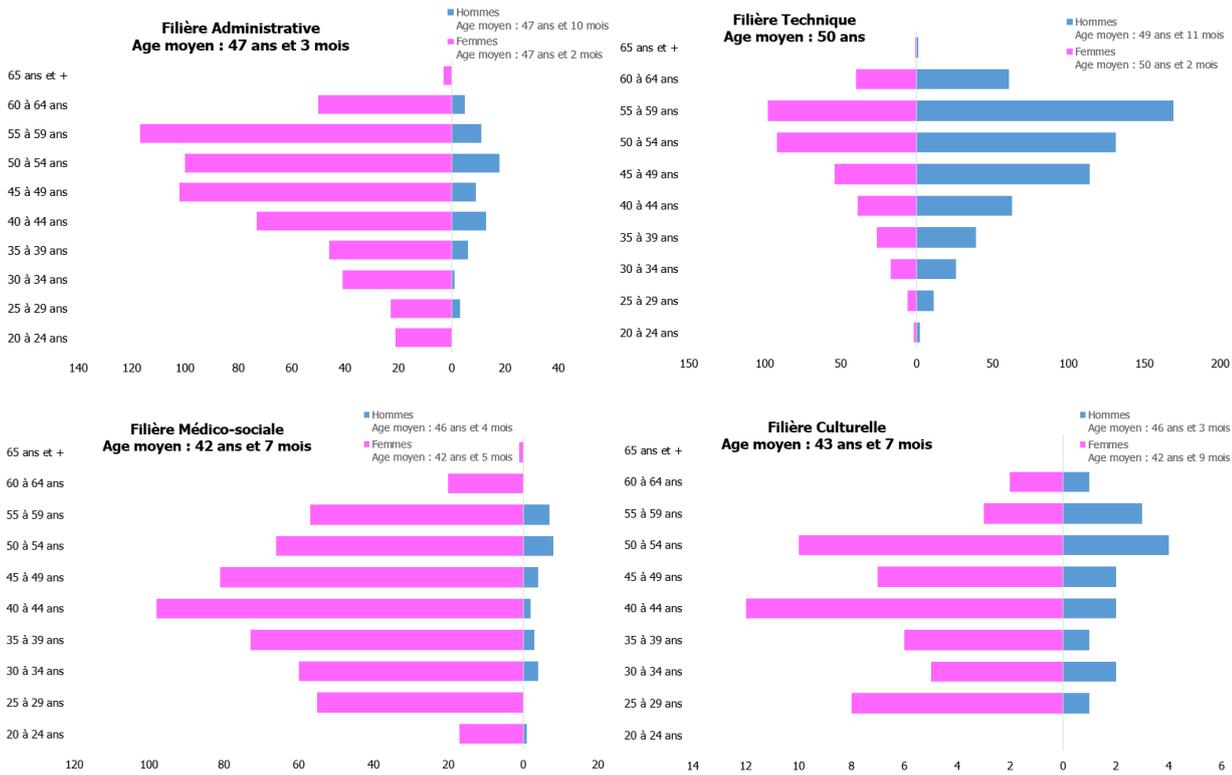
I - La politique de ressources humaines conduite par le département en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Aux termes de l'article D. 3311-9 du CGCT, le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le département reprend notamment les données du rapport présenté en comité social technique relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

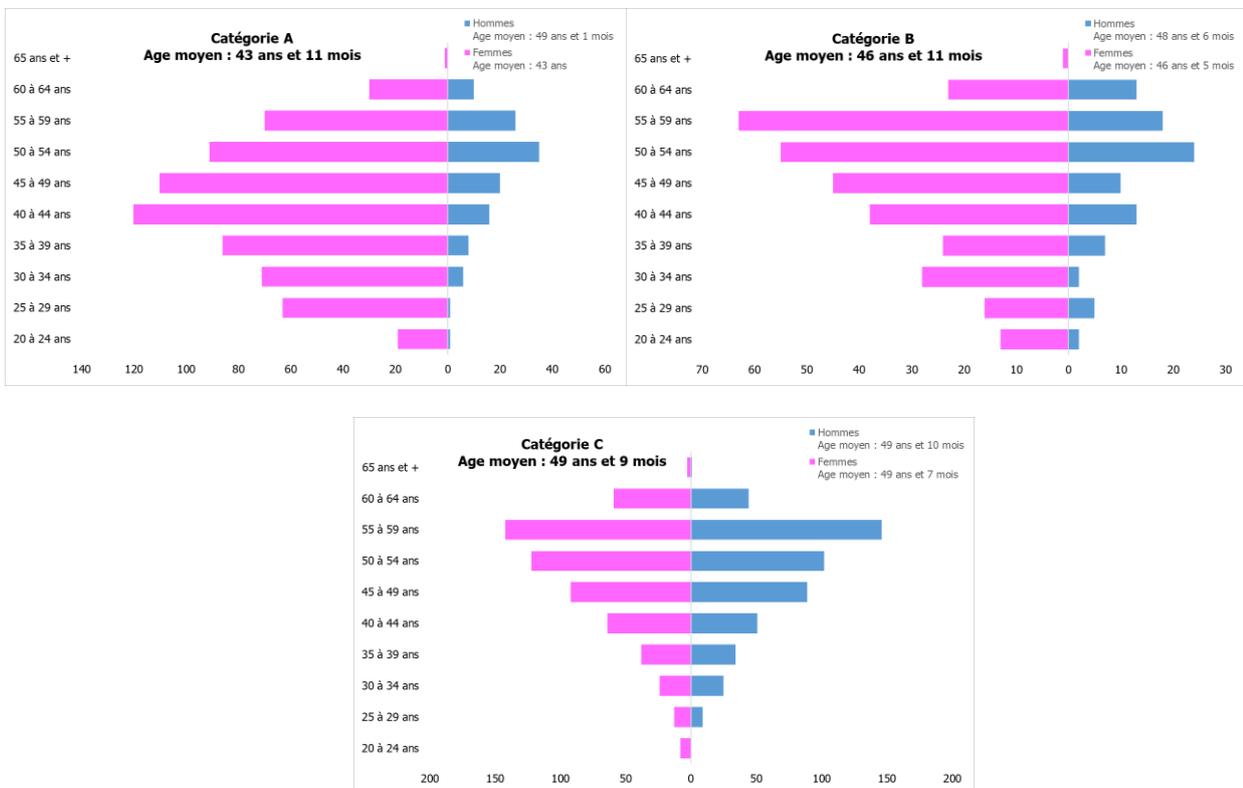
A - Les effectifs

Au 31 décembre 2023, le département comptait 2 281 agents dont 1 544 femmes, représentant 68 % des effectifs (données hors assistants familiaux). 66 % des postes permanents sont occupés par des femmes, soit un taux assez proche de leur représentativité au sein de l'ensemble de la collectivité. Ces chiffres sont stables par rapport à 2022. 82 % des postes non permanents sont occupés par des femmes, chiffre stable par rapport à l'an passé (83 %). Cette surreprésentation féminine s'explique par le nombre important d'agents temporaires à la DGAS (55 %) sur des métiers occupés principalement par des femmes (95 % des temporaires sont affectés à la DGAS).





Quel que soit leur statut, l'examen de la pyramide des âges fait très clairement ressortir la prédominance des femmes au sein des effectifs départementaux avec, toutefois, des différences notables suivant leur catégorie :



Les femmes sont surreprésentées parmi les agents de catégorie A (84 %) et, dans des proportions légèrement moins importantes en catégorie B (75 %). Parmi les agents de catégorie C (53 %), on constate, en revanche un certain équilibre entre les deux sexes, la principale explication étant que les hommes sont plus nombreux parmi les agents des routes.

Sur les postes dits « *d'encadrement* », la part des femmes est en légère augmentation (60 % contre 58 % en 2022).

Poste « d'encadrement »	% de femmes 2023	% de femmes 2022	Evolution
Chef de pôle	65 %	66 %	- 1 %
Chef de service	63 %	60 %	+ 3 %
Directeur	36 %	36 %	0 %
Directeur adjoint	44 %	40 %	+ 4 %
Directeur général	50 %	50 %	0 %
Global	60 %	58 %	+ 2 %

B - Les recrutements

En 2023, 159 agents ont été recrutés sur des emplois permanents, 112 (soit 72 %) étaient des femmes (73 % en 2022).

Ces recrutements se concentrent essentiellement sur les métiers de l'intervention sanitaire et sociale.

Ainsi, 58 de ces femmes ont été recrutées en catégorie A. La plupart d'entre elles travaillent dans le secteur social et médico-social, en tant que sage-femme, assistante socio-éducative ou encore assistante sociale de proximité.

Il convient de préciser que les décrets de décembre 2021 ont apporté des modifications statutaires de changement de catégorie, notamment pour la filière médico-sociale (passage en catégorie A du cadre d'emploi des puéricultrices, passage en catégorie B du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture) applicables au 1^{er} janvier 2022.

Concernant les hommes recrutés (47), on dénombre 5 agents en catégorie A, 7 en catégorie B et 35 en catégorie C.

Ces recrutements concernent en majeure partie les agents des routes.

Concernant les recrutements temporaires, donc les postes confiés à des agents non titulaires, les 304 recrutements temporaires effectués en 2023, la répartition est la suivante :

- catégorie A : 192 recrutements, 190 femmes et 2 hommes,
- catégorie B : 42 recrutements, 34 femmes et 8 hommes,
- catégorie C : 70 recrutements : 40 femmes et 30 hommes.

En 2023, on dénombre également 9 apprentis dans la collectivité, dont 8 femmes (7 apprentis en 2022 dont 6 femmes).

Enfin, sur les 159 recrutements sur emplois permanents, 58 postes ont été pourvus par la mobilité interne (soit 37 % des motifs de recrutement) : 39 au bénéfice de femmes, 19 au bénéfice d'hommes.

C - La formation

Sur les 2 281 agents présents dans les effectifs au 31 décembre 2023, 68 % ont suivi au moins une formation.

66 % des femmes et 71 % des hommes ont bénéficié de formations.

Sur les agents formés, 66 % des agents ayant suivi au moins une formation sont des femmes, soit un taux équivalent à leur représentativité au sein de l'ensemble de la collectivité.

En moyenne, pour les bénéficiaires de formation, les femmes sont parties 5 jours en formation. Le chiffre est identique pour les hommes.

Les agents (14) faisant appel au dispositif du compte personnel de formation (CPF) pour évoluer dans leur carrière sont majoritairement des femmes (74 %).

- Les formations personnelles ont été effectuées à 55 % par des femmes ;
- 45 femmes et 30 hommes ont suivi une préparation aux concours et examens professionnels ;
- Les bilans de compétences réalisés le sont à 86 % par des femmes (90 % en 2022).

D - Les promotions

	Nombre d'avancement de grade 2023	Nombre de promotion interne 2023	Total
Femme	78	4	82
Homme	58	5	63
Total général			145

E - La rémunération

En moyenne, le salaire net moyen est comparable pour les hommes et les femmes. Cependant, lorsqu'on le calcule par catégorie hiérarchique, on observe des différences plus ou moins marquées en raison de la proportion variable des effectifs hommes/femmes et du montant des rémunérations au sein de chacune des catégories hiérarchiques et filières.

Pour les agents de catégorie C, le salaire net moyen ressort à 2 090 € pour les hommes et à 1 949 € pour les femmes, soit un salaire inférieur de 6,7 % pour ces dernières.

Pour les agents de catégorie B, le salaire net moyen ressort à 2 506 € pour les hommes et à 2 270 € pour les femmes, soit un salaire inférieur de 9,4 % pour ces dernières.

Ces écarts s'expliquent par la proportion d'hommes plus importante dans les métiers de la filière technique dont le régime indemnitaire et les grilles indiciaires sont plus avantageux. Par ailleurs, ce sont majoritairement des femmes qui sollicitent des temps partiels, des congés parentaux ou des disponibilités pour élever leurs enfants. Si leurs droits sont maintenus ou adaptés pendant ces périodes, il n'en demeure pas moins que cela a des conséquences sur leurs déroulements de carrière et leur rémunération.

Enfin, pour les agents de catégorie A, le salaire net moyen ressort à 3 562 € pour les hommes et à 2 984 € pour les femmes, soit un salaire inférieur de 16,2 % pour ces dernières.

F - Les conditions de travail et l'accompagnement professionnel

En 2023, les 16 agents victimes d'agressions physiques (13 en 2022) étaient principalement des femmes (13). Les 41 agents départementaux victimes d'agressions verbales (36 en 2022) étaient très majoritairement des femmes (36 femmes). Enfin, sur les 19 victimes de situations à forte charge émotionnelle, 12 étaient des femmes. Ce type d'agression est fortement concentré sur des agents en contact direct avec les usagers.

En 2023, 99 accidents de service (92 en 2022) ont été à déplorer. 53 % concernaient des femmes. Les accidents de trajet (29) ont touché majoritairement des femmes (22 femmes). Enfin, pour ce qui est des 9 maladies professionnelles (6 en 2022), celles-ci ont concerné 6 femmes et 3 hommes.

Les femmes sollicitent en plus grand nombre une écoute, un conseil, un accompagnement professionnel (préparer une candidature, réfléchir à une évolution professionnelle, échanger sur leurs difficultés professionnelles, sortir d'une situation conflictuelle, etc.). Elles représentent presque 74 % de ces suivis (169 femmes contre 60 hommes).

Dans le cadre des accompagnements suite à une mobilité subie, le rapport homme femme est légèrement plus nuancé. Les femmes représentent 67 % des agents accompagnés.

En 2023, 39 femmes ont bénéficié du dispositif d'immersion contre 19 hommes (l'immersion consistant, en vue d'une mobilité interne, à affecter de manière temporaire un agent sur d'autres missions que son poste initial, afin de découvrir un métier de manière concrète et pratique et de tester sa motivation, ses compétences et ses capacités physiques et intellectuelles à exercer ces activités).

Ces chiffres sont relativement constants depuis ces 3 dernières années en terme d'accompagnement.

G - L'articulation entre vie professionnelle et vie privée

En 2023, la totalité des congés parentaux ont été sollicités par des femmes (6). Elles représentent 79 % des agents en disponibilité (77 % en 2022). Parmi les 391 agents (397 en 2022) bénéficiant d'un temps partiel au 31 décembre 2023, 94 % étaient des femmes. Ces chiffres sont relativement stables par rapport aux années précédentes.

Au 31 décembre 2023, 786 agents (682 en 2022) télétravaillaient dont 653 femmes (557 femmes en 2022) et 133 hommes (125 hommes en 2022).

H - Plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le département s'engage pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, autour des ambitions suivantes :

1. Lutter contre les discriminations, le harcèlement, les violences et les agissements sexistes

- Améliorer la connaissance des systèmes discriminatoires et du droit.
- Mettre les agents en situation d'identifier les situations à risque et leur donner les moyens d'agir.

2. Sécuriser le processus de recrutement afin d'éviter tout biais de genre et permettre une progression équilibrée des femmes et des hommes

- Mettre en valeur des agents exerçant des métiers à connotation fortement masculine ou féminine et rendre visible la possibilité pour tous et toutes de se projeter dans tout type de métier.
- Dans le cadre de l'examen des tableaux d'avancement de grade ou de promotion interne, la collectivité veille à tenir compte de la part respective des femmes et des hommes dans les cadres d'emplois et grades concernés.
- S'agissant des commissions de recrutement, une vigilance est de mise et la parité est respectée autant que faire se peut dans la composition, sur la base des règles prescrites dans la loi n° 2019-828 de transformation de la fonction publique. Toutefois, cette pratique trouve sa limite avec les directions dont les cadres sont majoritairement féminins.

3. Favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle de chaque agent

- Lever les freins aux carrières des femmes.

4. Informer et former les agents à l'égalité professionnelle et rendre visible la démarche d'égalité

- Sensibiliser l'encadrement aux enjeux d'égalité professionnelle.
- Accompagner les managers dans leurs pratiques.

5. Améliorer la communication en faveur de l'égalité à destination de tous les agents :

- Sensibiliser les agents aux questions d'égalité femmes-hommes.
- Rendre lisible les actions du département sur son territoire.
- Veiller à une représentation équilibrée et non stéréotypée des femmes et hommes dans les outils de communication.
- Développer un cadre commun sur la communication interne et externe.

I - La prévention des violences sexuelles, du harcèlement et des agissements sexistes

Conformément aux obligations réglementaires, le département a mis en place un dispositif de signalement, de traitement et de suivi des violences sexuelles, du harcèlement et des agissements sexistes. Ce dernier a été présenté pour avis aux membres du CHSCT le 10 novembre 2020, et une communication interne via Intranet a été effectuée auprès des agents de la collectivité. Ce dispositif permet de recueillir les faits, d'orienter la victime présumée, tant du point de vue juridique que du point de vue de la santé et de l'accompagnement professionnel.

En 2023, on dénombre 6 signalements concernant 2 femmes et 4 hommes.

En conclusion, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes fait partie intégrante de la gestion des ressources humaines au sein de la collectivité. L'application des dispositions nationales en faveur de l'égalité professionnelle conjuguée aux pratiques internes existantes permet de progresser sur les enjeux de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

II - Les politiques conduites par le département sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Conformément à l'article D. 3311-9, III du CGCT, le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le département doit présenter les politiques menées par la collectivité sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Sauf à avoir une acception extensive de cette notion, la plupart des politiques conduites par le département ne prennent pas en compte cette dimension, tout simplement parce que ce n'est pas leur objet. C'est le cas, notamment, de toutes celles que nous conduisons en faveur des infrastructures, de la mobilité ou de celles qui participent au développement des territoires. De fait, les seules politiques sectorielles susceptibles d'avoir un impact sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes relèvent de l'action sociale, de l'insertion et de l'emploi, de l'éducation et, plus marginalement, du sport.

A - L'action sociale

Par ses missions obligatoires, le département contribue à la politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes par des actions de prévention et de protection permettant de lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité.

1 - L'accompagnement social individuel et l'accompagnement collectif

Dans le cadre de l'accompagnement social individualisé, les professionnels prennent en compte les situations dans leur globalité. La place de chacun ainsi que les interactions entre les personnes sont regardées. L'égalité entre les femmes et les hommes est transversale aux multiples domaines de la vie pouvant nécessiter un accompagnement.

Pour exemple, le soutien de la fonction parentale mis en œuvre dans l'accompagnement social est un vecteur d'égalité entre les femmes et les hommes.

La direction du développement social et de l'insertion (DDSI) s'est dotée depuis 2013 d'un agent dont l'une des missions consiste à être référente départementale sur la thématique des violences au sein de la sphère familiale parmi lesquelles celles faites aux femmes. L'objectif est d'apporter une expertise technique sur cette thématique à l'ensemble des agents concernés.

Dans le cadre de l'accompagnement collectif, plusieurs territoires d'intervention sociale proposent des actions collectives :

- Questembert avec une action intitulée « *L'effet papillon* »,
- Périphérie de Vannes : l'action se nomme « *Osons* »,
- Lorient et sa périphérie : l'action s'appelle « *Libre à ailes* ».

Ces actions visent à accompagner des femmes ayant été confrontées à de la violence dans le cadre familial au cours de leur enfance, adolescence ou vie d'adulte, dans le but de les rendre actrices de leur propre changement. Elles peuvent prendre plusieurs formes et sont co-construites avec des institutions partenaires (CAF, acteurs de santé, du secteur associatif...) et des femmes.

La participation financière du département sur ces actions s'élève à 27 810 €.

2 - Les formations collectives

Depuis 2016, le département propose une formation aux professionnels accompagnant les familles confrontées à des relations violentes au sein de la cellule familiale. En 2023, 195 stagiaires ont suivi ces formations qui se déclinent comme suit :

- 1 session a été organisée sur la thématique des violences conjugales et intrafamiliales,
- 1 session sur les violences sexuelles à l'adolescence,
- 3 sessions de conférences ont été suivies sur la thématique « *Les violences sexuelles sur les enfants et les adolescents - Etat des lieux et recommandations* ».

Ces 5 sessions ont été organisées pour un coût total de 5 112 €.

Par ailleurs, 25 stagiaires ont pu également suivre des formations individuelles sur les thématiques suivantes :

- accueillir et entendre la parole des femmes victimes de violences sexuelles,
- violences sexuelles faites aux enfants (webinaire),
- incidences des violences conjugales sur l'enfant - Comment agir maintenant et pour demain ?
- violences de genre, violences intrafamiliales : une recherche systémique au service des pratiques,
- les états généraux de l'enfant exposé aux violences conjugales,
- violences sexuelles, un regard systémique... (congrès),
- les violences conjugales, les violences intrafamiliales et les violences prostitutionnelles : des défis pour la parentalité (colloque).

Le coût total de ces 40 jours de formations s'élève à 2 877 €.

3 - Le partenariat

Le département est aussi engagé dans les actions menées par le réseau périnatalité visant notamment à sensibiliser les acteurs de santé aux violences conjugales. Un réseau de partenaires associant les services de l'État (direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, police et gendarmerie), les hôpitaux, ainsi que diverses associations a également été constitué autour de cette thématique.

Depuis 2020, 3 postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG) ont été créés ; leurs missions sont prioritairement tournées vers l'aide aux personnes, victimes et auteurs d'infractions. Les ISCG sont amenés à travailler sur les problématiques relatives aux conflits et violences intrafamiliales, à la précarité sociale et à la protection de l'enfance et des majeurs. Ce dispositif prend la suite du dispositif partenarial d'assistance aux personnes.

L'association Sauvegarde 56, employeur de ces professionnels, assure la responsabilité hiérarchique et technique ; le département et l'Etat (Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation FIPDR) financent à part égale (90 000 € chacun) les 3 postes.

Les violences intrafamiliales, dont les violences faites aux femmes, font partie intégrante de ces situations nécessitant assistance.

Depuis 2015, le département s'est fortement investi dans la lutte contre les violences au sein de la famille, dont les violences faites aux femmes. Il est notamment signataire de deux conventions partenariales permettant :

- D'une part, la protection des personnes ayant déjà été victimes de violences : cette convention permet d'organiser la mise en place d'un système de télé-protection, le téléphone « *grave danger* », visant à protéger les personnes de la réitération des violences. Les travailleurs sociaux du département peuvent contribuer au repérage et à l'évaluation des situations.
- D'autre part, le repérage des situations de violences : une convention pluriannuelle relative à l'affectation d'intervenants sociaux dans les services de la direction départementale de la sécurité publique et du groupement de gendarmerie départementale du Morbihan.

Enfin, depuis plusieurs années, le département, le CIDFF 56 et l'association « *France Victimes 56* » travaillent conjointement, d'une part, pour promouvoir l'égalité femmes/hommes en favorisant l'autonomie des femmes dans l'exercice de leurs droits et, d'autre part, pour l'aide aux victimes.

Le partenariat avec CIDFF 56 et France Victimes 56 a été renouvelé en 2022, la participation financière du département sur ces actions s'élève à 18 500 € pour le CIDFF et 38 500 € pour France Victimes 56.

Par ailleurs, le département soutient financièrement à hauteur de 38 060 € et techniquement l'accueil de jour « l'Ecoutille » implanté à Lorient. Ce dispositif porté par le CIDFF est dédié aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales, et plus largement aux victimes de violences sexuelles et sexistes.

B - L'insertion et l'emploi

L'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes affirmés dans le cadre de la politique d'insertion départementale et fait l'objet d'un suivi annuel.

1 - L'accueil, l'information et l'accompagnement des allocataires du RSA

Parmi les 11 205 foyers rSa isolés (avec et sans enfants), 53 % sont des femmes et 47 % sont des hommes. Dans le cadre d'une nouvelle entrée dans le dispositif rSa, les allocataires sont invités à

participer à des séances collectives d'amorçage de parcours. Ainsi, sur l'ensemble du département 1 833 personnes ont participé à ces ateliers en 2023, dont 50 % de femmes.

2 - Les actions d'insertion

Les actions d'insertion (hors mise en situation de travail au sein des structures d'insertion par l'activité économique) ont concerné 3 712 personnes en 2023, dont près de 54 % de femmes (+ 1 % par rapport à 2022), grâce à une diversification des supports d'activité qui permettent une plus grande participation des femmes à ces dispositifs.

Deux actions dédiées spécifiquement aux femmes permettent de conforter cette représentativité :

- « *Un parcours pour chacune* » du CIDFF : Le département participe à hauteur de 25 000 € pour cette action à laquelle ont participé 72 femmes en 2023,
- « *Accompagner les femmes morbihannaises éloignées de l'emploi vers la création et le développement d'entreprise* » portée par l'association Entreprendre au féminin. Le département participe à hauteur de 20 000 € pour cette action à laquelle ont participé 29 femmes en 2023.

A noter, en 2023, les accompagnements qui mobilisent plus spécifiquement les femmes :

- l'action « *Insertion et santé* » du CCAS de Lorient : 16 femmes accompagnées représentant 100 % du public en 2023,
- le parcours d'accès à l'emploi aide à domicile de Locminé formation : 76 % de femmes (26 femmes sur 34 accompagnements),
- l'opération « *Faciliter l'accueil des personnes en insertion dans les entreprises de notre territoire et leur maintien dans l'emploi* » de FACE Morbihan : 70 % de femmes concernées sur les 20 personnes mobilisées,
- l'accompagnement des travailleurs indépendants réalisé par COB Formation : 67 % de femmes (4 femmes sur les 6 accompagnements effectués),
- l'action « *Prêt d'ordinateurs* » de l'association DEFIS : 67 % de femmes accompagnées (24 femmes ont bénéficié d'un prêt d'ordinateur),
- l'auto-école sociale de l'association ADEPAPE Essor du Morbihan : 64 % de femmes (57 femmes sur les 89 accompagnements),
- l'appui à la mobilité porté par la mission locale réseaux pour l'emploi Pays de Lorient : 64 % de femmes (63 femmes sur les 99 accompagnements),
- l'accompagnement global au numérique (3 formations) de l'association DEFIS : 62 % de femmes accompagnées (53 femmes sur les 85 personnes formées),
- le parrainage pour les plus de 26 ans porté par la mission locale réseaux pour l'emploi Pays de Lorient : 62 % de femmes (16 femmes sur les 26 accompagnements),
- la « *route de l'emploi* » d'Agora services : 60 % de femmes accompagnées (88 femmes sur les 146 accompagnements),
- l'auto-école solidaire de l'association ADALEA : 60 % de femmes (26 femmes sur les 43 accompagnements),
- l'atelier d'insertion sociale et pré-professionnel du CCAS de Lanester : 60 % de femmes (31 femmes sur 52 accompagnements).

Comme les dernières années, l'accompagnement renforcé des missions locales est réalisé majoritairement auprès du public féminin (370 jeunes femmes accompagnées en 2023, soit 74 % du public visé par cet accompagnement). On note trois missions locales avec un taux égal ou supérieur au taux moyen des missions locales :

- La mission locale de Redon : 83 % de femmes (24 femmes sur les 29 accompagnements),
- La mission locale d'Auray : 78 % de femmes (58 femmes sur les 74 accompagnements),
- La mission locale de Vannes : 78 % de femmes (58 femmes sur les 74 accompagnements).

3 - Les chantiers d'insertion

La mise en situation de travail au sein des chantiers d'insertion fait l'objet d'une représentativité stable du public féminin : près d'un tiers des effectifs depuis 2010, à savoir 34 % des 1 020 salariés en insertion en 2023 (+ 2 points entre 2022 et 2023). Cet indicateur est pris en considération chaque année pour diversifier les activités supports et tendre vers davantage d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le chantier « *décoration poterie* » de Redon Agglomération, dédié à des publics féminins, a été cofinancé en 2023 par le département à hauteur de 20 600 € (sans l'aide au poste) permettant l'intégration de 16 femmes (89 % du public accueilli).

Le public féminin s'oriente davantage vers des chantiers aux activités tertiaires, 63 femmes ont ainsi été accueillies sur les chantiers ci-après :

- 74 % dans le chantier « *A table* » à Pontivy - AMISEP (14 femmes sur 19 accompagnements),
- 68 % sur le chantier « *La légumerie* » de l'association AGORA Services (13 femmes sur les 19 accompagnements),
- 63 % dans l'épicerie solidaire de Vannes - AMISEP (10 femmes sur 16 accompagnements).

La participation financière du département sur ces différents chantiers s'élève à 79 954 € (sans les aides au poste).

4 - L'accompagnement socio-professionnel

Le département met en place différents types d'accompagnements pour le public allocataire du rSa, entre autres :

- Un accompagnement pour la résolution de difficultés sociales qui a concerné 2 059 personnes en 2023, dont 33 % de femmes,
- Un accompagnement pour la résolution de difficultés socio-professionnelles où 2 183 personnes ont été accompagnées en 2023, dont 49,3 % de femmes (29 femmes sur 36 accompagnements),
- L'accompagnement en milieu rural réalisé par l'association « *La marmite* » : 78 % de femmes (165 femmes sur 223 accompagnements),
- Le parrainage pour les plus de 26 ans porté par la mission locale réseaux pour l'emploi Pays de Lorient : 66 % de femmes (19 femmes sur les 29 accompagnements).

5 - La mise en œuvre de l'égalité femmes/hommes dans les opérations cofinancées par le FSE+ sur le programme 2021-2027

Le FSE+ sur le programme 2021-2027

Pour la programmation 2021-2027 des fonds européens structurels et d'investissement, la Commission européenne a retenu plusieurs principes dits « horizontaux » parmi lesquels figure le « *principe d'égalité entre les femmes et les hommes* ».

L'article 9 du règlement cadre (UE) n° 2021/1060 relatif aux fonds européens précise en effet que « *Les États membres et la Commission veillent à ce que l'égalité entre les hommes et les femmes, l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et l'intégration de la dimension de genre soient prises en compte et favorisées tout au long de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des programmes ainsi que lors de l'établissement de rapports à leur sujet* ».

Concrètement, le département qui assure la gestion d'une enveloppe FSE+ sur ce programme doit donc s'assurer que ce principe est pris en compte dans tous les projets cofinancés.

Dans le Morbihan, en 2023, 39 actions sont cofinancées par le FSE+ pour un montant prévisionnel de

2 400 000 €.

Les supports d'accueil des personnes les plus éloignées de l'emploi sont souvent des supports investis par les hommes dans notre département (chantiers nature et patrimoine) et la difficulté est d'intégrer dans ces actions un public féminin.

Le principe d'égalité est mis en œuvre dans les projets cofinancés de manière transversale : les opérations, sans cibler spécifiquement des femmes, les concernent plus ou moins directement.

Parmi l'ensemble des projets, on pourra citer :

- les chantiers « *Nature, patrimoine et floriculture* » et « *Nature et patrimoine* » portés par Arc Sud Bretagne qui ont accueilli 19 femmes en 2023 ;
- le chantier d'insertion « *Décoration poterie* » porté par Redon Agglomération qui a accueilli 16 femmes en 2023,
- l'aménagement des locaux des ateliers et chantiers d'insertion (vestiaires, douches, WC séparés hommes/femmes).

Concernant les orientations pluriannuelles et les programmes, il est envisagé de continuer à agir selon l'ensemble des orientations portées par ces dispositifs.

C - La protection maternelle et infantile

La politique de protection maternelle infantile favorise, par nature, l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment parce qu'elle intervient sur les axes suivants :

- Accompagnement des jeunes et des adultes à la sexualité et à la vie affective et relationnelle notamment via les centres de santé sexuelle qui offrent un espace pour répondre aux questions, trouver des informations, bénéficier d'une contraception ou d'une consultation médicale.
- Intervention en collèges et lycées pour informer et sensibiliser les jeunes à la vie affective et relationnelle.
- Accompagnement des parents dès la grossesse et les premiers jours de vie, pour les préparer et les guider dans leur fonction parentale et s'assurer avec eux du bon développement et de la santé de leur enfant par des actions individuelles ou collectives.
- Accompagnement des grossesses et de l'accès à la contraception.
- Garantie de la qualité des modes de garde du jeune enfant en dehors du domicile familial, au sein de structures d'accueil collectives ou par des assistants maternels agréés, afin de favoriser le maintien ou le retour à l'emploi des femmes.

La mise en œuvre de cette politique sectorielle repose essentiellement sur l'activité des agents départementaux (médecins, puéricultrices, sages-femmes, auxiliaires de puériculture...) auprès du public concerné.

Parmi les orientations pluriannuelles de la politique de protection maternelle infantile, celles visant à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes pour les années à venir sont les suivantes :

- La poursuite de la politique volontariste du département pour soutenir le développement des places d'accueil notamment par une aide à la création de maisons d'assistants maternels. Le soutien financier du département contribue au déploiement de projets d'établissements sur le territoire Morbihannais puisqu'il a favorisé 12 créations de MAM en 2024 et 24 projets d'ouverture sont recensés pour 2025.
- La poursuite du déploiement du dispositif PANJO (Promotion de la santé et de l'attachement des nouveau-nés et de leurs jeunes parents) qui a pour objet de mieux accompagner les parents en situation de vulnérabilité pendant la grossesse et dans les premiers mois de l'enfant, afin de favoriser l'établissement d'une relation de qualité avec l'enfant, adaptée à ses besoins et propice à son bon développement. En venant soutenir le lien parent-enfant, il

permet de renforcer les compétences parentales et de donner à chacun des parents une vraie place pour accompagner le développement de son enfant.

D - La protection de l'enfance

La politique de protection de l'enfance contribue à l'égalité entre les femmes et les hommes dans ses interventions au domicile ou en soutien à la parentalité mais également lorsqu'elle intervient en placement de l'enfant dans les valeurs éducatives transmises. Elle tient, en outre, compte des violences sur conjoints dans le cadre de l'appréciation des risques auxquels sont exposés les enfants, les enfants étant considérés comme des victimes directes.

Les actions suivantes sont particulièrement soulignées :

- La prévention spécialisée s'exerce dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale. Elle permet de repérer, accompagner et orienter les jeunes en parcours de ruptures ou en danger (notamment liés aux différents trafics de drogue ou à la prostitution) vers le soin, la formation et l'insertion sociale. L'espace urbain est, dans ces quartiers, souvent très masculin et la présence des éducateurs de rue de la prévention spécialisée favorise l'appropriation de l'espace public par les jeunes femmes, ce qui constitue un des objectifs de cette politique.
- Le service accompagnement et prévention en santé réalise également des actions individuelles et collectives auprès des jeunes sur la sexualité, le consentement, le respect de l'autre et de son corps. Un lien régulier est également entretenu avec les centres de santé sexuelle ainsi qu'avec le planning familial. La plaquette des centres de santé sexuelle et leur rôle sera relayé dans la prochaine lettre d'information.
- Le département propose des places d'accueil en centre parental à destination particulièrement des mères-pères isolés lorsqu'un besoin de protection est constaté pour un enfant et que la présence du parent correspond à son intérêt. Ces établissements permettent de favoriser le maintien du lien parental dans les premières années de la vie d'un enfant et apportent un accompagnement éducatif en faveur du parent. 12 places nouvelles ont été créées sur Vannes en 2023 en transformation d'accueil déjà dédiés à ces problématiques en CHRS ce qui permet de consolider l'offre.

La politique de protection de l'enfance contribue à l'égalité entre les femmes et les hommes dans ses interventions au domicile ou en soutien à la parentalité mais également lorsqu'elle intervient en placement de l'enfant dans les valeurs éducatives transmises. Elle tient, en outre, compte des violences sur conjoints dans le cadre de l'appréciation des risques auxquels sont exposés les enfants, les enfants étant considérés comme des victimes directes.

E - Les collèges

Dans le cadre de sa politique éducative, le département a notamment développé des partenariats avec 11 associations sur la thématique « *égalité filles/garçons* ».

Dans le cadre de l'offre pédagogique départementale 223 actions ont été mises en œuvre au sein de 43 collèges publics et privés : ateliers de prévention du sexisme et du cyber-sexisme, ateliers sur la vie affective, relationnelle et sexuelle, ateliers de prévention des violences sexuelles...

La participation financière du département sur ces actions s'élève à 33 450 €.

Par ailleurs, afin de lutter contre la précarité menstruelle, le département a fait le choix de déployer des distributeurs de protections périodiques gratuites dans les collèges morbihannais. Ainsi, tous les collèges

publics et 85 % des collèges privés ont bénéficié de distributeurs et de recharges pour l'ensemble de leurs collégiennes.

Le coût annuel de cette opération est de 85 000 €.

F - Les sports

Dans le cadre du soutien aux comités départementaux et aux associations, plusieurs actions visent à développer le sport féminin.

Dix actions des comités départementaux sportifs sont spécifiquement soutenues pour le développement du sport féminin :

- Badminton : stage jeunes féminines (1 000 €),
- Canoë Kayak : accès à la pratique féminine et organisation de stages spécifiques pour 25 jeunes féminines (2 000 €),
- Cyclotourisme : WE féminin (1 000 €),
- Féminisation du cyclisme (3 000 €),
- Golf girly cup (400 €),
- Handball : développement de la pratique féminine (1 000 €),
- Judo féminin (500 €),
- Rugby féminin (10 000 €),
- Tennis : développement de la pratique (1 500 €),
- Triathlon stage féminin (1 000 €).

Suite à l'appel annuel à projets, cinq projets d'associations sportives sont soutenus pour leur objectif en faveur du développement des pratiques féminines :

- Entente sportive Plescop handball (900 €),
- Patronage laïque d'Auray gymnastique (2 500 €),
- VOC football féminin (10 000 €),
- Hennebont futsal féminin (500 €),
- Stade pontivyen : développer l'arbitrage chez les jeunes et les femmes (9 000 €).

La participation financière du département sur ces actions s'élève à **44 300 €**.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 8 novembre 2024

RAPPORT N° 4
(Pos. 24584)Direction générale adjointe ressources
Direction des ressources humaines*Politique publique : Ressources et transferts*
*Politique sectorielle : Ressources humaines***Politique en matière de ressources humaines**
Ajustements budgétairesDans le domaine de la politique « *Ressources humaines* », les ajustements sollicités s'élèvent à :

- 200 000 € en crédits de paiement en fonctionnement.

Masse salariale

Malgré la mise en œuvre d'une action volontariste destinée à réduire le recours aux contrats à durée déterminée (CDD), renforts et personnels non permanents de manière générale, la trajectoire de consommation de la masse salariale fléchée pour ces personnels et l'atterrissage budgétaire projeté à fin 2024 fait apparaître un besoin de crédits complémentaires.

Ces crédits complémentaires sont sollicités au plus juste et doivent permettre à la collectivité de respecter ses engagements en garantissant la rémunération des contrats en cours jusqu'à la fin de l'exercice.

Aussi, je vous propose de voter un crédit de paiement complémentaire en fonctionnement de 200 000 €.

En conclusion, il vous est proposé :

Après en avoir délibéré

de voter les crédits budgétaires suivants, sur la base des éléments financiers comme suit :

➤ **Crédits de paiement (en dépenses)**

Désignation	Imputation budgétaire	Crédit inscrit
Masse salariale		200 000 €
Charges de personnels et frais assimilés	Chap. 012	200 000 €

Je vous prie de bien vouloir statuer.

Le Président du Conseil départemental

David LAPPARTIENT

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 8 novembre 2024

RAPPORT N° 5
(Pos. 24736)

Direction générale des services

*Politique publique : Ressources et transferts**Politique sectorielle : Dette et autres mouvements financiers***Nouvelle segmentation stratégique**

L'actuelle segmentation stratégique du département, « *GEODE* » (GEstion par Opérations du DEpartement), date principalement de 2012.

Plutôt que de présenter le budget départemental par « *nature* » ou par « *fonction* », il s'agissait d'opérer des regroupements afin de rendre une cohérence et une lisibilité aux actions menées, d'estimer leur coût global et d'analyser leur impact. Inspiré par la démarche de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001, « *la LOLF* », l'objectif était de permettre une meilleure lisibilité des politiques du département et de renforcer la cohérence entre la volonté politique et sa traduction dans le budget de la collectivité, dans un souci de transparence vis-à-vis des Morbihannais.

Par exemple, on trouve dans GEODE (c'est le principe de toute segmentation) : un enjeu « *développement des territoires* », au sein duquel se range la compétence « *eau* », au sein de laquelle se trouve le programme d'intervention « *soutien en eau potable et assainissement* », ce qui permet d'aller du domaine de préoccupation politique à la déclinaison opérationnelle, où sont votés les moyens afférents.

A la fois outil de pilotage budgétaire, d'aide à la décision et de communication, la segmentation stratégique décline ainsi nos politiques publiques en objectifs et en actions et organise la présentation du budget que l'assemblée départementale vote chaque année.

Notre segmentation a été ajustée régulièrement au cours de ces dix dernières années afin d'y intégrer les évolutions de notre action. Elle a notamment connu une refonte partielle post loi NOTRe, en tirant à l'époque les conséquences de la perte de la clause de compétence générale du département.

Elle nécessitait toutefois d'être refondue plus en profondeur, pour prendre en compte les nouveaux enjeux auxquels notre collectivité est confrontée, en lien avec les grandes orientations de notre projet pour la mandature 2021-2028. Le changement interne du système d'information financière, dont la migration doit intervenir en janvier 2025 après une année de déploiement, en a fourni l'opportunité.

Les raisons du changement

L'ancienne segmentation avait fait utilement son temps, après avoir été pensée à l'époque du conseil général et sa clause de compétence générale. Avec le recul des années, avec l'évolution de la manière de piloter les grandes collectivités territoriales, on pourrait peut-être trouver l'ancienne segmentation assez statique (elle déclinait les compétences, mais sans leur donner d'intention ; elle met en valeur des moyens tels que « *transferts interdépartementaux* » peu parlants pour le citoyen) et parfois un peu confuse (quelles différences entre « l'accompagnement social adapté », le « *soutien à l'accompagnement social* » et les « *aides directes aux personnes en difficulté* » ?).

Au regard de l'évolution de nos compétences et priorités d'actions publiques, GEODE était parfois trop détaillée, voire redondante (d'un côté « *la jeunesse* » ; de l'autre côté « *l'ouverture au monde des jeunes* » ; mais également les « *actions à destination des collégiens* »), avec des actions séparées que l'on tendrait assez naturellement à regrouper (« *mobilité douce* » et « *cyclotourisme* » par exemple).

C'est aussi l'occasion de corriger certains « *rangements* ». Par exemple, dans GEODE, le transfert financier vers la Région – dans le cadre des transferts obligatoires prévus par la loi NOTRe – afférant à l'acquisition d'un navire roulier était classé dans nos frais financiers généraux, plutôt que dans notre politique portuaire. Bien plus, le « *soutien à la Compagnie des ports* » n'était pas classé avec le reste de la compétence portuaire.

Vers une nouvelle maquette

La nouvelle maquette se doit de naviguer entre les deux écueils que sont des strates trop fines conduisant à négliger les liens ténus et les synergies qui existent entre activités ou métiers, et des segments trop larges ne présentant aucun intérêt pour l'analyse et l'allocation de ressources. Elle se doit également de ne pas tout chambouler, car derrière chaque enjeu, objectif et action, le système d'information financier du département compte parfois plusieurs centaines, voire milliers de lignes, avec des séries historiques qui remontent aux exercices budgétaires des années 2000, ce qui permet aux services de suivre dans le temps l'évolution de nos dépenses et recettes. Lorsque l'on change une ligne dans la segmentation stratégique, on engage parfois plusieurs heures de travail...

En cohérence avec les priorités du plan de mandature 2021-2028, le choix a été d'ajouter de nouveaux enjeux, se rapprochant ainsi du découpage de nos actuelles commissions thématiques :

- A. Solidarités humaines ;
- B. Solidarités des territoires ;
- C. Infrastructures et mobilité ;
- D. Environnement ;
- E. Education ;
- F. Attractivité et animation territoriales ;
- G. Ressources.

Symboliquement, parce que la priorité de ce mandat va au social, nous démarrons ainsi par les solidarités humaines, plutôt que par les routes comme dans l'ancienne segmentation. Le sous-classement y est clair, reprenant le fil de la vie : enfance et famille (avec d'un côté la prévention, de l'autre côté la protection), l'insertion et le développement social, les personnes en situation de handicap puis les personnes âgées.

Le second de nos grands enjeux est les « *solidarités des territoires* » : c'est un pilier de la raison d'être des départements. On y retrouve les aides aux territoires, l'habitat, l'aménagement foncier rural, l'aménagement numérique, mais aussi la prévention des risques (SDIS et gendarmerie nationale). Une partie de l'habitat est ainsi extraite des solidarités sociales, parce que c'est aussi une politique d'aménagement du territoire et une autre priorité de notre mandat, avec des partenaires importants (CAUE et ADIL) et des actions importantes (garanties d'emprunt, aides à l'investissement dans le logement locatif social). C'est cohérent par ailleurs avec notre commission n° 4.

Vient ensuite l'enjeu « *infrastructures et mobilité* », à l'image du combat actuel de Départements de France qui souhaite faire reconnaître les départements comme la grande collectivité des réseaux. C'est l'occasion de mettre en valeur les routes départementales, les ports départementaux, les aménagements cyclables et le développement ferroviaire.

Dans l'environnement, on retrouve nos actions dans les domaines des espaces naturels sensibles, de l'eau, de la randonnée, de la forêt et des landes.

Dans l'éducation, on évoque les collèges, l'action éducative et plus largement, le soutien à la jeunesse. On identifie également désormais le soutien volontariste à l'enseignement supérieur, notamment dans le cadre des Contrats de plan Etat – Région.

Dans la partie « *attractivité et animation territoriales* », on retrouve la culture et le sport, mais aussi le tourisme.

La nouvelle segmentation stratégique commence ainsi désormais par nos politiques opérationnelles et se termine par les fonctions ressources : ressources humaines, moyens généraux, communication, gestion de l'assemblée, finances. Ces dernières sont certes le socle qui permet toute chose, mais on rappelle par cet ordre que les ressources ne sont jamais une finalité en soi.

Seul regret peut-être, l'enjeu de la transition environnementale, qui est à la fois l'un des plus grands défis de notre société et l'une de nos principales priorités d'action publique, ne peut pas aisément être identifié en tant que tel, tant les objectifs afférents sont transversaux à l'ensemble des compétences du département et tant les actions opérationnelles sont imbriquées aux autres enjeux thématiques. La contribution du département à la transition environnementale fait l'objet d'un traitement attentif, au travers d'un rapport annuel en matière de développement durable et prochainement, au travers de la présentation d'un budget vert : ces deux outils réglementaires permettront d'apporter une utile lecture transversale de l'enjeu de la transition environnementale, en extrayant ce qui y a trait dans nos compétences thématiques.

Vous trouverez ci-annexée, cette nouvelle segmentation détaillée sur ses trois premiers niveaux que sont la politique publique, la politique sectorielle et le programme. Elle sera le nouveau cadre pour nos orientations budgétaires et pour notre prochain budget primitif.

En conclusion, il vous est proposé :

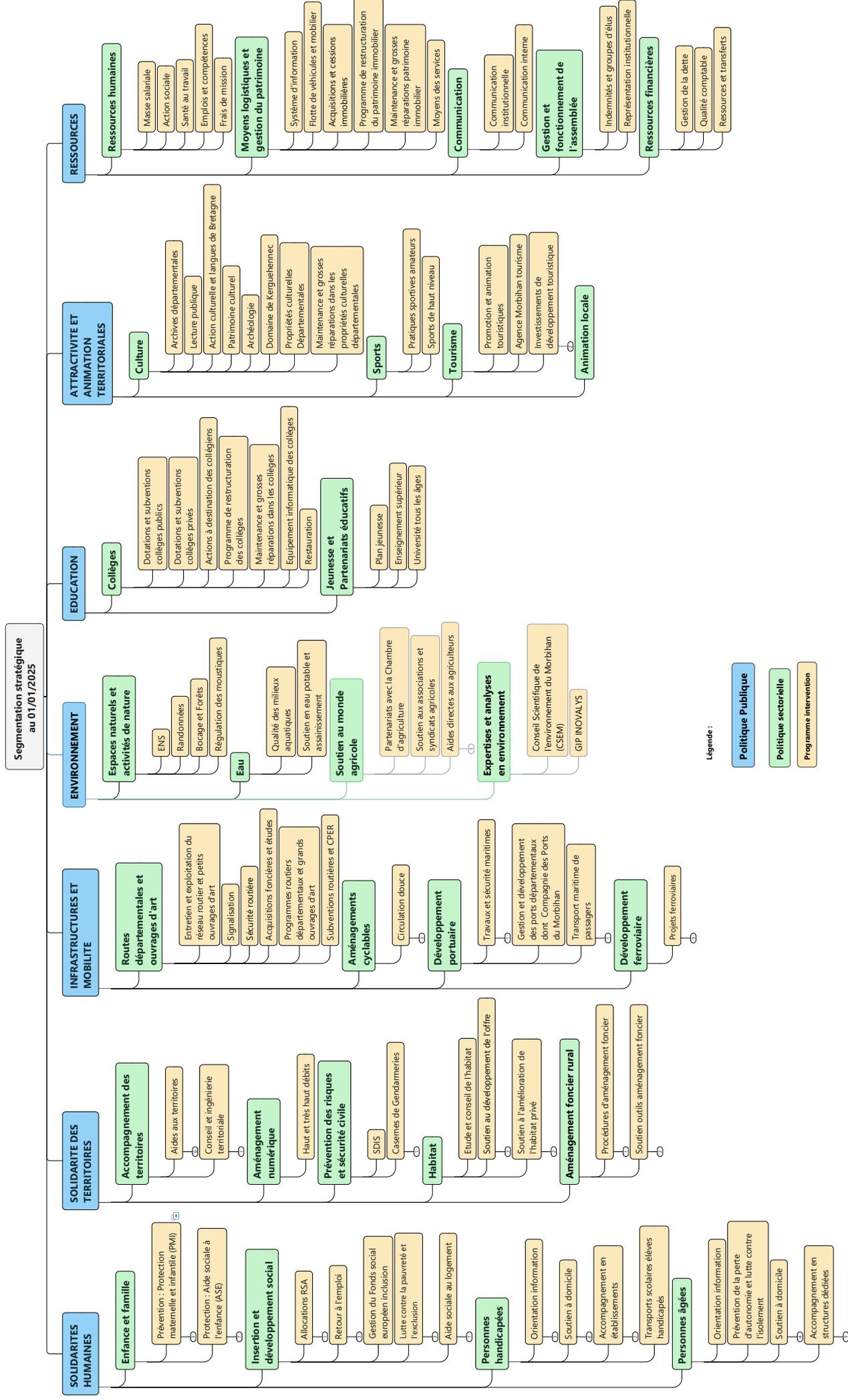
Après en avoir délibéré

de donner acte au président de cette communication.

Je vous prie de bien vouloir statuer.

Le Président du Conseil départemental

David LAPPARTIENT



Légende :

- Politique Publique
- Politique sectorielle
- Programme intervention

**Aménagement du territoire,
aménagement numérique,
solidarité territoriale, habitat, logement
et tourisme**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 8 novembre 2024

RAPPORT N° 6
(Pos. 24578)Direction générale adjointe solidarités
Direction du développement social et de l'insertion*Politique publique : Solidarité, action sociale et santé*
*Politique sectorielle : Habitat***Politique départementale de l'habitat et du logement**
Ajustements budgétaires

La politique départementale de l'habitat et du logement vise, d'une part, à favoriser l'accès et le maintien dans un logement décent et adapté des personnes aux revenus modestes et, d'autre part, à garantir le maintien de la fourniture en énergie et en eau de ces logements.

Le département accompagne les propriétaires occupants pour permettre l'adaptation de leur logement à la perte d'autonomie ou la sortie de l'insalubrité. Cet accompagnement permet de déterminer les travaux nécessaires et estimer leur coût, établir un plan de financement et solliciter les aides susceptibles d'être attribuées. Le département apporte également un soutien financier pour le financement de ces travaux.

Aussi, afin de répondre favorablement aux demandes d'amélioration de l'habitat des Morbihannais qui nous sont adressées, je vous propose d'ajuster les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de la politique sectorielle « *Habitat* ».

Une autorisation de programme de **830 000 €** a été inscrite au budget primitif pour l'exercice 2024 afin de mener à bien la politique des aides à l'habitat privé au titre du programme d'intervention « *Habitat privé – Maintien dans le logement* ».

Dans le domaine de la politique sectorielle « *Habitat* », l'ajustement budgétaire sollicité s'élève à :

- 500 000 € en autorisation de programme complémentaire.

Les demandes d'aides financières pour le financement de travaux d'adaptation sont en augmentation (475 dossiers en 2023, 461 dossiers au 30 septembre 2024). Cette évolution s'explique par le vieillissement de la population morbihannaise mais également en raison de l'évolution de l'aide octroyée par l'ANAH « *ma Prime Adapt'* » depuis le 1^{er} janvier 2024. Cette aide plus avantageuse a fait l'objet d'une communication importante auprès du grand public et a donc occasionné une sollicitation plus importante de notre dispositif départemental.

Les demandes d'aides financières au titre de la sortie d'insalubrité augmentent également (9 dossiers en 2023, 21 au 30 septembre 2024). Cette augmentation s'explique pour sa part par

l'évolution de notre cahier des charges qui permet un accompagnement plus global des ménages et ainsi une résolution plus fréquente des situations.

Afin de répondre à l'ensemble des demandes en attente, je propose d'abonder l'autorisation de programme « *Habitat privé – Maintien dans le logement* » de 500 000 €, la portant ainsi à **1 330 000 €**.

En conclusion, il vous est proposé :

Après en avoir délibéré

de voter les crédits budgétaires suivants, sur la base des éléments financiers récapitulés comme suit :

➤ **Autorisation de programme complémentaire :**

Désignation	Imputation budgétaire	Montant initial	Montant complémentaire	Nouveau montant	Échéancier prévisionnel des crédits de paiement			
					2024	2025	2026	2027
Habitat privé – Maintien dans le logement	Chapitre 204	830 000 €	500 000 €	1 330 000 €	216 000 €	550 000 €	420 000 €	144 000 €

Je vous prie de bien vouloir statuer.

Le Président du Conseil départemental

David LAPPARTIENT

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 8 novembre 2024

RAPPORT N° 7
(Pos. 24640)Direction générale adjointe éducation, culture, attractivité, territoires
Direction des territoires*Politique publique : Développement des territoires*
*Politique sectorielle : Accompagnement du développement territorial***Accompagnement du développement territorial**

Le département est le premier partenaire financier, et de proximité, des communes et des intercommunalités. Il contribue fortement au développement dans les territoires. Ainsi, il accompagne le financement de nombreux bâtiments, équipements et services afin de préserver et améliorer le quotidien des Morbihannais. Il vient également en aide aux associations qui portent des projets d'investissement.

Afin de répondre favorablement aux demandes d'investissement qui nous sont adressées, je vous propose d'ajuster les moyens consacrés à la politique sectorielle « *Accompagnement du développement territorial* ».

Afin de répondre aux enjeux d'accompagnement du développement territorial, l'ajustement budgétaire sollicité s'élève à :

- 8 026 000 € en autorisation de programme complémentaire :
 - 8 000 000 € pour l'aide aux investissements des territoires,
 - 26 000 € pour les travaux et à la sécurité maritime ;
- 4 783 000 € en crédits de paiement d'investissement ;
- 10 000 € en crédits de paiement de fonctionnement.

I - Aides aux investissements des territoires**A – Autorisation de programme complémentaire**

A ce jour, les dispositifs d'aide dédiés aux territoires sont fortement sollicités, et plus particulièrement au titre de la solidarité territoriale.

Aussi, afin d'honorer l'ensemble des sollicitations, et au regard des demandes en cours, je vous propose d'abonder l'autorisation de programme « *Aides aux investissements des territoires* » de **8 000 000 €**, la portant ainsi à **45 900 000 €**.

Cet ajustement nous permettra d'attribuer les subventions d'investissement afférentes d'ici la fin de l'exercice.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement actualisé figure dans les conclusions du présent rapport.

B – Crédits de paiement

En matière de crédits de paiement, et compte-tenu du calendrier prévisionnel de réalisation des travaux dans les collectivités, les besoins se concentrent sur les opérations relatives à la solidarité territoriale (4 M€) et aux contrats de territoire (783 000 €).

Dans ces conditions, pour répondre aux demandes de versement qui nous sont parvenues au titre de ces opérations, je vous propose d'abonder les crédits de paiement à hauteur de **4 783 000 €**.

II - Travaux et sécurité maritime

L'autorisation de programme « *Travaux et sécurité maritime* » n'est plus suffisante pour répondre aux demandes qui nous sont parvenues. Aussi, afin de les honorer, je vous propose d'abonder cette autorisation de programme de **26 000 €**, la portant ainsi de 200 000 € à **226 000 €**.

III – Animation locale

Pour financer les demandes en matière de soutien à l'animation et à la vie locale, je vous propose l'inscription d'un crédit complémentaire de 10 000 €.

En conclusion, il vous est proposé :

Après en avoir délibéré

de voter les crédits budgétaires correspondants, sur la base des éléments financiers récapitulés comme suit :

➤ Autorisation de programme complémentaire

Désignation	Imputation budgétaire	Montant initial	Montant complémentaire	Nouveau montant	Échéancier prévisionnel des crédits de paiement			
					2024	2025	2026	2027
Aide aux investissements des territoires	Chap. 204	37 900 000 €	8 000 000 €	45 900 000 €	3 573 369 €	15 179 184 €	14 471 870 €	12 675 577 €
Travaux et sécurité maritime	Chap 204	200 000 €	26 000 €	226 000 €	98 871 €	70 000 €	57 129 €	/

➤ **Crédits de paiement (en dépenses)**

Désignation	Imputation budgétaire	Crédit inscrit
Aide aux investissements des territoires		4 783 000 €
	Subventions Compte 204	4 783 000 €
Animation locale		10 000 €
	Subventions Compte 657	10 000 €

Je vous prie de bien vouloir statuer.

Le Président du Conseil départemental

David LAPPARTIENT

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 8 novembre 2024

RAPPORT N° 8
(Pos. 24743)Direction générale adjointe éducation, culture, attractivité, territoires
Direction des territoires*Politique publique : Développement des territoires*
*Politique sectorielle : Développement touristique***Développement touristique**

Cinquième département touristique sur le plan national, et reconnu comme une destination privilégiée des clientèles françaises, le Morbihan bénéficie d'une bonne attractivité, riche de ses atouts naturels, paysagers, patrimoniaux, culturels ou gastronomiques. Toutefois, si la dynamique touristique demeure un atout, la concurrence en la matière demeure vive.

Afin de répondre aux enjeux d'accompagnement du développement touristique, les ajustements budgétaires sollicités s'élèvent à :

- 100 000 € en crédits de paiement de fonctionnement,
- 180 000 € en crédits de paiement d'investissement.

I - Promotion et animation touristique

Pour poursuivre le soutien aux manifestations en faveur de l'animation et de la promotion touristique, je vous propose d'abonder le crédit inscrit au budget départemental à hauteur de 2 800 000 € de **100 000 €**.

II - Contrats d'attractivité touristiques

Soucieux à la fois de maintenir la qualité de son offre d'équipements et de services à un bon niveau, et si possible de la renforcer, le département a créé entre 2013 et 2019 un dispositif d'aide pluriannuel dénommé « *Contrat d'attractivité touristique* ». Il se singularisait par un soutien spécifique aux investissements portés par les collectivités à vocation touristique. Pour faire face aux demandes de paiement qui nous parviennent, je vous demande d'abonder les crédits de paiement à hauteur de **180 000 €**.

En conclusion, il vous est proposé :

Après en avoir délibéré

de voter les crédits budgétaires correspondants, sur la base des éléments financiers récapitulés comme suit :

➤ **Crédits de paiement (en dépenses)**

Désignation	Imputation budgétaire	Crédit inscrit
Promotion et animation touristique		100 000 €
Subventions de fonctionnement	Compte 657	100 000 €
Contrats d'attractivité		180 000 €
Subventions d'équipement	Chapitre 204	180 000 €

Je vous prie de bien vouloir statuer.

Le Président du Conseil départemental

David LAPPARTIENT

5^{ème} commission

**Environnement, biodiversité, climat,
agriculture, pêche et eau**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 8 novembre 2024

RAPPORT N° 9
(Pos. 24741)

Direction générale adjointe ressources

*Politique publique : Développement des territoires**Politique sectorielle : Prévention et sécurité civile, sanitaire et environnementale***Rapport sur la situation en matière de développement durable**

Préalablement aux débats sur le projet de budget, et conformément à **l'article L. 3311-2 du code général des collectivités territoriales**, le président du conseil départemental présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies.

La présentation de ce rapport a pour objectif de rendre compte, sous forme de synthèse, de l'action du département en matière de développement durable à partir des évaluations, documents et bilans produits par le département (article D. 3311-8 du code général des collectivités territoriales).

Le rapport 2024, que vous trouverez en annexe, met en exergue l'action menée par le département en matière de **lutte contre le changement climatique** et de **préservation de la biodiversité**. Les autres actions associées usuellement aux finalités du développement durable, telle que la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations, sont si intrinsèquement liées aux compétences mêmes du département qu'il en sera fait référence en détail au travers des rapports thématiques du budget primitif.

L'année 2024 sera la plus chaude jamais enregistrée. Ce rapport, sans chercher l'exhaustivité, révèle de nombreux actions et engagements pris par le département afin de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050.

Ainsi recentré sur la transition environnementale et la lutte contre le réchauffement climatique, ce nouveau format constituera à la fois notre boussole et notre point de situation annuelle pour apprécier l'état d'avancement des actions répondant aux objectifs fixés.

Comme vous pourrez l'apprécier à la lecture de ce rapport, l'urgence climatique n'attend pas et notre département se doit d'être pleinement engagé dans cette transition. C'est la raison pour laquelle les moyens mobilisés au profit des compétences liées à l'environnement resteront à un haut niveau malgré la contribution contrainte de notre collectivité au redressement des comptes publics de l'Etat.

De nouvelles stratégies en faveur de la réduction de notre empreinte carbone, de la forêt et des landes ou de notre sobriété numérique seront soumises à l'approbation de notre assemblée départementale en 2025. Les orientations et les actions qui en découleront, viendront compléter les dynamiques existantes décrites dans ce rapport.

En conclusion, il vous est proposé :

Après en avoir délibéré

de décerner acte au président de sa communication sur la situation du département en matière de développement durable.

Je vous prie de bien vouloir statuer.

Le Président du Conseil départemental

David LAPPARTIENT

Rapport annuel 2024 en matière de Développement Durable

1 TABLE DES MATIERES

1	Table des matières.....	1
2	Introduction :	2
3	Préambule	2
3.1	Contexte	2
3.1.1	Contexte planétaire	2
3.1.2	Contexte en France	4
3.1.3	Contexte en Morbihan.....	5
3.2	Etats des lieux et stratégie de lutte contre le réchauffement climatique.....	6
3.2.1	En Europe.....	6
3.2.2	En France	6
3.2.3	En Morbihan	7
4	Action du Département.....	8
4.1	Morbihan, terre de partage.....	8
4.1.1	Partager avec nos visiteurs	8
4.1.2	Partager avec notre territoire	9
4.1.3	Partage et diffusion de connaissance	9
4.2	Bien vivre en Morbihan	11
4.2.1	Bien manger en Morbihan	11
4.2.2	Bien se déplacer en Morbihan	12
4.2.3	Mieux se loger.....	14
4.2.4	Le bon sens du département.....	17
4.3	Un Département grandeur Nature.....	17
4.3.1	L'eau, l'élément au cœur du paysage morbihannais	18
4.3.2	Les espaces naturels sensibles, une responsabilité assumée depuis 40 ans	19
4.3.3	La biodiversité, la priorité du département	21
4.3.4	Soutien d'une recherche pour l'avenir	23
5	Orientations pour l'exercice 2025	25
6	Conclusion.....	25

2 INTRODUCTION

Chaque année, le département du Morbihan publie ses avancées en matière de développement durable par l'intermédiaire de ce rapport tel qu'il est prévu d'un point de vue législatif (article D. 3311-8 du code général des collectivités territoriales) et conformément à la volonté de rendre compte, de manière synthétique, des différentes actions de la collectivité.

Ce rapport n'a pas pour objectif de présenter l'ensemble des interventions du département et se distingue en cela du rapport d'activité. La fonction achat, qui vient de bénéficier d'un audit et pour laquelle l'expert consultant a souligné la qualité des critères en matière de clauses sociales et environnementales, ne sera que très peu abordée au cours du présent document. Nous nous focaliserons sur les actions inscrites dans la lutte contre le changement climatique ainsi que pour la préservation de la biodiversité. L'urgence climatique n'attend pas et le département du Morbihan, qui se doit d'être exemplaire dans ses missions, est entièrement engagé dans cette transition.

3 PREAMBULE

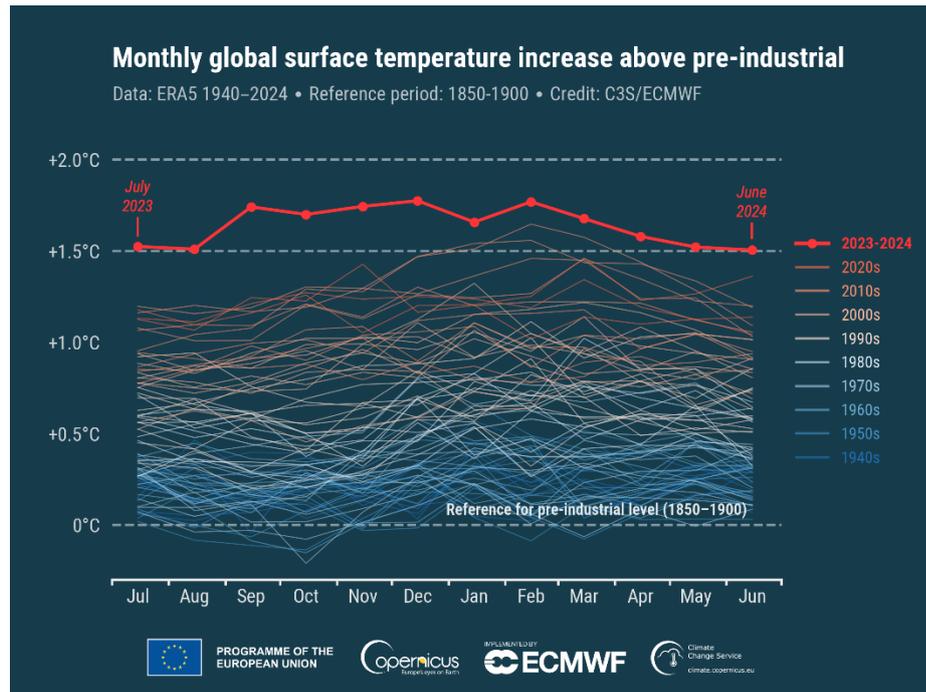
3.1 CONTEXTE

Le réchauffement climatique est en marche et les raisons anthropiques de celui-ci font consensus au sein de la communauté scientifique puisque le groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) indique dans [le rapport paru en 2021](#) que **le rôle des activités humaines dans ce processus est « sans équivoque »** alors qu'en 2015 la conclusion de cette relation de cause à effet était « seulement » extrêmement probable. **Des milliers d'études** produites par des équipes de recherche du monde entier ont ainsi été analysées. Elles révèlent que près de 97% des climatologues actifs s'accordaient sur l'origine anthropique de ce bouleversement planétaire, autrement dit, une conséquence directe des émissions de gaz à effets de serre, CO₂ et méthane en tête. Ce niveau de consensus est comparable à celui existant sur d'autres théories scientifiques bien établies, comme la théorie de l'évolution ou la tectonique des plaques.

L'objectif principal des accords de Paris lors de la 21^{ème} Conférence des Parties sur le Climat de l'ONU (COP 21) de 2015 était de limiter le réchauffement climatique à bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, en visant 1,5°C. Neuf années plus tard, ces ambitions semblent bien utopiques : les politiques actuelles tablent sur **un réchauffement de 4°C d'ici la fin du siècle** et concentrent leurs actions sur **deux stratégies, l'atténuation et l'adaptation**. La première consiste à agir sur les causes du changement climatique pour en limiter l'ampleur, notamment en limitant les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ou en favorisant la captation. La seconde vise à anticiper les impacts négatifs et à prendre des mesures pour prévenir ou minimiser les dommages causés sur les systèmes naturels et humains.

3.1.1 Contexte planétaire

2024 aura été **l'année de tous les records** sous l'effet cumulé du réchauffement anthropique et d'El Niño, un phénomène climatique naturel qui se produit dans l'océan Pacifique. L'été fut le plus chaud jamais enregistré ; le 22 juillet 2024 est devenu la journée où la température a été la plus élevée avec une température moyenne globale de 17,15°C, dépassant dans l'histoire la marque de 17,09°C datant de... la veille, le 6 juillet 2023 complétant ce podium préoccupant.



Même si l'année 2024 n'est pas terminée, nombreux s'accordent à dire que celle-ci sera la plus chaude jusqu'à présent, tant les anomalies de température par rapport aux moyennes sont sans précédent depuis janvier 2024. Ce, alors même que le [State of the Global Climate](#) publié en avril 2024 dressait déjà un portrait alarmant pour 2023 avec une température moyenne mondiale d'environ +1,45°C ($\pm 0,12^\circ\text{C}$) au-dessus des niveaux préindustriels et des concentrations de gaz à effet de serre ayant atteint des niveaux record. Egalement, le [Global Annual to Decadal Climate Update](#) (2024-2028) indique avec une probabilité de 80% qu'au moins une année entre 2024 et 2028 dépassera temporairement 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels : ce sera très certainement le cas dès cette année. D'après l'[ESOTC](#), **l'Europe se réchauffe deux fois plus vite que la moyenne mondiale** depuis les années 1980.

Conscient de l'influence humaine dans ce dérèglement climatique global, pour la première fois depuis la création des COP, [l'accord final](#) a mentionné le 12 décembre 2023 **la nécessité de s'éloigner des combustibles fossiles**, même si l'efficacité de l'accord dépendra largement de sa mise en œuvre par les pays signataires. Cet engagement est d'autant plus à souligner qu'il a été formulé chez l'un des membres emblématiques de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP), les Emirats Arabes Unis, à Dubaï.

Tout ceci a malheureusement des répercussions dramatiques dans le monde, traduit par **des évènements climatiques extrêmes** enregistrés tout au long de l'année. L'ouragan Béryll, qui a dévasté les Caraïbes le 2 juillet 2024, aura été l'ouragan de force 5 le plus précoce dans la saison jamais enregistré et particulièrement dévastateur (Carriacou, une île de la Grenade, a été rasée en 30 minutes).

Bien plus, bien que les conséquences dévastatrices de ce type d'évènement semblent bien visibles, il s'avère que ses effets sont souvent sous-estimés. En effet, une étude récente parue dans [Nature](#) a révélé que le nombre de morts recensés aux États-Unis à la suite d'un ouragan était largement sous-évalué. La moyenne des victimes survenues lors ce type d'évènement était de 24 morts mais l'analyse qui a porté sur l'ensemble des catastrophes répertoriées entre 1930 et 2015 a révélé qu'une augmentation inexplicable des morts lors des 15 années suivant le passage était systématiquement observée. Ce chiffre serait compris entre 7 000 et 11 000 morts après la catastrophe.

Le réchauffement a également eu des conséquences en Europe puisque le mois de juin a été le plus chaud en Grèce, avec des températures de plus de 2°C en moyenne par rapport au précédent record en juin 2012 et de 4,8°C par rapport aux normales saisonnières. Ceci a eu comme conséquence **des incendies sans précédent** (10 000 Ha et un front de flamme de 30 km), sur plusieurs périodes de l'été, menaçant de grandes villes du pays comme Athènes.



Image satellitaire des feux survenus en Grèce, le 12 août 2024, © Crédit photo : AFP

La biodiversité pâtit également de ce changement brutal puisqu'une étude parue en avril 2024 a révélé que **près d'un tiers des espèces composant les forêts européennes seraient inadaptées au changement climatique**. Ce dernier serait la principale cause de perte de biodiversité dans les prochaines décennies et concourrait à **la sixième extinction de masse** que nous vivons actuellement.

3.1.2 Contexte en France

D'un point de vue national, cette évolution climatique est particulièrement perceptible dans les régions du sud-ouest où la sécheresse est de plus en plus intense et le manque d'eau devient problématique. Les inondations telles que connues dans le Nord de la France ne sont pas entièrement attribuables au dérèglement climatique puisque l'artificialisation des sols y contribue, mais les pluies ont été continues et les sols gorgés d'eau, ce qui est conforme aux prévisions du GIEC sur les conséquences du réchauffement climatique : « *si l'on regarde les projections du GIEC, on aura tendance, plus tard, dans un climat qui se réchauffe, à avoir plus de précipitations sur la période hivernale en Europe du Nord, et donc, sur une partie nord de la France* », selon Météo France.

En janvier 2024, l'Académie des sciences a publié un [rapport](#) important sur les forêts françaises face au changement climatique. Les forêts françaises, qui couvrent 31% du territoire métropolitain, connaissent depuis quelques années :

- Une diminution préoccupante de leur productivité,
- Des dépérissements massifs (selon les régions, 8 à 15% des arbres dépérissent)
- Un risque accru d'incendies.

Le rapport souligne l'urgence d'agir, notant que la **récente diminution du puits net de carbone des forêts** nécessite une révision rapide de la Stratégie Nationale Bas Carbone, dont les objectifs actuels de budget carbone ne sont pas atteints en raison de l'effondrement des capacités d'absorption.

3.1.3 Contexte en Morbihan

En Bretagne, le réchauffement climatique peut se traduire de la même manière. Notre région et notre département peuvent être le lieu d'événements climatiques ponctuels comme **la tempête Ciaran en novembre 2023** ou encore **les inondations à Vannes en juin 2024** qui rendent déjà perceptibles le changement climatique.



Rafales de vent et vagues prévues par Météo France, © Météo France

En septembre 2024, le Réseau Action Climat¹ a proposé un panorama des conséquences du changement climatique dans toutes les régions de France. Les répercussions pour le Morbihan sont identiques à celles menaçant notre région. Ainsi, la principale atteinte du réchauffement sera une **modification du littoral en raison de la montée du niveau de la mer**, conséquence de la fonte des glaciers et de la dilatation thermique de l'eau. Le fait est que le niveau de la mer a connu une hausse de 20 cm depuis 1850-1900 (dont 13 cm environ depuis 1970) et celle-ci s'accélère. Le processus étant engagé, il ne s'arrêtera plus, il sera juste freiné si la planète ne se réchauffe pas trop rapidement. D'après le rapport, « *La question qui découle de ces scénarios n'est donc pas de savoir si on atteindra une hausse de 2 mètres, mais quand : si le réchauffement est limité à +2 °C, cela pourrait ne pas arriver avant 2300* ».

¹ Ce réseau, financé par la Commission européenne, l'ADEME, l'Agence française de développement ou encore par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, fédère 27 associations engagées dans la lutte contre le dérèglement climatique, dont le Secours catholique, WWF, France Nature Environnement (qui elle-même regroupe 9 000 associations), la Ligue pour la protection des oiseaux ou encore la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette, et localement Clim actions Bretagne Sud, dont le département est partenaire.

Si les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas enrayerées, les prévisions les plus pessimistes tablent sur une hausse de 1,30 m du niveau de la mer d'ici la fin du siècle. Cette élévation s'accompagne d'une érosion engendrant un recul du trait de côte, une submersion de zones côtières pouvant conduire à une salinisation de nappes phréatiques et une destruction d'écosystèmes côtiers. Ces conséquences ont également un impact évident sur les habitations et les infrastructures.

La sécheresse est aussi une préoccupation à l'intérieur des terres. En effet, **la canicule de 2022 pourrait devenir la norme de nos étés d'ici la fin du siècle**. En dehors des incendies, la Bretagne, de par son sous-sol granitique qui rend difficile l'accès aux eaux souterraines, est particulièrement dépendante de ses eaux de surface. Celles-ci sont directement impactées par les épisodes de sécheresse provoquant des interruptions d'écoulements sur de nombreux cours d'eau, un risque de rupture de l'alimentation en eau potable et le dessèchement intense de la végétation.

3.2 ETATS DES LIEUX ET STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Au regard de ce constat alarmant, des mesures ont été prises au niveau européen et sur le territoire français afin d'atténuer le changement climatique par une limitation des émissions carbone et, ainsi, atteindre la neutralité carbone dès 2050.

3.2.1 En Europe

Le Pacte vert pour l'Europe (2019) ou « Green Deal », qui intègre la loi européenne sur le climat (2021), transforme l'engagement politique de l'Union européenne (UE) en matière de neutralité climatique en une obligation juridique. **L'objectif juridique est la neutralité carbone d'ici 2050** avec une étape contraignante de **réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2030 d'au moins 55%** par rapport aux niveaux de 1990. Une augmentation des puits carbone naturels est l'un des aspects complémentaires de cette trajectoire.

La mise en œuvre se traduit notamment par le 8^{ème} Programme d'action pour l'environnement (PAE) de l'UE, couvrant la période 2021-2030, qui définit la stratégie environnementale jusqu'en 2030 et s'articule autour de 6 objectifs prioritaires :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- L'adaptation au changement climatique
- L'économie circulaire
- La pollution « zéro »
- La protection de la biodiversité
- La réduction des pressions environnementales

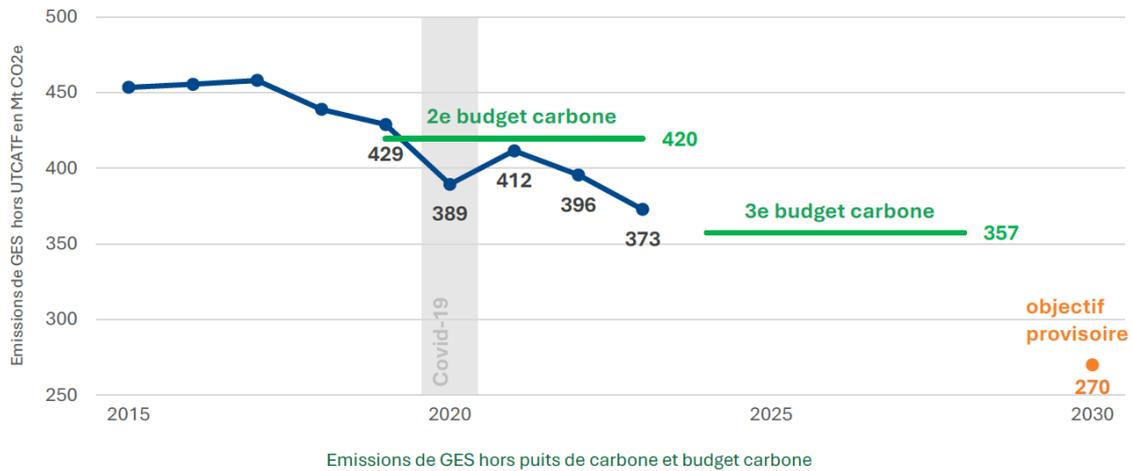
Le rapport ECNO (Observatoire Européen de la neutralité climat) paru en juillet 2024 souligne des progrès fait par l'UE sur de nombreux aspects. Mais ce rapport dit aussi que le rythme global de la transition reste, pour le moment, trop lent et nécessite une accélération.

3.2.2 En France

En France, de nombreux leviers législatifs ont été actionnés pour répondre à l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, à commencer par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 qui a introduit la Stratégie Nationale Bas-Carbone.

Le rapport Secten publié par le CITEPA en juin 2024 suit les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques en France. Une baisse de -5,8% (-22,8 Mt CO_{2e}) entre 2022 et 2023, hors puits de carbone, a été observée dans chaque grand secteur. En revanche, lorsqu'on prend en compte le secteur UTCATF (Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie), qui inclut les puits de carbone naturels comme les forêts, le bilan global des émissions de gaz à effet de serre de

la France dépasse légèrement l'objectif fixé pour la période 2019-2023. Ce dépassement indique que les efforts de réduction des émissions dans les autres secteurs (transport, industrie, bâtiment...) n'ont pas été suffisants pour compenser la baisse d'efficacité des puits de carbone naturels et pour atteindre les objectifs fixés.



Citepa, 2024. Rapport Secten – Emissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques 1990-2023

Dans son rapport annuel de 2024, le Haut Conseil pour le Climat souligne ce respect du budget carbone brut 2019-2023 et un objectif 2030 "Fit for 55" issu du Pacte vert européen pouvant être atteint si les efforts actuels sont consolidés.

3.2.3 En Morbihan

Le département du Morbihan s'inscrit dans ces objectifs nationaux et participe activement à la mise en œuvre d'actions contribuant à une neutralité carbone, pour ses activités propres, possiblement dès 2040.

En 2023, le département du Morbihan a réalisé le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) révélant que celles-ci étaient de **68 510 tCO₂e** pour l'année 2022 (dont 9 689 t CO₂e soit 14 % issues de nos satellites du périmètre organisationnel).

Les 3 postes les plus émissifs par le département sont :

1. Les émissions indirectes liées aux produits achetés, qui représentent 64 % du bilan ;
2. Les émissions directes, qui représentent 13 % du bilan, majoritairement dues à l'utilisation de gaz naturel, au changement d'affectation des sols et à l'utilisation de gazole routier ;
3. Les émissions indirectes liées aux déplacements, qui représentent 8 % du bilan.

Notre bilan permet une orientation des actions à mettre en œuvre. Depuis l'ouverture de notre mandature 2021-2028, le département a mis en place les ressources nécessaires pour les mener à bien. Des recrutements ciblés ont été réalisés :

- 1 juriste spécialisé en droit de l'environnement,
- 1 chargé de procédure environnement, ou « écologue »,
- 1 technicien ENS et forêt,
- 1 thermicien,
- 1 technicien référent santé du bâtiment,
- 1 service complet pour les aménagements cyclables, avec un chef de service, deux ingénieurs et deux techniciens spécialisés,
- 1 chargé de mission stratégie bas carbone.

Ce dernier, arrivé en 2024, est en charge d'initier et d'accompagner la première stratégie départementale bas carbone qui paraîtra au premier semestre de l'année 2025.

4 ACTION DU DEPARTEMENT

4.1 MORBIHAN, TERRE DE PARTAGE

4.1.1 Partager avec nos visiteurs

L'activité touristique en Morbihan est une chance. Elle constitue un enjeu majeur en termes de développement et d'attractivité économiques. L'article L. 132-1 du code du tourisme prévoit la réalisation d'un schéma d'aménagement touristique départemental. La démarche du département du Morbihan est guidée par la volonté de mener **une politique touristique ambitieuse affirmant un tourisme morbihannais durable**. Avec 5 millions de touristes, le Morbihan est ainsi le 5^{ème} département touristique français et représente à lui seul 32 % du tourisme en Bretagne. En 2023, il a été distingué à l'échelle nationale comme le département le plus attractif pour le « tourisme vert ».

CHIFFRES CLÉS DU TOURISME EN MORBIHAN



Source : Etude SHM/IGN Novembre 2021

Le soutien à l'économie touristique se traduit notamment par l'accompagnement des mobilités, en faisant du Morbihan une véritable **destination vélo** (aménagement d'équipements et de pistes cyclables sécurisées et signalées, nouvelle offre d'itinérance dans la frange nord du Morbihan, liant l'art, la nature et le patrimoine), par la poursuite du développement d'un tourisme durable (développement de **la marque « Green Morbihan »**, accompagnement des transitions écologiques impactant les professionnels, l'accès aux vacances pour tous, **agritourisme**) et en faisant du Morbihan une destination des **activités de pleine nature**.

Le Morbihan demeure un choix de premier ordre pour les visiteurs en recherche de nature. Dans cette mesure, il s'attachera à renforcer la promotion et la valorisation touristique des **espaces naturels sensibles** ainsi que le soutien à la candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO des mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan.

Le domaine de Kerguéhennec, son château du XVIII^{ème} siècle et son arborétum, font partie du patrimoine culturel départemental depuis 1972. Une campagne de travaux structurels, de rénovation et

d'aménagement, a été lancée en 2024 pour une réouverture en 2027 au public de ce lieu où se mélange art, patrimoine, culture et nature.

4.1.2 Partager avec notre territoire

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le programme de solidarité territoriale (PST) qui accompagne les communes et les établissements publics de coopération intercommunale dans leurs projets d'équipements publics a été bonifié pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, de 5 points. Cet **éco-bonus** a profité à près de 17 % des collectivités pour leurs projets intégrant la transition environnementale (énergies renouvelables, performance énergétique, isolation, économies d'énergie...), pour un budget supplémentaire d'environ 3 M€.

4.1.3 Partage et diffusion de connaissance

A destination de nos agents

De nombreuses formations sont menées par le département pour sensibiliser nos propres agents sur le changement climatique et les actions concrètes permettant de réduire notre impact sur l'environnement.

Ainsi, **la fresque du climat** est en cours de déploiement au sein de la collectivité. De nombreux élus et agents ont pu y participer et l'objectif est que l'intégralité du personnel puisse bénéficier de cette sensibilisation d'ici la fin de la mandature. Plusieurs autres activités se sont développées autour de celle-ci (jeux complémentaires, travail en cours sur la notion d'engagement...) afin de faire de cette formation un véritable point de départ de la prise de conscience et non un simple constat.

Plusieurs formations métiers ont également été dispensées afin de **lutter contre le gaspillage alimentaire**, sensibiliser les agents à **l'éco-conduite**, **entretenir de manière responsable des abords routiers**, etc. En tout, en 2024, 215 agents ont pu assister à des formations en rapport avec l'environnement contre 123 en 2023, soit une **progression de +75%**.

Et puisque les actions passent également par les pratiques du quotidien, une **campagne interne de sensibilisation aux éco-gestes** pour le lavage des mains a été mise en place afin d'adopter les bonnes habitudes. De plus, les nouveaux produits utilisés permettent **une économie de 45% d'eau**.

A destination de nos collégiens

Notre collectivité apporte une grande importance également à la sensibilisation de ses collégiens sur les sujets qui se rapportent au changement climatique ou au respect de l'environnement au travers de son **livret d'éducation au développement durable (EDD)**. Celui-ci comporte 9 grandes thématiques (Eau et milieux aquatiques, Biodiversité, Nature et culture, Citoyenneté internationale, Déchets, Énergie, Changement climatique, Habitat et écohabitat, Alimentation). Il propose **157 interventions** et regroupe pour celles-ci **44 partenaires**. Ainsi, sur l'année scolaire 2023-2024, 403 demandes ont pu être satisfaites et financées par le département à hauteur de 91 280 €. Les principaux intervenants EDD sollicités par les collèves cette année sont :

- L'Espace des sciences – Maison de la mer (alimentation, biodiversité, eau) : 117 demandes initiales,
- La Ligue de Protection des oiseaux (biodiversité) : 34 demandes initiales,
- Sitala (citoyenneté internationale) : 40 demandes initiales,
- Les Petits Débrouillards (changement climatique, déchets, énergie, eau) : 61 demandes initiales,
- Clim'actions Bretagne (changement climatique, alimentation) : 40 demandes initiales,
- Ecomusée de Saint-Déjan (alimentation) : 28 demandes initiales.

A destination du grand public

Fort du succès rencontré en 2023, le département a de nouveau mis en place pour 2024 **le programme Morbihan Grandeur Nature** en proposant plus de 150 sorties gratuites pour faire découvrir le patrimoine naturel exceptionnel de notre département au travers de ses espaces naturels sensibles. Ce programme marque l'investissement du département pour reconnecter les Morbihannais à la nature et pour faire redécouvrir le fonctionnement des écosystèmes locaux. Une importante campagne de communication a été organisée pendant toute la période des manifestations pour que le plus grand nombre puisse y assister.



En 2022 et 2023, ce sont près de 150 animations Morbihan Grandeur Nature qui ont été effectuées au travers de tout le département.

Notre collectivité, par l'intermédiaire de son **conseil scientifique de l'environnement du Morbihan (CSEM)**, a organisé cet automne **la 10^{ème} Rencontre de l'Environnement du Morbihan** en partenariat avec l'Université de Bretagne Sud (UBS). Cette rencontre professionnelle est un temps d'échange entre les membres de la communauté scientifique, les élus et les acteurs publics sur les enjeux environnementaux du Morbihan. Cette édition a permis d'aborder le thème du changement climatique et des relations entre science et décision publique au travers de 3 questions :

- Comment prendre en compte le temps long, énoncer les lacunes de connaissance et les incertitudes sans décourager l'action ?
- Pallier le manque de culture scientifique suffit-il pour consolider la confiance dans la parole experte ?
- Quels sont les leviers d'actions collectives et individuelles à mobiliser en priorité pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique ?

Les échanges ont pu bénéficier de **l'expertise de Valérie Masson-Delmotte**, paléo-climatologue, directrice de recherche au centre d'énergie atomique, coprésidente du groupe n°1 du GIEC de 2015 à 2023 et membre du Haut conseil pour le climat. Ces rencontres se sont poursuivies par une conférence gratuite et ouverte au public sur la thématique « changement climatique et enjeux de transformation ».



4.2 BIEN VIVRE EN MORBIHAN

Selon les projections démographiques de l'INSEE, la population morbihannaise devrait s'accroître de pratiquement +10% d'ici 2050, passant de 760 000 habitants, d'après le dernier recensement en 2019, à 830 000 habitants. Le département investit pour répondre à l'augmentation des besoins qui en découlera.

4.2.1 Bien manger en Morbihan

Le repas de nos collégiens est une de nos priorités pour faire de ce moment plus qu'une pause déjeuner. Chaque année, ce sont plus de 2 millions de repas servis par 37 cuisines de production à plus de 15 000 collégiens. La restauration scolaire a un rôle prépondérant à jouer dans la promotion alimentaire durable, telles que **l'utilisation de denrées biologiques et locales**, dans la **réduction du gaspillage alimentaire** et des déchets ainsi que dans **la promotion d'une alimentation à faible empreinte environnementale**.

Le département du Morbihan, en charge des collèges, a œuvré avec ses homologues bretons et la Région, pour aboutir à la **création de la plateforme Breizh Achats**, une centrale d'achats régionale qui va permettre à 306 établissements scolaires bretons de s'approvisionner en denrées alimentaires de qualité, auprès de producteurs locaux. Celle-ci sera opérationnelle en 2025 et sera un outil majeur pour répondre au mieux aux besoins des collégiens et à la loi EGalim qui fixe les conditions pour une alimentation collective plus respectueuse de l'environnement.

Notre collectivité a également adopté en 2024 sa **stratégie départementale pour une restauration collégienne durable et de qualité sur tout le territoire**. Celle-ci se décline autour de 5 axes :

- Harmoniser les pratiques et viser l'équité dans tous les collèges publics morbihannais,
- Veiller à proposer des **produits de qualité, locaux et bio** dans les restaurants scolaires des collèges publics morbihannais,
- Lutter contre le gaspillage alimentaire et optimiser la gestion des déchets,
- Contribuer à l'éducation et à la formation autour des enjeux de l'alimentation,
- Favoriser l'accessibilité de la restauration à tous les collégiens.

Parmi ces mesures, le déploiement de « Morbihan Ty Self » se poursuit afin de sensibiliser les élèves et de les responsabiliser sur leurs choix alimentaires. Ceci a pour effet de réduire drastiquement le gaspillage puisque **la moyenne de biodéchets est passée de 110g à 40g par collégien**, soit une baisse de près de 70%.

Le Morbihan est une terre nourricière du monde mais surtout de notre Bretagne. Notre collectivité apporte son soutien aux fêtes et manifestations de notre territoire pour permettre la promotion de nos produits, comme la fête de l'andouille à Guéméné-sur-Scorff, le salon Oh la Vache à Pontivy, les comices agricoles ou encore les évènements soutenant nos ostréiculteurs.

Le groupement des agriculteurs biologiques du Morbihan (GAB 56) est le spécialiste et défenseur de l'agriculture biologique dans le Morbihan depuis 36 ans. Dans le cadre de ses missions, le GAB 56 développe de nombreuses actions d'animations et de sensibilisations. Par convention en date du 15 mai 2023, le département s'est engagé à apporter son soutien financier au GAB 56 dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'actions en faveur de l'agriculture biologique au titre des années 2023 à 2025. Chaque année et pour la durée de la convention susvisée, le département attribue une subvention forfaitaire de fonctionnement de 75 000 €.

La convention partenariale avec **le pôle fruitier de Bretagne** a également été renouvelée cette année pour poursuivre la préservation des variétés fruitières, patrimoine culturel, pour les faire connaître et les transmettre aux générations futures.

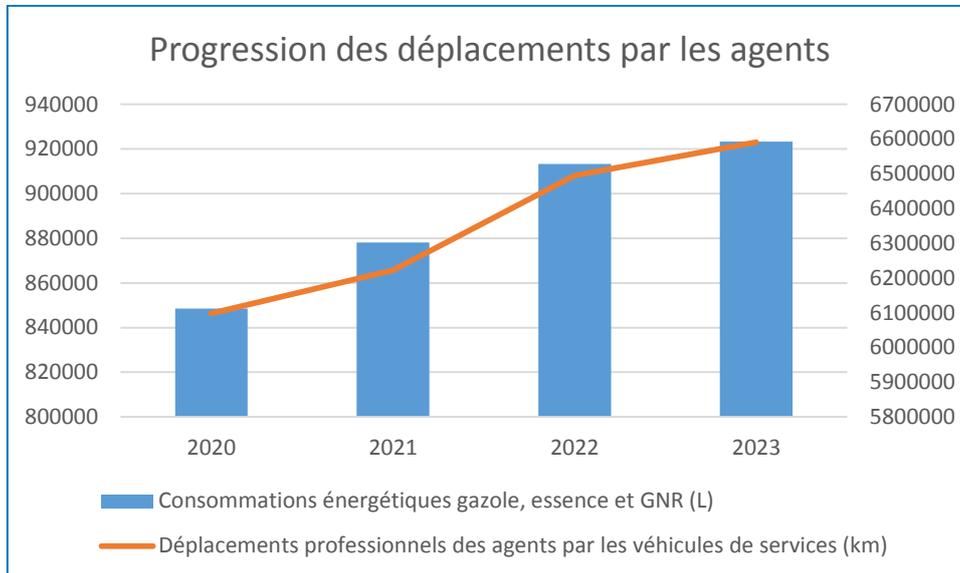
4.2.2 Bien se déplacer en Morbihan

Le département continue de déployer son **schéma départemental des mobilités durables**, adopté en juin 2023, autour de 9 engagements, comprenant l'adaptation de la méthodologie d'évaluation des projets départementaux, le développement des mobilités cyclables du quotidien (50 millions d'euros, dont 30 sous maîtrise d'ouvrage départementale pour la réalisation de 250 km de pistes cyclables, ciblant prioritairement les déplacements du quotidien) et la gestion durable du patrimoine routier départemental. En déclinaison de ce schéma, un **plan vélo départemental** a été défini en y associant les intercommunalités pour identifier des liaisons structurantes qui permettront à chaque Morbihannaise et Morbihannais de se déplacer en vélo pour effectuer leurs trajets du quotidien.

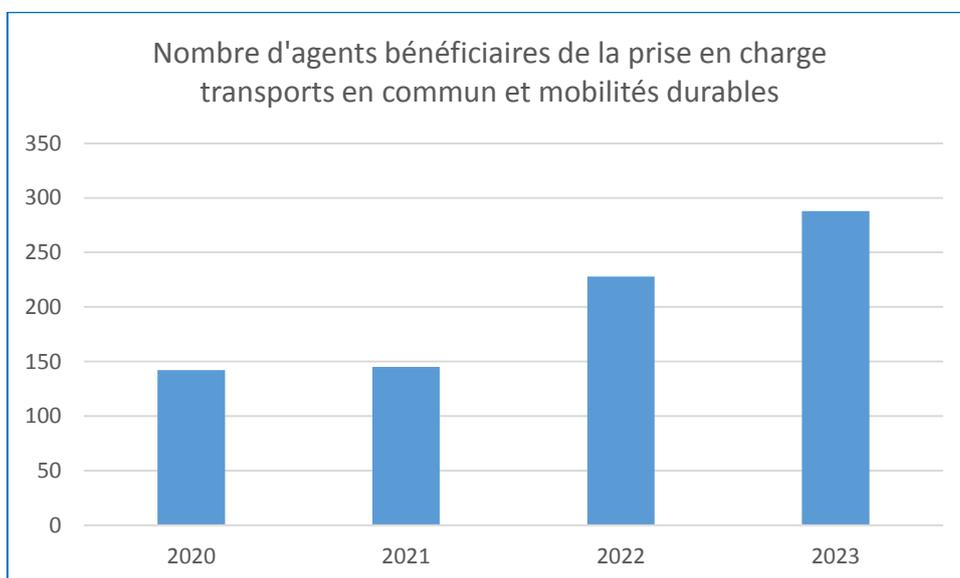
Dix-sept études sont en cours, soit en maîtrise d'ouvrage départementale soit en délégation, et deux nouveaux tronçons ont vu le jour en 2024 : **les liaisons cyclables Le Bono/Baden et Saint-Caradec-Trégomel/Le Croisty** pour des montants respectifs de 1,2 million d'euros HT et 350 000 euros HT. Ainsi, ce sont près de 5 millions d'euros qui sont annuellement consacrés à ces réalisations, auxquels s'ajoutent 3 millions d'euros d'aides aux territoires. En effet, nous accompagnons les collectivités de notre département engagées dans le développement d'équipements et liaisons cyclables et piétons ainsi que la réalisation des ouvrages de franchissement sur route à hauteur de 50 %, dès lors qu'ils se situent sur une route départementale.



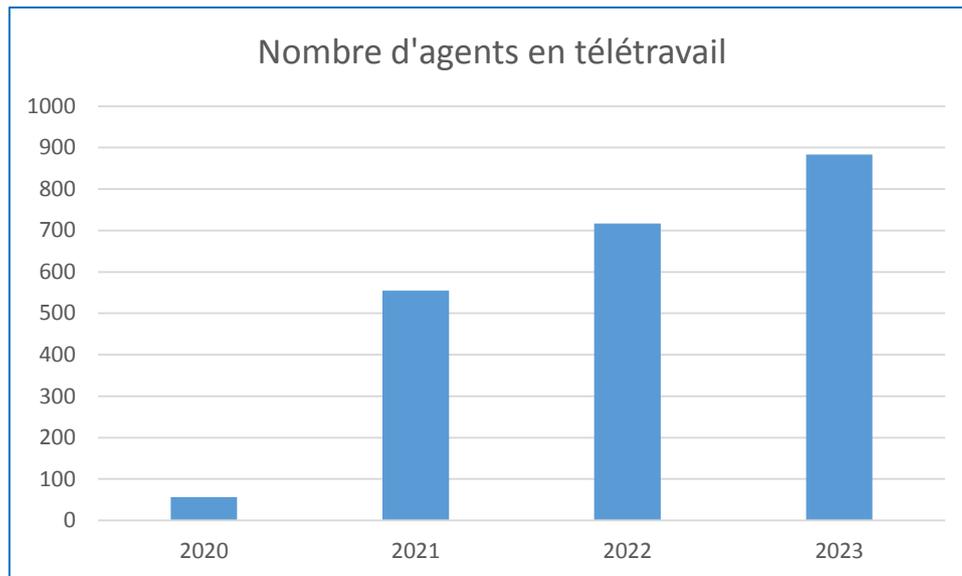
La notion de « bien se déplacer » doit également se décliner en « mieux se déplacer ». C'est dans cet objectif que le département poursuit **le verdissement de sa flotte** en investissant de nouveau cette année dans **10 véhicules électriques** qui seront livrés début 2025. Cet achat s'inscrit dans la continuité des 30 véhicules réceptionnés en 2023 et qui s'ajoute au parc déjà existant. Les déplacements augmentant, la consommation en carburant croît également et la possibilité d'utiliser de plus en plus de véhicules électriques devraient tendre à diminuer celle-ci.



Conformément à la loi, le département prend également en charge 75% des dépenses de transport en commun et de frais de location de moyen de transport durable comme le vélo, au travers du « **forfait mobilité durable** ». Cette mesure est un succès puisque le nombre de bénéficiaires ne cesse d'augmenter chaque année.



Toujours dans l'optique de réduire l'impact des GES induits par les déplacements de ses agents, notre collectivité a encouragé **le télétravail**, possible jusqu'à 2 jours par semaine lorsque cela est compatible avec les besoins de service. Ainsi, depuis 2020, année d'adoption de ces modalités par de nombreux organismes pour des raisons sanitaires, le télétravail n'a fait que progresser et a même plus que décuplé depuis cette période.



Le Morbihan est un département muni d'une façade maritime active et la navigation fait partie intégrante des moyens de déplacement. La gestion des ports de plaisance départementaux est assurée par délégation de service public par la société publique locale la compagnie des ports du Morbihan. Cette dernière a engagé une **démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)** qui, suite à un travail de plusieurs années, a été couronnée en 2023 par un audit mené par l'Agence Française de Normalisation (AFNOR) pour l'ensemble des ports et des sites de patrimoine. Cette évaluation inclut un large volet environnemental dont les axes sont la prévention de la pollution, l'utilisation durable des ressources, la sécurité, la protection de l'environnement et la biodiversité. La Compagnie des ports a par ailleurs été lauréate du **label « Gold Anchor »**, qui est aux ports de plaisance ce que les étoiles Michelin sont aux hôtels/restaurants : une reconnaissance de qualité, de sécurité, de respect environnemental en plus du contrôle réglementaire.

4.2.3 Mieux se loger

Le 22 décembre 2023, notre collectivité a approuvé à l'unanimité le **plan départemental en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)**. Ce document de planification stratégique réglementaire, co-piloté avec l'État, vise à définir les objectifs et les moyens pour aider les personnes fragilisées, sans abri ou mal logées, à accéder à un hébergement ou un logement adapté à leurs besoins et à construire des parcours leur permettant de s'y maintenir durablement. Celui-ci a été construit autour de 3 axes :

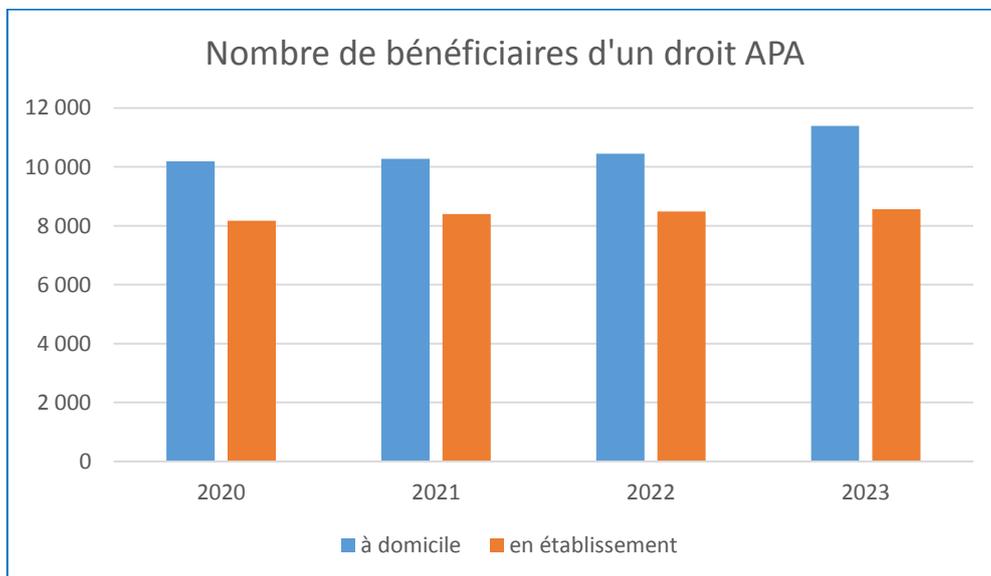
- Le service public de la rue au logement,
- L'identification de réponses à la crise du logement,
- L'accueil et la prise en charge adaptée des publics prioritaires.

Concrètement, il s'agit, pour les publics prioritaires du plan (ménages les plus vulnérables, publics prioritaires pour l'accès au logement social et/ou relevant de la loi DALO²) de faciliter l'accès et le maintien dans le logement par la mobilisation d'outils que le PDALHPD vient conforter.

Ainsi, dans un contexte démographique en hausse et un parc de logement en grande tension, le PDALHPD réaffirme la mobilisation du fonds de solidarité logement, des accompagnements adaptés et individualisés, **la lutte contre la précarité énergétique via le dispositif « Morbihan Solidarité Énergie »** ainsi que la nécessité d'innover afin d'apporter des réponses concrètes. C'est ce que propose le plan en créant, par exemple, une dynamique d'acteurs formés à l'habitat intercalaire et modulaire afin de mettre à disposition des partenaires des outils nécessaires dans la création de solutions innovantes. C'est également, entre autres actions, la mobilisation accrue des agences immobilières sociales afin de proposer des solutions de sous-location ou de mandat de gestion à des ménages en situation de grande vulnérabilité.

Il a également été lancé cette année une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)** à la commune de Le Palais, une des quatre communes composant Belle-Île-en-Mer, la deuxième plus grande île de France métropolitaine non rattachée au continent. Le département a décidé de participer à cette opération à hauteur 658 000 € dans le but de coordonner et de financer les actions nécessaires à l'amélioration des conditions de logements dans le centre-ville et ainsi contribuer à sa revitalisation.

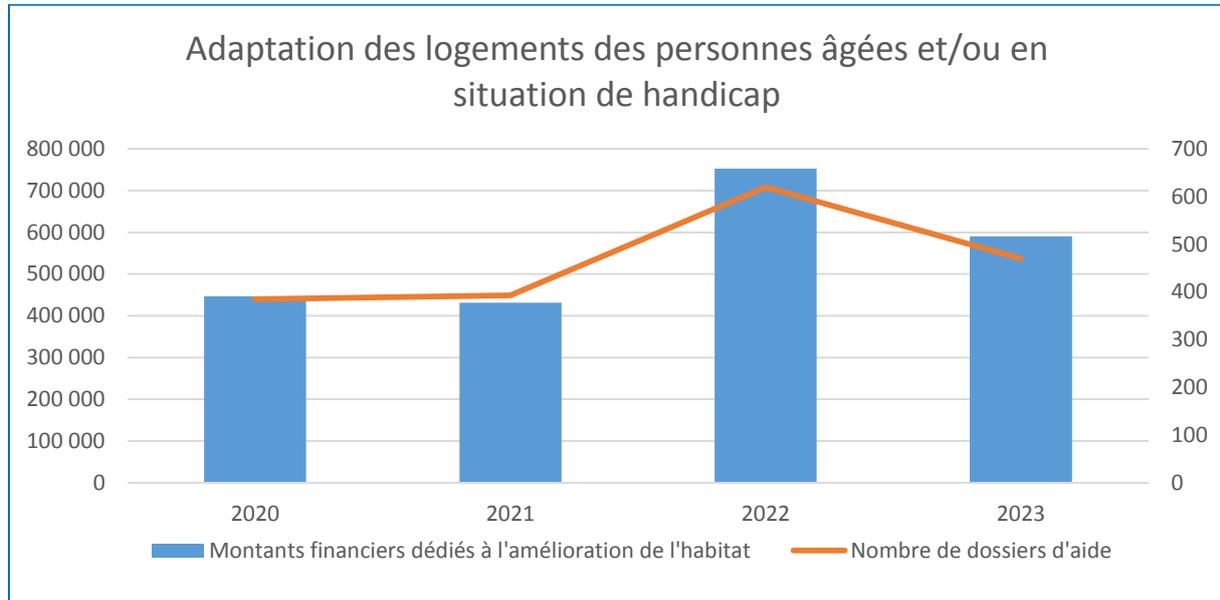
Depuis de nombreuses années, le département innove en matière d'aides sociales et notamment concernant l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Celle-ci permet aux personnes de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie de financer un certain nombre de dépenses nécessaires pour leur permettre de rester à domicile. Ces aides, humaines ou techniques, sont indispensables pour les accompagner dans de nombreux actes de leur vie quotidienne et peuvent concerner des travaux d'aménagement du logement, du matériel ou équipement, de l'aide au transport, des prestations d'aide à domicile ou du portage de repas, etc. Cet accompagnement offre la possibilité aux personnes réparties sur l'ensemble du territoire morbihannais de conserver leur tissu social et de faire vivre une économie locale, que ce soit en terme d'emploi, de travaux ou de service.



Le plus souvent, ce maintien à domicile nécessite des adaptations du logement. Chaque année, en moyenne, ce sont plus de 500 demandes qui sont traitées et, même si 2023 voit une baisse du nombre de dossiers pris en charge pour des raisons conjoncturelles, les premières données pour 2024 tendent

² loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale

à penser que le niveau d'aide sera de l'ordre de ce qui a été alloué en 2022. A compter du 1^{er} janvier 2025, l'Etat néanmoins a fait le choix de ne plus appuyer cette belle politique publique sur les départements, mais sur le couple Région – EPCI.



Concernant les bâtiments du département, plusieurs **projets de rénovations énergétiques** sont en cours et certains ont été livrés au cours de l'année 2024. Ainsi, l'hémicycle du département (1,5 M€ HT dont 690 000 € HT au titre de la rénovation énergétique) a pu de nouveau accueillir nos élus pour la session du 20 septembre, puis servir à de nombreuses réunions, conseils d'administrations et instances. Ce dossier a bénéficié d'un important soutien au titre du **fonds vert** de l'Etat.

Suite aux rénovations thermiques globales du collège de Ploërmel en 2022 et de celui de Malansac en 2023, plusieurs autres projets de rénovation énergétiques sont en cours d'étude :

- Le collège de Gourin (rénovation énergétique complète et petite extension) – budget total d'opération 5,2 M€ TTC
- Le collège Anita Conti à Lorient (rénovation énergétique globale de l'externat et restructuration de l'administration) – budget total opération 7,7 M€ TTC

Plusieurs autres établissements sont également en phase préparatoire pour ce niveau de rénovation, comme le collège de Quéven et celui de Saint-Jean-Brévelay, ou pour des travaux de profondeur afin de répondre aux normes énergétiques comme le collège de Saint Exupéry à Vannes ou encore le collège Wallon à Lanester.

Un **programme ambitieux de pose de panneaux photovoltaïques** sur les toitures des collèges pour un montant total avoisinant les 4,1 millions d'euros vous sera soumis lors de l'examen de notre budget primitif pour 2025, avec des premières poses prévues en 2025 pour le collège de Sarzeau (études en cours – budget 600 000 €TTC), les collèges d'Auray, le collège Romain Rolland à Pontivy et celui de Riantec pour lesquels la budgétisation est en cours.

Un **bâtiment de basse consommation** (ossature bois, **toiture végétalisée** et **chaufferie bois** avec une étiquette carbone de classe « A ») a été officiellement inauguré le 29 janvier 2024 au collège Jean-Loup CHRETIEN de Questembert, pour un montant de travaux de 17,5 millions d'euros.

D'autres actions en faveur des collèges sont en cours puisque 7 d'entre eux bénéficient actuellement d'études pour **végétaliser les cours** de récréation et permettre la **création d'îlots de fraîcheur**.

Enfin, le site d'exploitation des routes départementales de La Gacilly a vu en 2024 sa chaudière fioul abandonnée au profit d'une **pompe à chaleur**.

Quelques indicateurs...

- Part des collèges publics ayant fait l'objet d'un diagnostic qualité de l'air intérieur : 95% (**+72%** depuis 2020)
- Montants financiers engagés pour la construction / rénovation durable des collèges : 22,4 millions d'euros HT (**+40%** depuis 2020)
- Part des bâtiments départementaux accessibles PMR : 64% (88% prévus pour 2025)
- **Nombre d'installations d'énergie renouvelable (EnR) : 16** (3 réseaux de chaleur, 2 installations solaires thermiques, 1 installation photovoltaïque, 9 installations bois, 1 installation de géothermie)
- **Progression de la part des EnR dans la consommation : +80%** depuis 2020 (passage de 3,4% à 5,6% de la consommation totale d'énergie, soit 26 080 kWh PCI en 2023).

Dans le cadre de son développement stratégique en matière d'énergies renouvelables, le département du Morbihan a décidé de devenir **actionnaire de la société publique locale Bois Energie Renouvelable**, détenue à 100% par des collectivités locales. Cette société met ses compétences techniques au service de la **structuration de la filière bois-énergie locale**, le développement de la chaleur renouvelable via des réseaux de chaleur biomasse et l'accompagnement des projets d'EnR.

4.2.4 Le bon sens du département

Notre collectivité a mis en place plusieurs partenariats avec des associations afin de procéder à une **valorisation des matériaux ou objets qui ne sont plus utilisés**. Ainsi, chaque année, ce sont plusieurs milliers de livres qui sont réemployés par une entreprise morbihannaise, Book hémisphère. Il en est de même pour les meubles avec l'association Solidarité Meubles qui les collecte et les redistribue pour venir en aide aux personnes les plus démunies, ou le matériel informatique avec l'entreprise d'insertion Retrilog et le réseau Ordi Grand Ouest OGO qui donnent une seconde vie à près de 200 de nos ordinateurs tous les ans. La mise en place de tels partenariats traduit la volonté de notre collectivité de **s'inscrire dans l'économie circulaire** et de contribuer à créer des solutions nouvelles, concrètes, pour les Morbihannais en difficultés sociales.

4.3 UN DEPARTEMENT GRANDEUR NATURE

Conscient que le patrimoine naturel morbihannais est une richesse à préserver, muni d'une grande diversité de paysages composés d'une mosaïque de milieux forgeant l'identité de notre département, notre collectivité poursuit son investissement en matière de politique de l'eau et de recherche sur les conséquences du changement climatique. Elle a approuvé le 22 décembre 2023 son nouveau **schéma départemental des espaces naturels sensibles (ENS) et de la biodiversité** qui s'étendra de 2024 à 2035.

Ce schéma, tout en évaluant les résultats du schéma précédent, s'est nécessairement engagé dans une perspective différente, bien plus ambitieuse, qui conjugue une action déterminée pour préserver notre

patrimoine naturel et engager une reconquête de notre biodiversité avec la prise en compte de l'aspiration de nos concitoyennes et de nos concitoyens à retrouver la nature.

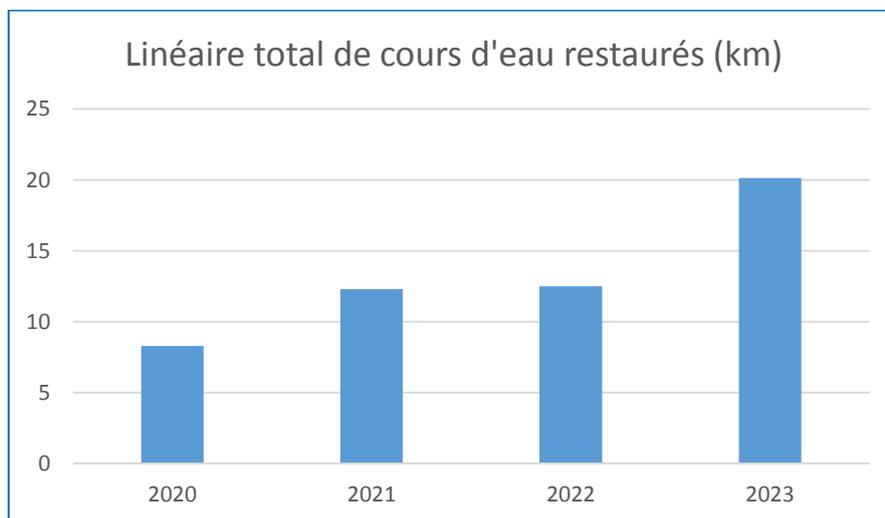
4.3.1 L'eau, l'élément au cœur du paysage morbihannais

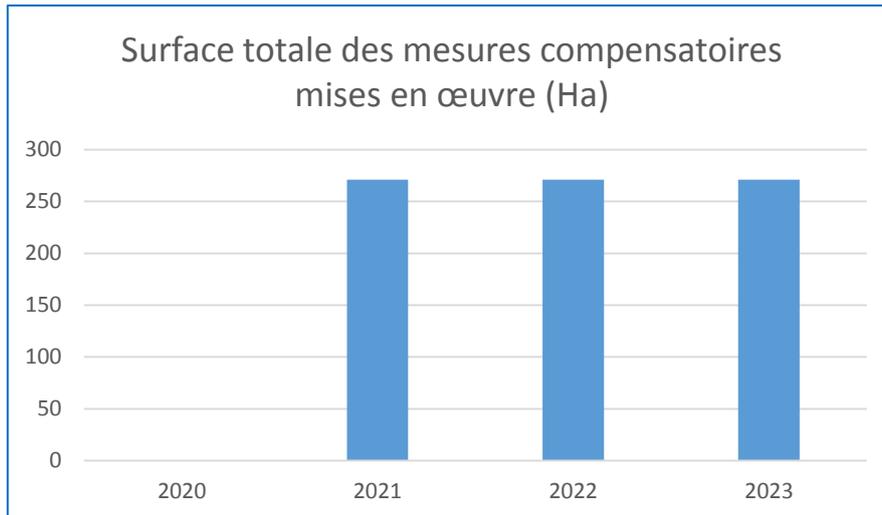
L'eau est présente des petits cours d'eau, des têtes de bassin versant aux rias qui se jettent en mer. Si elle a façonné les paysages de notre département, elle est aussi le support d'un grand nombre d'usages, qui exigent parfois une grande qualité, notamment sur le littoral (conchyliculture, loisirs aquatiques, baignades). L'alimentation en eau potable reste un des usages prioritaires, auquel il convient d'assurer une attention particulière, les ressources étant finies et sensibles aux pollutions, d'autant que plus de 80 % de l'eau produite provient des cours d'eau.

L'eau est bien évidemment le support d'une vie aquatique riche si les milieux n'ont pas subi de dégradation au fil du temps, ce qui n'est malheureusement que trop peu fréquent. Aujourd'hui, seuls 34 % des masses d'eau (unité hydrographique cohérente d'évaluation des objectifs de la directive cadre sur l'eau) sont considérées comme en bon état écologique, principalement à l'ouest du territoire départemental. Des efforts considérables devront être entrepris dans les années à venir pour restaurer les cours d'eau dans un état qualifié « *moins que bon* » afin d'**atteindre le bon état** et ce avec pour échéance l'année 2027.

Le département a fait le choix de participer aux efforts nécessaires pour le rétablissement de la qualité de ces masses d'eau, aux côtés des opérateurs compétents pour porter les études et les travaux nécessaires.

Ainsi, dans le cadre de **l'animation et suivi des travaux en rivières et milieux aquatiques (ASTER)**, notre collectivité apporte un appui technique, des conseils et de l'ingénierie auprès des partenaires qui nous sollicitent. Plusieurs travaux ont pu être achevés grâce à ce soutien en 2024 comme **l'effacement du plan d'eau de Languidic** ou **la recharge du ruisseau du Poumen** (site ENS). Le département met à disposition des cahiers des charges et des outils numériques pour définir, programmer et suivre les travaux de restauration de cours d'eau et de zones humides.





Outre l'assistance technique et le financement d'ouvrages permettant l'assainissement de l'eau comme, par exemple, la **station d'épuration de Carnac** inaugurée en 2024, le département s'est engagé à participer à la réalisation d'une **nouvelle écluse anti-salinité au barrage d'Arzal** à hauteur de 1,4 million d'euros, projet porté par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Eaux & Vilaine.

4.3.2 Les espaces naturels sensibles, une responsabilité assumée depuis 40 ans

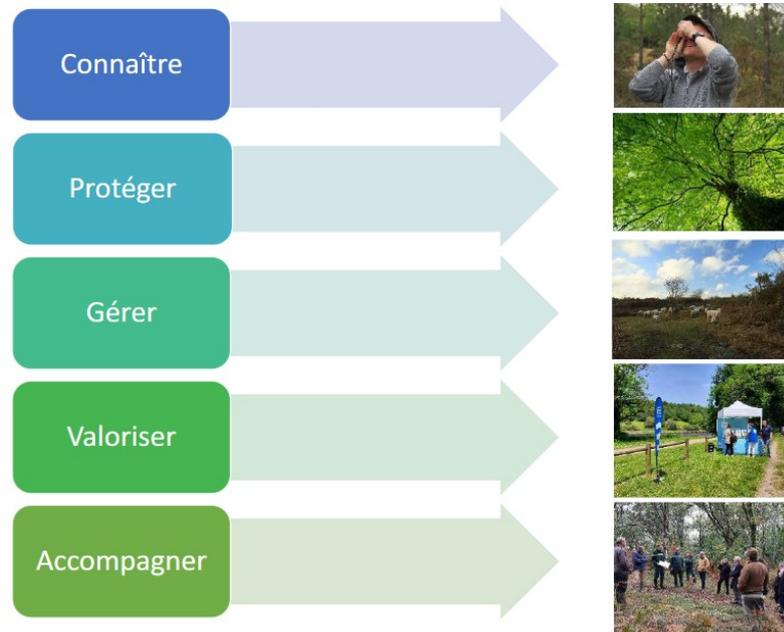
La loi n° 729 du 18 juillet 1985 confie aux départements la compétence de l'aménagement et de la gestion des espaces naturels sensibles (ENS). Elle leur a permis de s'investir dans une politique relative à la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel avec deux grands objectifs :

- i. La préservation et la sauvegarde de la qualité des sites, des paysages, des milieux et des habitats naturels ;
- ii. L'aménagement de ces espaces pour faciliter leur accès au public, sauf exception justifiée par la fragilité des milieux.

Depuis près de quatre décennies, le département intervient dans ces deux domaines au titre de sa **politique des espaces naturels sensibles** (ENS). Pour la décliner, il s'est progressivement doté d'une expertise technique reconnue et a mobilisé des moyens financiers qui ont été abondés depuis le début de notre mandature, par les recettes perçues par la taxe d'aménagement et en mobilisant nos fonds propres.

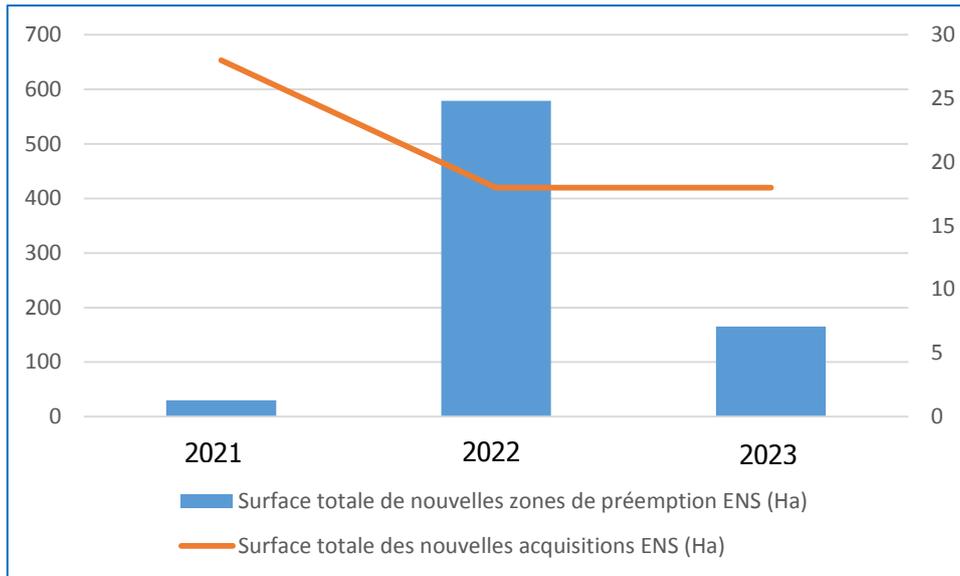


Le nouveau schéma départemental intègre un réseau des Espaces Naturels Sensibles qui a été revu et refondé en différents périmètres pour gagner en lisibilité et en cohérence au regard du nombre élevé des sites, des différences d'états d'avancement de leurs constitutions liées aux acquisitions de terrains et à la mise en œuvre des actions de gestion.



Les principales actions d'ici 2035 sont les suivantes :

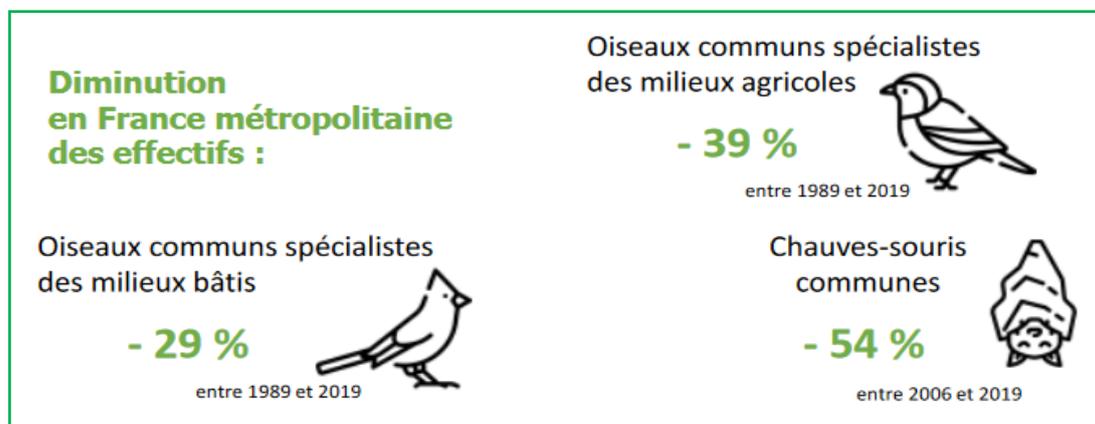
- Poursuivre et renforcer la gestion des espaces naturels sensibles du Morbihan, en intégrant les enjeux du changement climatique, et développer la labellisation de nouveaux sites ENS pour la préservation de la biodiversité :
 - o Gérer les 103 ENS en partenariat avec les acteurs locaux
 - o Doter 20 sites ENS de plans de gestion
 - o Caractériser et identifier le rôle des ENS face au changement climatique
 - o Poursuivre le partenariat avec les communes et le conservatoire du littoral
- Déployer une stratégie foncière pour une meilleure protection du patrimoine naturel morbihannais
 - o Créer **20 nouveaux sites ENS supplémentaires d'ici 2035**
 - o Acquérir et **protéger 600 ha de surface complémentaire**
 - o Mettre en place une stratégie foncière
- Améliorer et partager l'acquisition de connaissances sur les patrimoines naturel, géologique et paysager
 - o Etablir une programmation de la connaissance naturaliste sur les sites ENS
 - o Pérenniser les partenariats avec les acteurs du réseau des observatoires de la faune, de la flore et des habitats
 - o Communiquer sur les habitats et espèces présents sur les sites ENS
- Concilier les différents usages présents sur les sites ENS avec la préservation des écosystèmes, accueillir et sensibiliser les publics dans les ENS pour permettre la reconnexion à la nature
 - o Caractériser les usages présents sur les sites ENS et travailler à une méthode d'encadrement de ces derniers
 - o Mettre en place une stratégie d'accueil et un plan de communication pour diversifier les expériences
 - o Poursuivre Morbihan Grandeur Nature et l'accueil des collégiens sur les ENS.



La baisse en 2023 de la surface de nouvelles zones de préemption est essentiellement liée à la taille de la zone à préempter.

4.3.3 La biodiversité, la priorité du département

L'érosion intense et manifeste de la biodiversité à l'échelle planétaire n'épargne pas le Morbihan. Notre département a une responsabilité et entend participer à la conservation de ce patrimoine fragilisé par la 6^{ème} grande crise mondiale d'extinction de la biodiversité. Ainsi, au-delà de l'engagement du département dans la mise en œuvre du schéma départemental des ENS, notre assemblée départementale a fait le choix d'**une action volontariste pour la protection et la préservation de toute la biodiversité**, même la plus ordinaire.



Le département s'inscrit comme un acteur de la biodiversité pour les 10 ans à venir :

- En intégrant les enjeux relatifs à la protection de la biodiversité dans l'ensemble des politiques départementales et maintenir et développer les patrimoines naturels vernaculaires du Morbihan
 - o Poursuivre et développer la gestion différenciée des parcs et propriétés départementales non ENS
 - o Accompagner la gestion écologique des sites historiques dont le domaine de Kerguéhennec et les sites mégalithiques
 - o Sensibiliser et former les agents des services du département à la biodiversité
 - o Développer les **actions en faveur du bocage, de l'arbre et des pollinisateurs sauvages**
 - o Initier et participer à la préservation des prairies naturelles non remarquables, des amphibiens et de la biodiversité dans les sols

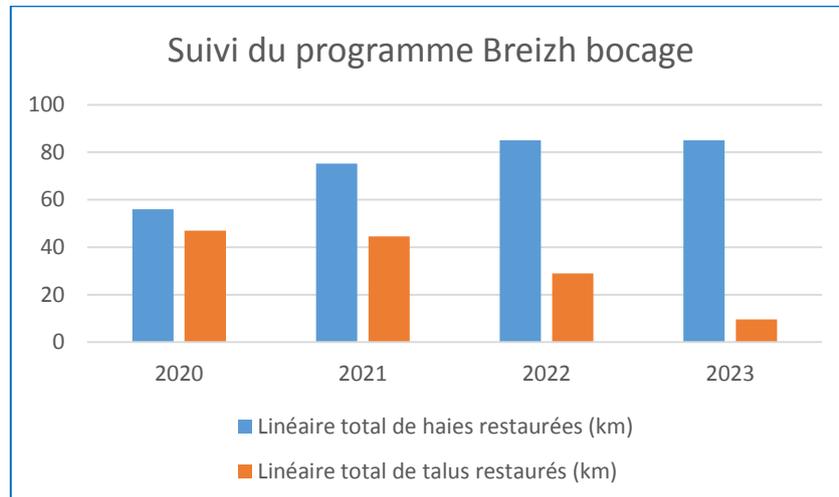
- En impliquant le département dans la conservation du patrimoine naturel à enjeu national, européen et mondial
 - o Contribuer au déploiement des Plans Nationaux d'Actions en faveur de la biodiversité et évaluer l'intégration de sites ENS au réseau national des aires protégées
- **En engageant un plan d'actions départemental pour la préservation des forêts et des landes** et préserver les milieux littoraux du Morbihan
 - o Elaborer et mettre en œuvre un plan départemental pour la forêt et les landes
 - o Soutenir les programmes de recherche sur les enjeux d'adaptation du littoral
 - o Développer les outils d'observation du trait de côte
- En accompagnant les territoires pour une meilleure gestion du patrimoine naturel via l'intégration des enjeux du changement climatique, de la restauration écologique des milieux aquatiques et en dynamisant l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EDD)
 - o Poursuivre la mise en œuvre du dispositif financier pour les Espaces Naturels
 - o Permettre la captation du carbone en assurant un bon état écologique du patrimoine naturel
 - o Favoriser le lien entre les acteurs de l'eau et de la biodiversité
 - o Développer l'Education à l'Environnement et au Développement Durable
 - o Impliquer les citoyens dans les enjeux de la biodiversité

	Nombre total d'espèces en Morbihan	Nombre d'espèces recensées sur les ENS	Nombre d'espèces fortement menacées en Morbihan ⁴	Exemple d'Espèces à haute valeur patrimoniale
Flore	1740 soit 95 % des espèces bretonnes	1348 espèces	124 taxons à enjeux majeurs sur les ENS dont 30 menacées	Panicaut vivipare, Rubanier nain Liparis de Loesel, Glaïeul d'Illyrie Sphaigne de la pilaie, Coléanthe délicat, Orpin velu, Sclérante vivace, Cranson des estuaires
Mammifères	94 dont 60 espèces continentales	Non renseigné	9 espèces	Grand Rhinolophe, Lérot, Crocidure leucode
Oiseaux nicheurs	159 (sur 192 bretonne)	124	59 dont 30 présentes sur les ENS	Echasse blanche, Gravelot à collier interrompu, Fauvette pitchou, Phragmite aquatique, Locustelle luscinoïde, Traquet motteux, Bruant des roseaux
Amphibiens	15	10	1	Triton crêté, Pélodyte ponctué, Rainette verte
Reptiles	10	8	3 dont 1 présente sur les ENS	Vipère péliade, Lézard à deux raies
Papillons de jour	81	59	18 dont 3 présentes sur les ENS	Azuré du Serpolet, Damier de la Succisse, Azuré des mouillères
Odonates	53	48	4 dont 2 présentes sur les ENS	Agrion joli, Leste des bois, Cordulie à taches jaunes

L'objectif du département est que la biodiversité soit respectée dans chacune de ses actions. Ainsi, au-delà de **ne plus utiliser de produits phytosanitaires** pour l'entretien de notre terre (bord de routes, délaissés, etc.) conformément à la loi, **une charte des espaces verts devrait être présentée devant notre commission permanente durant cet hiver 2024-2025** afin de généraliser des pratiques plus respectueuses de la biodiversité comme une gestion différenciée, une tonte à une hauteur permettant une meilleure résistance à la sécheresse, un fleurissement des espèces, une taille manuelle des arbustes, etc.

Les **aménagement fonciers agricoles forestiers et environnementaux** (AFAFE) concentrent de plus en plus leurs investissements sur la partie environnementale et notamment des mesures de restauration du bocage si l'arasement des haies ne peut être évitée, la création d'abris à chauve-souris et de zones humide. Cela a particulièrement été le cas dans le cadre de la création de la déviation de Locminé finalisée et inaugurée en 2023.

Le département participe au **3^{ème} programme Breizh bocage** (2023-2027) financé par les crédits européens sur le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et des crédits régionaux. Ce programme vise à soutenir des programmes de plantation et d'amélioration des fonctionnalités des haies. Outre l'action de protection des sols contre l'érosion, des cultures, des animaux en période de canicule, ce milieu recèle également un trésor de biodiversité du bord de champ. **Le linéaire de haies restaurées est en constante progression** même si 2023 semble marquer une certaine stabilisation, peut-être due au pacte en faveur de la haie, mesure gouvernementale annoncée en septembre 2023 et détaillée en mars 2024.



4.3.4 Soutien d'une recherche pour l'avenir

Face aux grands enjeux de notre société en matière de réchauffement climatique, le département, par le biais de son Conseil Scientifique de l'Environnement du Morbihan, investit dans la recherche et mène des études sur les préoccupations de notre territoire.

Ainsi, cette année encore, notre collectivité a accueilli une étudiante en stage préparant son diplôme d'ingénieure en gestion et ingénierie de l'environnement, avec une spécialisation en gestion des milieux naturels. Cette étude a proposé une approche afin d'**estimer la fonction puits de carbone sur le territoire morbihannais**. Une estimation des stocks et des flux de carbone liés au secteur de l'UTCATF (utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie) a été réalisée à l'aide des données et des outils existants. Une partie du travail a été allouée à la prise de recul sur les résultats proposés et une manière de les interpréter avec le moins de biais possible. Des pistes d'approfondissement sont

suggérées pour améliorer l'estimation sur les Espaces naturels sensibles, propriétés de la collectivité. Les résultats sont discutés afin de délimiter les enjeux les plus importants et les leviers d'actions envisageables pour le volet UTCATF de la stratégie bas carbone de la collectivité départementale. Cette étudiante a pu bénéficier d'un encadrement conjoint du CSEM et des experts au sein de l'administration départementale.

L'environnement au département, c'est aussi...

Gestion durable des forêts

La forêt départementale couvre une superficie de **1 770 ha**, l'ensemble relevant du régime forestier. Chaque année, un programme annuel de travaux d'entretien courant et d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre du document d'aménagement forestier, et conformément au code forestier, est établi par l'office national des forêts (ONF). Par convention, celui-ci assure, par ailleurs, la surveillance des propriétés départementales ainsi que la commercialisation et la gestion des coupes de bois. La majorité des propriétés forestières du département relève du régime forestier et la forêt départementale dispose d'un document d'aménagement, validé par arrêté préfectoral en date du 8 août 2017 qui définit la gestion des **53 sites** sur la période 2016-2030.

Dans le cadre d'une démarche de développement durable, le département adhère à la certification selon le Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières (PEFC). Cette certification permet de bénéficier d'une **garantie de gestion durable de la forêt** et du respect de ses fonctions environnementales, sociétales et économiques.

Le parc naturel régional du Golfe du Morbihan



Le parc naturel régional du Golfe du Morbihan (PNR GM) est certes initié par la Région et classé par décret du Premier ministre mais le département en aura été un membre fondateur particulièrement moteur. Il entretient depuis la dynamique locale. Créé en 2014, le PNR GM regroupe 56 îles ou îlots inclus dans le périmètre, 35 communes adhérentes, la Région Bretagne et le département. Il s'étend sur 76 340 hectares associés à une aire d'intérêt maritime de 17 000 ha et 508 km de linéaire côtier. Ses principales actions s'organisent autour de 4 axes :

- La préservation des richesses naturelles et culturelles
- L'aménagement du territoire
- Un développement économique respectueux de l'environnement
- La sensibilisation de tous les publics

Le soutien aux races patrimoniales

Chaque année, le département apporte également son soutien à plusieurs associations ou fédérations qui œuvrent pour la **protection des races bretonnes**, voire de sous-espèces comme **l'abeille noire** par l'intermédiaire de l'association pour la sauvegarde de l'abeille noire sur l'île de Groix.

Enfin, notre territoire fait toujours partie des 15 départements reconnus pour leurs actions en faveur du fleurissement et de l'embellissement aux côtés des communes valorisées par **le label « Département Fleuri »**, qui est fondamentalement un label de développement durable et de gestion raisonnée des espaces verts et naturels.



5 ORIENTATIONS POUR L'EXERCICE 2025

L'année 2025 sera le témoin de nombreuses avancées en matière de développement durable pour notre territoire. Elle verra naître **la première stratégie départementale bas carbone** qui sera proposée à l'approbation de l'assemblée départementale au cours du premier semestre.

D'autres actions majeures seront mises en œuvre :

1. Notre première **stratégie départementale pour la forêt et les landes** pour une meilleure préservation et compréhension de ces puits carbonés,
2. Notre premier **schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables** (SPASER),
3. Notre premier plan départemental de sobriété numérique (principalement tourné vers les usages internes),
4. Et l'initiation des travaux pour un plan de déplacement de l'administration, en vue d'optimiser les déplacements des agents, des élus et des visiteurs, de réduire l'empreinte environnementale tout en améliorant la qualité de vie au travail de nos agents.

La formation des agents de l'administration aux enjeux du développement durable se poursuivra, ainsi que l'ensemble des dynamiques décrites dans ces pages. Alors que la contribution contrainte de notre collectivité au redressement des comptes publics de l'Etat nous oblige à mener un plan général d'économies, les compétences en lien avec l'environnement seront globalement sanctuarisées. Les crédits dédiés aux aménagements cyclables sont même susceptibles d'être augmentés, ainsi que ceux réservés à la rénovation énergétique des quelques 560 000 m² propriétés du département, y compris le lancement d'un plan pour la pose de panneaux photovoltaïques.

6 CONCLUSION

L'année 2024 sera la plus chaude jamais enregistrée. Ce rapport, sans chercher l'exhaustivité, révèle des nombreuses actions et des engagements pris par le département afin de contribuer à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Ainsi recentré sur le thème de la transition environnementale et de la lutte contre le réchauffement climatique, la nouvelle approche de notre rapport annuel en matière de développement durable procédera dorénavant annuellement à l'état d'avancement des actions et engagements du département pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé.

Les autres actions associées usuellement au développement durable, telles que la lutte contre la pauvreté, l'expression démocratique, la probité ou encore l'égalité entre les femmes et les hommes, sont si intrinsèquement liées aux compétences mêmes du département qu'il en sera fait référence en détail au travers des rapports thématiques de nos budgets primitifs.

Le présent rapport fait partie intégrante du débat des orientations budgétaires pour l'exercice 2025, conformément à la législation en vigueur.